



L'Ancêtre

Margueritte-Françoise Moreau
Marguerite Lamain
Marguerite Balan Lacombe



*Montreal, from the road to
la Prairie over the rapids - 19 March 23rd 1837.*

Impression
numérique

Reprographie, finition & plans

Groupe **etr** 50^{ans}

Impression
grand format

Découpe numérique

Fabrication
d'enseigne

Lettrage

Impression
sublimation

Drapeau, beach flag & kiosque

Services
postaux

numeri**Q**ca

SCR
SÉRIGRAPHIE
CLAUDE ROUSSEAU

PLANCTECH
Reproduction et impression numérique de plans

impressions
**Bleu
Nuit**

REPROGRAFIC

CAP-AUX-DIAMANTS

La revue d'histoire du Québec

CAP-AUX-DIAMANTS
La revue d'histoire du Québec

**ABONNEZ-VOUS
AU 418 656-5040**

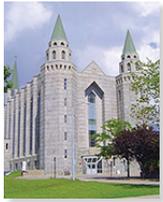
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca



Suivez-nous
sur Facebook!



Visitez le site web :
www.capauxdiamants.org



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961–2022

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Adresse municipale : 1055, rue du Séminaire, local 4240, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval, Québec (Québec) G1V 5G8

Téléphone : 418 651-9127 Courriel : info@sgq.qc.ca Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021 – 2022

Président	Guy Auclair (4443)*
Vice-président	Michel Keable (7085)
Secrétaire	Martine Guillot (7137)
Trésorier	Michel Turcotte (7406)*
Administrateurs	Ginette Anderson (7371)
	Louis Houde (2870)
	Yvon Lacroix (4823)*
	Michel Parcel (7807)*
	Solange Talbot (6559)*

* Fin de mandat

Conseiller juridique

M^e Serge Bouchard

Direction des comités

Centre de documentation	Mariette Parent (3914)
Conférences	Pierre Soucy (5882)
	Roger Barrette (2552)
Communications et publicité	Louis Houde (2870)
Éditions et publications	Guy Parent (1255)
Expédition	Louis Poirier (5290)
Saisie des données	Louise Tucker (4888)
Formation	Michel Parcel (7807)
Héraldique	Mariette Parent (3914)
Informatique	Yvon Lacroix (4823)
Registraire	Solange Talbot (6559)
Revue <i>L'Ancêtre</i>	Michel Keable (7085)
Service à la clientèle	Suzanne Larochelle (7224)
Service de recherche, d'entraide et de paléographie	Jeanne Maltais (6255)
Trésorerie	Michel Turcotte (7406)
Adjointe	Lucie Roy (7713)
Encaissement	Suzanne Larochelle (7224)
Inventaire	Louis Poirier (5290)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

Cotisation

Canada	Adhésion principale* : 50 \$
Amérique sauf Canada	Adhésion principale* : 65 \$ canadien
Europe	Adhésion principale* : 70 \$ canadien
Membre associé demeurant à la même adresse :	demi-tarif

* Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*.

Page couverture :

BAINBRIGGE, Philip (1817-1881). *Montréal depuis la route de la Prairie, sur les rapides*, aquarelle, 23 mars 1837, Musée McCord, cote M968.97.

L'Ancêtre 2021 – 2022

COMITÉ DE *L'Ancêtre*

Rédaction

Directeur	Michel Keable (7085)
Rédacteurs	Jean-François Bouchard (1792)
	France DesRoches (5595)
Coordonnatrice	Diane Gaudet (4868)

Autres membres

Catherine Audet (7774)
Rémi d'Anjou (3676)
Daniel Fortier (6500)
Jacques Fortin (0334)
Claire Lacombe (5892)
Jeanne Maltais (6255)

Chroniqueurs

Marc Beaudoin (0751)
Denis Beauregard
Daniel Fortier (6500)
Jeanne Maltais (6255)
Lise St-Hilaire (4023)
Mariette Parent (3914)
André-Carl Vachon

Collaborateurs et collaboratrices

Camille Boily (8269)
Suzanne Déry (8206)
Jocelyne Gagnon (3487)
Éric Kavanagh (8224)
Jean-Paul Lamarre (5329)

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la SGQ et de l'auteur.

Conception de la mise en page et des couvertures de la revue *Omnigraphe*, infographie d'édition

Imprimeur

Groupe ETR, Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

SOMMAIRE

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'administration	5
Politique de rédaction de <i>L'Ancêtre</i>	10
Politique de diffusion de <i>L'Ancêtre</i>	11
Conditions du Prix de <i>L'Ancêtre</i>	12
Convocation – Assemblée générale des membres de la SGQ	13
Message du comité de mise en candidature	14
La riche histoire des Anglehart dévoilée par l'ADNy	15
L'histoire particulière de Marguerite Lamain	19
L'année de naissance de Louis Gaudreau	25
Marguerite-Françoise Moreau, ma première ancêtre paternelle en Nouvelle-France, une femme résiliente (1 ^{re} partie)	33
Marguerite Balan Lacombe : une femme de caractère	45
Paléographie	48
Conditions : Rassemblement de familles et Membres publient	50
La bibliothèque vous invite... À lire sur le thème... Les immigrants belges	51
Au fil des recherches Prestige de l'uniforme, prise deux : implantation de militaires français après la guerre de Sept Ans	53
L'héraldique à Québec Les armoiries de l'honorable Louis-François-Rodrigue Masson	57
Ces femmes au service de la communauté Louisbourg : une mission entre guerres et paix	61
ADN et généalogie L'ADN des sœurs Langlois	67
Les Acadiens Seigneuresse acadiennes (1 ^{re} partie)	71

La SGQ, fondée le 27 octobre 1961, est un organisme sans but lucratif. Elle favorise la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, l'entraide des membres, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, de la Fédération Histoire Québec ainsi que de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.

Ouverture du local de la SGQ

Il devient de plus en plus clair que les locaux de BAnQ demeureront fermés le samedi pour un bon moment encore.

Nous sommes conscients de l'impact de cette décision de la direction de BAnQ. En effet, plusieurs de nos membres choisissaient de fréquenter nos locaux le samedi alors que le stationnement était gratuit. Votre conseil d'administration cherche actuellement une solution à ce problème.

Dès qu'une mesure palliative se présentera, vous en serez informés par le biais d'une infolettre et de notre site Internet.

Votre conseil d'administration

Heures d'ouverture



Société de généalogie de Québec

Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Mardi: 9 h 30 à 16 h

Mercredi: 9 h 30 à 17 h

Jeudi: 12 h 30 à 16 h

Collection du Fonds Drouin numérisé disponible pour consultation.

Publications de la Société: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture; les achats à la boutique ainsi que les inscriptions aux formations peuvent maintenant se faire directement sur notre site Internet.

Heures d'ouverture

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le samedi et le dimanche.

Manuscrits, archives, microfilms et bibliothèque:

Du lundi au vendredi: de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Le mercredi soir: de 17 h à 20 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.



Rapport annuel 2021–2022 du conseil d'administration 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022

Guy Auclair (4443), président

1. Administration de la SGQ

Le conseil d'administration a de nouveau reporté la publication de son rapport annuel au numéro de l'automne 2022 de la revue *L'Ancêtre*. Le rapport sera tout de même présenté lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 26 octobre prochain.

Le conseil d'administration s'est réuni huit fois durant la dernière année, en plus de communiquer par courriel au besoin.

La SGQ a continué d'offrir à ses membres huit accès supplémentaires au site *Généalogie Québec* et maintenu le nombre de requêtes hebdomadaires au *PRDH* sur son site Web.

Le dossier de la *Commission d'accès à l'inFormation* concernant les formulaires de mariage et de décès a connu son dénouement. Soixante-dix demandes nous sont parvenues pour retirer les informations personnelles visées par le jugement. Nous remercions infiniment M^e Serge Bouchard, conseiller juridique et membre de la SGQ, pour tout le travail effectué dans ce dossier.

Avec la mise en fonction de notre nouveau site Web transactionnel, nous avons complété la réalisation de notre plan stratégique selon l'échéancier prévu, ce qui a demandé beaucoup de travail; tant les membres que les bénévoles en retireront d'importants bénéfices.

Dès septembre, nous déterminerons les prochains grands défis qui se présentent à nous de même que les actions à mettre en œuvre pour les relever.

Partenaires

La SGQ remercie *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (BAnQ) pour son étroite collaboration. Il ne fait aucun doute que cette coopération et la proximité physique de nos deux organisations représentent un avantage important pour la clientèle qui peut facilement jumeler une visite au centre de documentation Roland-J.-Auger avec celle du Centre d'archives de Québec.

Nous avons participé virtuellement aux rencontres de la table de concertation des sociétés d'histoire de la Ville de Québec. La SGQ est également membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, de la Fédération histoire Québec et du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches.

Bien que tous nos partenaires soient importants, je souligne particulièrement le travail de tous les bénévoles qui assurent le bon fonctionnement de SGQ ainsi que la réalisation de tous les projets mis en œuvre par les nombreux comités. Heureusement, nous avons enfin pu célébrer leur contribution, comme à l'habitude, lors de notre 5 à 7 des bénévoles.

Ententes

Nous avons renouvelé l'entente avec la Société de généalogie de Lévis (SGL) afin de permettre à ses membres de s'inscrire aux ateliers de formation que nous offrons, aux mêmes conditions que pour les membres de la SGQ.

Représentations

Encore une fois, nous ne surprendrons personne en mentionnant que la SGQ n'a participé à aucun événement public cette année. Par contre, nous avons maintenu le contact avec nos homologues et les associations qui ont un lien avec notre organisation afin de reprendre ce volet dès que possible.

Membres à l'honneur

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie continue de rendre hommage aux bénévoles en décernant ses prix habituels. Ainsi, la médaille de reconnaissance a été décernée à Michel Lortie pour son énorme travail particulièrement pour l'Intranet, un outil indispensable qui regroupe une mine d'informations. Il a également contribué à la réalisation de plusieurs outils en héraldique, à l'entraide généalogique et à la Roue de paon.

Le prix Renaud-Brochu, quant à lui, a été remis à Suzanne Veilleux pour son importante contribution à la Société de généalogie de Québec. Sa vaste connaissance de la bibliothèque, des ouvrages de référence et des outils de recherche en font une bénévole et une personne-ressource très appréciée.

Bilan financier au 30 avril 2022

Les états financiers de l'année 2021-2022 ont été vérifiés par M. Claude Paquet. En voici les points saillants :

- Le **budget prévu** était de 127 466 \$.
- Les **revenus** de l'année totalisent III 447 \$, comparativement à 101 140 \$ l'an dernier.
- Les **dépenses** s'élèvent à 99 236 \$, comparativement à 85 492 \$ en 2021.
- L'**excédent des revenus sur les dépenses** se chiffre à 12 211 \$, par rapport à 15 648 \$ l'an dernier.
- L'**actif** se chiffre à 286 960 \$, en comparaison de 274 750 \$ en 2021.
- L'objectif de notre **campagne de souscription** fixé à 5000 \$ a été atteint : la somme recueillie s'élève à 5130 \$, comparativement à 5850 \$ l'an dernier.
- Les **cotisations** ont constitué 67 % des revenus.

- Les **services aux membres** représentent 80 % des dépenses globales; de celles-ci, 33 % sont affectées à la production et à la distribution de la revue **L'Ancêtre**.

Les membres

On peut sans aucun doute affirmer que notre Société se porte bien. Le nombre de membres et la participation de ceux-ci aux diverses conférences et activités de formation offertes le confirment. Au 31 décembre, nous comptons 1741 membres, ce qui se compare à l'an dernier.

Nombre de membres au 31 décembre de chaque année

MEMBRES	2017	2018	2019	2020	2021
Principal	1338	1423	1491	1498	1515
Associé	102	104	109	94	83
Autres	154	153	155	148	143
Total	1594	1680	1755	1740	1741

2. Rapport des comités

L'Ancêtre

L'année 2021-2022 de **L'Ancêtre** s'est faite sous le signe du 60^e anniversaire de la SGQ. La pandémie ayant limité de façon importante les activités publiques, nous nous sommes efforcés de commémorer cet événement dans chacun des numéros de la revue.

C'est ainsi que trois projets ont été lancés :

- Attestation — Familles souches de la ville de Québec : une seule attestation a été décernée. Elle a été remise à M^{me} Marthe Larose.
- Faites la Une : les photographies de 88 membres ont été publiées en page couverture de **L'Ancêtre** de septembre 2021.
- Adoptez un ancêtre généalogiste : dans le cadre de ce programme, quelques auteurs nous ont proposé des articles que nous avons publiés. Hélène Routhier, pour sa part, a effectué une imposante recherche sur 101 généalogistes de Québec, membres de la section Québec de la Société généalogique canadienne-française (SGCF) de 1944 à 1960.

De plus, nos chroniqueurs ont, en grande partie, consacré une de leurs publications à un volet adapté à cette commémoration; c'est sans compter les articles traitant spécifiquement de l'événement ou de l'évolution de la SGQ au fil du temps.

Nous éprouvons cependant de la difficulté à recruter de nouveaux chroniqueurs. Plusieurs se sont retirés ou ont diminué leur participation.

Nous remettons habituellement le Prix de **L'Ancêtre** lors du 5 à 7 des bénévoles. Cette année, les gagnants recevront leurs prix lors de l'assemblée générale.

Par ailleurs, le prix Coup de cœur des lecteurs n'a pas été offert cette année et, compte tenu de la faible participation de nos lecteurs, il ne le sera plus.

La production des numéros de **L'Ancêtre** s'est poursuivie de façon virtuelle grâce à *Zoom* et *Google documents*. Cela nous a permis de publier encore une fois quatre numéros de qualité.

Notre plan pour le futur? Produire une excellente revue qui saura intéresser un grand nombre de lecteurs.

Bibliothèque

En 2021-2022, les activités ont pratiquement repris leur cours normal.

Les périodiques continuent d'être répertoriés hebdomadairement. Il en est de même pour l'indexation des articles des périodiques dans le catalogue des ressources documentaires. Ce service d'indexation est important parce que les chercheurs y ont accès à partir de notre site Web pour repérer les titres des nouveautés et les consulter sur place au besoin. Ce travail colossal est réalisé par une équipe de bénévoles dynamiques sur place ou en télétravail.

L'indexation des répertoires de baptêmes, mariages et sépultures (BMS) nécessite la même rigueur et le même souci de qualité que pour les périodiques. Au 4 avril 2022, on dénombre un total de 57 723 titres dont 3643 répertoires BMS, 4107 histoires de famille et 43 504 articles de périodiques.

Le processus d'acquisition de nouveaux répertoires BMS et autres livres se fait en continu. Les suggestions des membres sont sollicitées et fort utiles.

Le marché aux puces, quant à lui, a enfin pu avoir lieu du 19 avril au 18 mai. Notre entrepôt débordait et malgré les restrictions d'accès au local, nous avons innové en offrant ces trésors en ligne. Ne sachant pas quelle réponse nous aurions, nous nous sommes quand même lancés, et ce fut un grand succès. Le responsable de l'événement a reçu plus de 165 courriels et plus de 4000 \$ ont été amassés.

La chronique « *La bibliothèque vous invite...* » a continué d'être publiée. Deux volets la composent, celui d'un ouvrage « coup de cœur », généralement récent, et celui de « trouvailles », où l'on souligne les livres traitant de la même thématique et présents sur les rayons de la bibliothèque.

Objectifs pour 2022-2023 :

- faire connaître davantage le catalogue de la bibliothèque ;
- publier le sommaire des nouveautés.

Communications et publicité

Devant l'incertitude quant à l'ouverture de nos locaux, nous n'avons pas renouvelé les placements publicitaires que nous faisons dans *L'Écho des 2 rives* (FADOQ), le journal *Le Carrefour de Québec* et *Le Trait d'union* (ARUL). Nous comptons toutefois utiliser à nouveau ces moyens pour faire connaître notre organisation durant la prochaine année.

Notre site Web, notre page *Facebook*, les infolettres et le bulletin « La SGQ en action » ont été privilégiés afin d'informer adéquatement les membres et les non-membres sur nos activités comme les ateliers de formation, les conférences et tout autre sujet d'intérêt.

Les échanges de publicités gratuites se sont poursuivis entre **L'Ancêtre**, *Cap aux Diamants* ainsi que *Mémoires* de la Société généalogique canadienne-française.

Pour la prochaine année, le comité entend poursuivre son mandat d'accroître la visibilité de la Société en cherchant de nouveaux partenaires et de nouvelles tribunes de mise en valeur de notre société de généalogie.

Conférences

Cette année encore, la pandémie a forcé la tenue de l'ensemble des conférences en mode virtuel. Huit conférences ont été offertes, le troisième mercredi du mois de septembre à avril.

Le programme de la saison a été le suivant :

- *Le capitaine et patriote John Ryan (1791-1863) : homme de convictions politiques et religieuses*, par José Doré ;
- *François-Xavier Garneau*, par Patrice Groulx ;
- *Les grands Beaucerons*, par Pier Dutil ;
- *La Noël au temps des carrioles (Le temps des Fêtes à Québec du XVII^e au XX^e siècle.)*, par Marie-Ève Ouellet ;
- *Madame de la Peltrie : la vie très mouvementée d'une fondatrice méconnue (1603 à 1671)*, par Roger Barrette ;
- *Trajectoires de la résilience acadienne : de l'ancienne Acadie à la Baie Sainte-Marie (Nouvelle-Écosse)*, par Clint Bruce ;
- *Les archives judiciaires et la reconstitution des biographies des gens ordinaires de Québec (XVIII^e-XIX^e siècles)*, par Donald Fyson ;
- *Se créer des ancêtres en 2022. Quels ancêtres veut-on avoir au Québec aujourd'hui ?* par Caroline-Isabelle Caron.

Comme pour l'année précédente, cette façon de procéder a permis de rejoindre un auditoire de beaucoup supérieur à celui observé en salle. En plus d'augmenter le nombre de participants, la formule a servi à joindre des gens qui habituellement ne peuvent y assister en raison de l'éloignement. Ces participants provenaient non seulement du Québec, mais aussi du reste du Canada et des États-Unis.

La formule contribue également à élargir le bassin des conférenciers. Nous avons ainsi accueilli un conférencier de la Nouvelle-Écosse et une conférencière de l'Ontario.

Édition et publication

La Société de généalogie de Québec est le plus important contributeur de *BMS2000*, une base de données alimentée par 23 sociétés de généalogie du Québec.

Le 1^{er} juin 2021, 92 683 actes ont été ajoutés par la SGQ à la version 25 de *BMS2000*. Ces ajouts se répartissent comme suit : 59 334 baptêmes, 24 mariages et 33 325 sépultures. Au chapitre des liaisons, 1425 baptêmes, 213 mariages et 1136 sépultures ont été reliés.

Notre bilan final s'élève donc à 2 339 590 dossiers sur un total de 16,1 millions d'actes indexés répartis comme suit : 732 372 baptêmes, 1 169 738 mariages et 437 480 sépultures.

À la suite de la recommandation du comité qui visait à protéger certains renseignements personnels, le conseil

d'administration de la SGQ a statué que les actes de baptême datés de 1941 ou après seraient retirés de la base de données *BMS2000*.

La normalisation des patronymes s'est poursuivie.

En ce qui concerne l'aide à la publication, le comité a accompagné quatre auteurs dans leur processus de rédaction et de publication d'une histoire de famille.

Nos objectifs pour 2022-2023 sont de :

- produire un répertoire comportant les baptêmes, mariages et sépultures de Notre-Dame-de-Québec 1620-1920 ;
- poursuivre la saisie des informations sur les baptêmes et les sépultures des paroisses de la ville de Québec.

Formation

Une nouvelle fois cette année, nous avons dû annuler toute la grille de formation à cause de la pandémie. La décision de BAnQ de fermer les week-ends nous a forcés à faire une nouvelle grille horaire pour la formation en ligne.

Grâce à nos formateurs et bénévoles, nous avons pu présenter dix formations entre septembre et novembre ; 216 personnes s'y sont inscrites.

La persévérance de nos formateurs et de nos bénévoles a permis de présenter cet hiver seize formations pour un total de 358 inscriptions, grâce aux bénévoles de l'accueil qui ont géré ces 574 inscriptions manuellement.

Avec l'arrivée du nouveau site Web qui est intégré avec *Zoom* pour la présentation d'événements en ligne, nous avons délaissé le logiciel *BigBlueButton*. Les seize formations de cet hiver se sont donc tenues sur *Zoom*.

Nous travaillons présentement à alimenter le nouveau site Web pour la gestion des formations, à prévoir des formations en présentiel et à évaluer la possibilité de formations hybrides (simultanément en présentiel et en ligne), dès que nous pourrions avoir accès à nos locaux le week-end. L'horaire des formations pour la saison 2022-2023 est en préparation.

Le club de paléographie, qui compte 18 membres cette année, s'est réuni en ligne quatre fois, comme il l'avait fait en 2020-2021.

Héraldique

Pour l'exercice de l'année 2021-2022, en ces temps particuliers de pandémie, les activités du comité ont repris, mais autrement. L'utilisation des divers moyens actuels de communication a été adaptée à nos activités de travail.

Au chapitre de l'*Armorial des municipalités*, nous avons enrichi le catalogue normalisé et complété le guide de rédaction. Nous avons, de plus, sélectionné les municipalités qui feront partie du tome 2. Une formation, offerte en ligne, décrivant les tâches associées à chacune des sections d'un dossier-blason, a été conçue et envoyée aux bénévoles associés à la réalisation du second tome.

Le premier tome de l'*Armorial des municipalités* est maintenant accessible aux chercheurs sur le site Web de la Société. Il présente la description précise des armoiries selon les règles

de l'art héraldique, tant pour le blasonnement que pour la symbolique propre à chacune des cent municipalités qui y sont traitées.

On sait que chaque dossier-blason a une complexité particulière. Ainsi, les exigences et les caractéristiques différentes de chaque blason ont amené à revoir notre procédure d'enregistrement des bénévoles réalisant la recherche, la documentation et la rédaction de ces dossiers. C'est pourquoi un catalogue normalisé des municipalités a été élaboré et un guide de rédaction des dossiers-blason est en cours de préparation en vue de faciliter la phase 2. Le projet de l'*Armorial des municipalités* demeure une contribution inédite au Québec.

En ce qui a trait aux chroniques et aux conférences, les demandes se multiplient de la part de diverses sociétés qui les ont sollicitées auprès de Marc Beaudoin, héraldiste recherché au Québec.

Les chroniques de l'héraldique sont accessibles dans la bibliothèque virtuelle de l'Autorité héraldique du Canada (AHC). Cette dernière a maintenant une collection complète de 50 articles en héraldique publiés dans les revues *L'Ancêtre*, *Mémoires*, *Héraldique Canada* (Société royale héraldique du Canada) et des sociétés d'histoire et des associations de famille. Également, les liens entre notre comité d'héraldique et le nouveau Héraut d'armes du Canada sont soutenus et apportent des échanges et appuis fructueux.

En collaboration avec le comité de formation, les ateliers d'initiation à l'héraldique sont à nouveau offerts en formule Web aux membres de la Société, à Québec et à l'extérieur de la région. Cela a permis d'accroître le rayonnement de la discipline et même de recruter de nouveaux bénévoles pour la rédaction de l'*Armorial des municipalités*.

La page Facebook « Curieux de blason » continue de maintenir les échanges au Québec et ailleurs entre les personnes intéressées par ce sujet. Le groupe compte quelque 700 membres.

Nos objectifs pour 2022-2023 sont de :

- rédiger et diffuser le tome 2 de l'*Armorial des municipalités*;
- offrir l'atelier d'initiation à l'héraldique simultanément en présentiel et en ligne;
- faire connaître l'*Armorial des municipalités du Québec*;
- sensibiliser le public à l'héraldique;
- évaluer la faisabilité d'une publication imprimée.

Informatique

Au cours de l'année 2021-2022, le comité informatique s'est surtout occupé de maintenir à jour le système informatique et son réseau afin de s'assurer de son bon fonctionnement lors de la réouverture de notre centre de documentation. Il a aussi répondu aux demandes des comités. Une mise à jour importante de l'Intranet a été réalisée. Une mine d'information est mise à la disposition des chercheurs dans cet outil incontournable.

Roue de paon

À l'automne 2021, quatre participants ont reçu une attestation, malheureusement sans remise officielle, pandémie oblige. Il s'agit de Sylvie Gauthier, Serge Létourneau, Ginette Levesque et Lise Potvin. Nous les félicitons et les remercions. Compléter son ascendance sur douze générations s'avère un projet généalogique d'envergure. Nous soulignons la qualité de la recherche réalisée par tous les participants à cette activité qui, depuis 2010, contribue à augmenter l'offre d'informations généalogiques dans les versions imprimées ou numériques disponibles au Centre de documentation de la Société de généalogie de Québec.

Service à la clientèle

Encore cette année, plusieurs des événements auxquels participe généralement la Société, comme les Fêtes de la Nouvelle-France, le salon des Sociétés d'histoire de la ville de Québec, le salon de la Fédération des associations de familles du Québec, les Journées de la Culture et la Semaine de la généalogie, n'ont pas eu lieu ou se sont tenues selon une formule différente. Ce sont pour nous des événements importants qui permettent de faire connaître et rayonner notre Société. Nous demeurons ouverts à participer à ces événements et une lueur d'espoir se dessine, puisque nous serons présents au prochain congrès de la Fédération Histoire Québec qui se tiendra à Québec.

L'accueil des élèves de quatrième année du primaire de même que les groupes que nous recevons habituellement n'a pu avoir lieu.

Nos heures d'ouverture ont été ajustées en fonction de celles de BAnQ. Nous espérons reprendre notre horaire normal dès que ce sera possible.

Services de recherche, d'entraide et de paléographie

Malgré la situation sanitaire toujours en vigueur cette année, le Service de recherche, d'entraide et de paléographie a surpassé son objectif financier de près de 50 %.

L'équipe de recherche a traité 21 demandes : 10 lignées ascendantes ont été réalisées et présentées sous forme de parchemins et 11 demandes sur divers sujets de recherche ont été traitées.

De plus, 97 documents ont été transcrits cette année, ce qui représente un sommet jusqu'à présent inégalé. Merci à tous les paléographes qui ont offert de leur temps pour les travaux de transcription.

Plusieurs membres de l'équipe se sont joints au projet collectif *Transkribus* en collaboration avec BAnQ. Ce logiciel utilise la reconnaissance de l'écriture cursive pour transcrire de façon automatique des documents rédigés en français ancien. Le projet en est à ses débuts, mais il s'annonce très prometteur.

L'équipe d'entraide, quant à elle, a répondu à 50 questions qui lui ont été adressées.

Un grand merci à tous les membres qui composent la belle équipe du Service de recherche, d'entraide et de paléographie.

Merci pour l'excellence, la diligence et l'efficacité du travail accompli au regard des nombreuses demandes de recherche et de paléographie !

Hommage aux bénévoles

Devant le travail colossal accompli par tous les bénévoles, chaque directeur de comité aimerait pouvoir nommer chacun des membres de son équipe afin de les remercier adéquatement. Vous comprendrez qu'avec le nombre de personnes qui œuvrent au sein de notre organisation, c'est chose impossible, et n'en nommer que quelques-uns ne rendrait pas justice aux oubliés.

C'est pourquoi au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, nous rendons un vibrant hommage à tous les bénévoles qui contribuent au succès et à la réputation de notre Société. Après ces deux années qui ont bouleversé nos habitudes, je demeure toujours impressionné de voir à quel point vous êtes impliqués. Nous sommes chanceux de vous avoir. Notre travail n'en est que plus facile.

Chers bénévoles, je suis fier de faire partie d'une si belle équipe. Du fond du cœur, **UN GROS MERCI!**

Guy Auclair, président



Capsule clio-généalogique : Une généalogie mur à mur

Certains, parmi les plus grands, ne reculaient devant rien pour que les générations futures se souviennent de leur passage, il en fut ainsi de Maximilien 1^{er} (1459-1519), empereur du Saint Empire, un de ses nombreux titres. Parallèlement à ses visées politiques,

Maximilien fit travailler de nombreux érudits à la fin du XV^e siècle, début du XVI^e, afin que ces derniers lui élaborent la plus prestigieuse généalogie qui soit. Il les délégua à travers l'Europe afin qu'ils trouvent des documents probants (*sic*) et ne recula pas devant un changement de généalogiste si ce dernier avait le malheur de ne pas trouver les liens entre son commanditaire et une des familles princières de l'Europe.

Afin que tous soient bien informés de ses lignées prestigieuses, Maximilien embaucha également des artistes afin que ces derniers témoignent de sa grandeur. Les contraintes des droits d'auteur ne nous permettent pas ici de montrer certaines de ces œuvres, mais le lecteur pourra explorer certaines photographies des peintures murales de la salle de chasse du château de Tratzburg, en Autriche qui montrent un arbre généalogique sur quatre murs.

<https://portfolio.familie-sterr.eu/albums/schloss-tratzberg-tirol/content/schloss-tratzberg-16/lightbox/>

Référence :

- <https://books.openedition.org/psorbonne/33760>
- ROUCHON, Olivier (dir.). *L'opération généalogique: Cultures et pratiques européennes, XV^e-XVIII^e siècle*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2014. ISBN: 9782753559844. <https://doi.org/10.4000/books.pur.49859>.
- Naïma Ghermani. *Ancestralités princières, ancestralités patriciennes*. Aspects de la culture généalogique dans le Saint Empire (XVI^e-XVII^e siècle).

fortierdanielsq@gmail.com

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.



Généalogie de l'empereur Maximilien, graveur: Hans Burgkmair, 1559, Bibliothèque de Lyon, domaine public

<https://picryl.com/media/genealogie-de-lempereur-maximilien-i-11157e>



Politique de rédaction — Revue *L'Ancêtre*

Société de généalogie de Québec (SGQ)

1. La revue *L'Ancêtre*, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publiée quatre fois par année. Elle s'appuie sur la présente politique de rédaction et propose des articles de fond (20 000 caractères et plus), des études (moins de 20 000 caractères), des chroniques diverses et de l'information provenant de la Société.
2. La revue *L'Ancêtre* publie dans chaque numéro des articles de nature généalogique et des chroniques diverses reliées à la généalogie.
3. Toute personne peut soumettre un article à *L'Ancêtre*. Cependant, si l'auteur* n'est pas membre de la SGQ, il ne peut participer au concours annuel du Prix de *L'Ancêtre* qui porte sur les articles admissibles** publiés dans un même volume de la revue.
4. Les articles soumis pour publication sont présentés par l'auteur sans mise en page formelle et dans un format compatible avec le logiciel *Word*. L'auteur est responsable d'ajouter des illustrations. Celles-ci peuvent être refusées par l'équipe de rédaction. Les numérisations des illustrations doivent être de très haute qualité (300 p.p.p. pour la couleur et 600 p.p.p. pour le monochrome). Les articles doivent être signés par l'auteur qui mentionnera son numéro de membre (s'il y a lieu) ainsi que son adresse courriel. Celle-ci sera publiée à la fin de l'article afin que l'auteur reçoive directement les commentaires des lecteurs. Les articles à publier doivent être accompagnés d'une courte note biographique de l'auteur, de sa photo et d'un résumé de l'article.
5. Après la soumission de son texte, si un auteur désire y apporter des modifications, il doit transmettre sa nouvelle version en indiquant clairement quelles sont les portions supprimées et mettre en couleur tous les ajouts et toutes les autres modifications.
6. L'auteur doit être le seul titulaire de la conception et de l'originalité de son article; il doit détenir tous les droits de reproduction, tant pour le texte que pour les illustrations s'il en est.
7. L'auteur doit confirmer que son texte n'est pas en attente d'acceptation ou de publication dans un autre média imprimé ou numérique incluant le Web, et s'engage à ne pas le soumettre avant sa parution dans *L'Ancêtre*.
8. Le Comité de *L'Ancêtre* est libre d'accepter ou de refuser un texte soumis. En rendant sa décision, il s'appuie sur des critères d'exclusivité, d'originalité, d'innovation généalogique, d'avancement de la généalogie, de suivi ou de réponse à un article déjà publié dans la revue.
9. Les textes acceptés sont transmis à deux correcteurs. Leurs recommandations sont revues par le rédacteur responsable qui juge de leur pertinence et peut également apporter les améliorations appropriées. Un comité de relecture s'assure de la qualité du texte avant que le rédacteur le retourne à l'auteur pour obtenir son accord.
Après l'acceptation de l'auteur, bien que ce dernier conserve en tout temps son droit d'auteur, la SGQ se voit accorder la permission de publier son texte sous tout support approprié. Toutefois, à moins que le texte soit destiné à être publié ou diffusé dans un but éducatif par un établissement d'enseignement, pour que la SGQ permette de reproduire un texte sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ailleurs que dans une de ses publications, l'auteur détient l'autorisation finale.
10. Durant six mois après la parution de l'article dans *L'Ancêtre*, seuls l'auteur et le directeur, d'un commun accord, peuvent consentir par écrit à la reproduction du texte mentionné aux présentes dans un contexte extérieur à la SGQ. Cependant, dans tous les cas, le nom de l'auteur, celui de la revue *L'Ancêtre*, ainsi que la référence bibliographique complète devront être mentionnés. Après cette période, l'auteur est libre de distribuer son texte par quelque moyen que ce soit pourvu que la référence à *L'Ancêtre* soit toujours présente.
11. Autant pour les auteurs que pour les rédacteurs, les correcteurs et les relecteurs, le contenu de la revue s'appuie sur les normes linguistiques recommandées et les usages mentionnés dans les ouvrages suivants :
 - *Protocole typographique* et *Aide-mémoire*, documents produits par des membres du comité de *L'Ancêtre*, que l'on peut consulter à l'onglet *L'Ancêtre* du site Web de la SGQ (www.sggq.qc.ca/);
 - GUILLOTON, Noëlle, Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE et Martine GERMAIN. *Le français au bureau*, 7^e éd., Québec, Les Publications du Québec, 2014;
 - OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Banque de dépannage linguistique*;
 - Dictionnaire *Le Petit Robert*;
 - Dictionnaire *Larousse*;
 - DE VILLERS, Marie-Éva. *Multidictionnaire de la langue française*, Éditions Québec Amérique.
12. La rédaction de *L'Ancêtre* s'engage à respecter les principes du droit d'auteur et demande aux auteurs de textes publiés de la soutenir en ce sens. Les auteurs devront au besoin attester qu'ils ont souscrit à ces principes et déposer sur demande les preuves de l'acquiescement des droits d'auteur ou de droit de reproduction d'illustrations, s'il y a lieu.

Juin 2021

* La forme masculine est utilisée pour alléger le texte. Par « auteur », nous entendons l'ensemble des collaborateurs si cela s'applique.

** Les conditions propres au Prix de *L'Ancêtre* s'appliquent.

Politique de diffusion — Revue *L'Ancêtre*

Société de généalogie de Québec (SGQ)

1. Selon ses statuts, la Société de généalogie de Québec (SGQ), un organisme sans but lucratif, vise à regrouper les personnes intéressées à promouvoir les recherches sur les histoires des familles des ancêtres et à répandre les connaissances généalogiques.
2. Pour répondre à cet objectif, la revue *L'Ancêtre*, organe officiel de la SGQ, est publiée quatre fois par année. Elle contient des articles de nature généalogique, des chroniques portant sur divers aspects de la généalogie et des informations sur les activités de la SGQ.
3. Contexte historique de publication des textes:
 - a. La rédaction de *L'Ancêtre* s'engage à respecter les principes du droit d'auteur et demande aux auteurs de textes publiés de la soutenir en ce sens. Les auteurs devront au besoin attester qu'ils ont souscrit à ces principes et déposer sur demande les preuves de l'acquiescement des droits d'auteur ou de reproduction d'illustrations, s'il y a lieu. Ainsi, pour les articles et les chroniques, l'auteur¹ doit être le seul titulaire de la conception et de l'originalité de son article.
 - b. Lorsque la publication d'un texte est acceptée par la directrice ou le directeur de la revue de concert avec le comité de *L'Ancêtre*, les textes sont transmis à deux correcteurs; leurs recommandations sont revues par la rédaction qui juge de leur pertinence et peut également apporter des améliorations. Un comité de relecture s'assure de la qualité du texte avant que le rédacteur le retourne à l'auteur pour obtenir son accord. Après l'acceptation par l'auteur, bien que ce dernier conserve en tout temps son droit d'auteur, la SGQ se voit accorder la permission de publier le texte sur tout support approprié. Toutefois, à moins que le texte soit destiné à être publié ou diffusé dans un but éducatif par un établissement d'enseignement, pour que la SGQ permette de reproduire un texte sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ailleurs que dans une de ses publications, l'auteur détient l'autorisation finale.
 - c. L'auteur ne peut, sans l'accord du directeur ou de la directrice de la revue, publier son texte sur un support externe à la SGQ avant sa diffusion dans *L'Ancêtre* ni pendant les six mois suivants.
 - d. Deux ans après leur publication, plusieurs textes parus dans la revue sont offerts sur le site Internet de la SGQ dans la rubrique *L'Ancêtre+*.
4. Considérant que:
 - a. la mission de la SGQ est orientée vers la diffusion de l'information;
 - b. la SGQ détient un statut d'organisme sans but lucratif;
 - c. l'évolution des technologies de l'information permet une diffusion large de l'information;
 - d. la disponibilité de plus en plus fréquente de dépôts externes d'information permet un accès libre à des documents de recherche publiés depuis deux ans ou plus dans de nombreux domaines;
 - e. plusieurs articles et chroniques de la revue sont, depuis 2016, mis à la disposition de tous gratuitement deux ans après leur publication;
 - f. les articles publiés dans *L'Ancêtre* respectent les droits d'auteur;
 - g. les auteurs ont accepté la version corrigée par l'équipe de *L'Ancêtre* et ont signé le protocole et la politique de rédaction de la revue,il est résolu que la revue *L'Ancêtre* et toutes ses parties soient placées sur le site Internet de la SGQ en accès libre deux ans après leur publication.

13 avril 2022 — Approuvé
par le comité de *L'Ancêtre*.

19 mai 2022 — Approuvé
par le conseil d'administration.

1. Par « auteur », nous entendons l'ensemble des collaborateurs si cela s'applique.



Conditions du Prix de *L'Ancêtre* Volume 49

Depuis 1998, la Société de généalogie de Québec (SGQ) récompense les auteurs* des meilleurs articles parus durant l'année de publication en cours en attribuant le Prix de *L'Ancêtre* sous trois volets : article de fond, étude et mention spéciale. Le comité de *L'Ancêtre* présente ici les règles qui s'appliqueront aux articles publiés dans le volume 49 de la revue, soit dans les numéros 340, 341, 342 et 343. Il s'agit de la 26^e édition du Prix.

1. Sont admissibles au Prix les membres en règle de la SGQ au moment de la publication de leur article. Tous les auteurs d'un même article doivent être membres de la SGQ.
2. Les articles admissibles sont ceux publiés dans le volume 49 et qui ont été inscrits dans les catégories suivantes :
 - Les articles de fond (textes de 20 000 caractères et plus) ; si un article est publié en plusieurs parties, le texte sera évalué comme un tout par le jury. Ainsi, l'ensemble des parties constituera un seul article au sens du Prix de *L'Ancêtre* et il sera évalué comme tel. Si les parties de l'article sont publiées dans deux volumes différents de la revue, l'article en entier ne sera transmis au jury que pour le volume contenant la dernière partie.
 - Les études (textes de moins de 20 000 caractères).
3. Les articles publiés sous la rubrique *Conférence* sont exclus. Toutefois, un tel article adapté pourra répondre aux critères d'évaluation, et ainsi devenir admissible au Prix. Les membres du comité de rédaction de la revue *L'Ancêtre* (directeur, rédacteurs et coordonnatrice de la revue) ainsi que les personnes qui acceptent d'être membres du jury du Prix de *L'Ancêtre* sont exclus du concours.
4. Le jury est formé de trois membres (plus un substitut) qui élisent entre eux une présidente ou un président. Afin d'appuyer le jury tout au long du processus de sélection, un représentant du comité de *L'Ancêtre* agit en tant qu'observateur de la démarche. Cependant, il ne participe pas au processus de décision.
5. Les membres du jury sont choisis par le conseil d'administration de la SGQ sur recommandation du directeur de la revue et répondent de leurs décisions au conseil d'administration de la SGQ. Leur identité, leurs délibérations et leurs évaluations sont tenues secrètes jusqu'à la remise du Prix.
6. Les membres du jury utilisent obligatoirement la grille de pondération fournie par le comité de *L'Ancêtre*, comme seul et unique outil d'évaluation des textes. Une compilation des résultats doit aussi être produite et tous les documents d'analyse et d'évaluation doivent être remis par la suite au comité de *L'Ancêtre*.
7. Les décisions du jury doivent être motivées et sont sans appel.
8. Le jury peut ne pas décerner le Prix dans une des catégories s'il le juge à propos ; il peut aussi attribuer plus d'une mention.
9. Les critères servant à l'évaluation des articles sont les suivants :
 - un texte à caractère généalogique ou relié à la généalogie ;
 - un texte apportant des éléments généalogiques nouveaux ou inédits ;
 - un texte affichant une qualité approfondie de recherche, appuyée sur des sources citées et vérifiables ;
 - un texte démontrant une bonne maîtrise de la langue française.
10. Le Prix de *L'Ancêtre* est offert par le conseil d'administration de la SGQ grâce à une commandite des Éditions du Septentrion et est attribué comme suit :
 - Prix pour ARTICLE DE FOND — 300 \$ à l'auteur du meilleur article de fond ;
 - Prix pour ÉTUDE — 150 \$ à l'auteur de la meilleure étude ;
 - Prix — MENTION SPÉCIALE — 100 \$ à l'auteur d'un texte (article de fond ou étude) digne de mention.
11. Les noms des gagnants sont dévoilés à l'occasion de la remise du Prix lors d'un événement déterminé par le conseil d'administration de la SGQ.
12. Les noms des gagnants ainsi que les commentaires du jury sont publiés dans la revue *L'Ancêtre*.

Comité de *L'Ancêtre*,
Société de généalogie de Québec, juin 2021

* La forme masculine n'est utilisée que pour alléger le texte.



Convocation — Assemblée générale des membres de la Société de généalogie de Québec

Date: Mercredi 26 octobre 2022 à 19 h 30

Les membres de la Société de généalogie de Québec sont convoqués à la 61^e assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 26 octobre 2022 à Québec, au Centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 60^e assemblée générale tenue le 27 octobre 2021;
4. Rapport annuel par le président;
5. Rapport du trésorier;
 - 5.1 Adoption des états financiers;
 - 5.2 Prévisions budgétaires;
6. Nomination d'un vérificateur ou d'un expert comptable;
7. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration;
8. Modifications aux Statuts de la Société de généalogie de Québec (Annexe 1);
9. Remise du Prix de **L'Ancêtre**;
10. Rapport du comité de mise en candidature et élection;
11. Autres sujets;
12. Levée de l'assemblée.

PJ: Annexe 1

Québec, le 1^{er} septembre 2022

Martine Guillot,

Secrétaire de la Société de généalogie de Québec

martine.guillot.sgq@gmail.com

Note: Les personnes qui désirent ajouter un sujet à l'ordre du jour sont priées de le faire parvenir par écrit à la soussignée, au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Annexe 1

Modifications proposées aux Statuts de la Société de généalogie de Québec

Le début du premier paragraphe des articles suivants est modifié ainsi :

Texte actuel

6.01 Assemblée générale

L'assemblée générale des membres de la Société a lieu dans les **quatre mois** suivant la fin de son exercice financier à une date déterminée par le conseil d'administration.

7.04 Comité de mise en candidature

Chaque année, au plus tard **le 1^{er} mars**, le conseil d'administration nomme trois membres pour former un comité de mise en candidature [...].

Texte proposé

6.01 Assemblée générale

L'assemblée générale des membres de la Société a lieu dans les **six mois** suivant la fin de son exercice financier à une date déterminée par le conseil d'administration.

7.04 Comité de mise en candidature

Chaque année, au plus tard **le 1^{er} juin**, le conseil d'administration nomme trois membres pour former un comité de mise en candidature [...].



Message du comité de mise en candidature

Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Vous êtes invités à soumettre des candidatures pour pourvoir à cinq postes d'administrateurs de la Société de généalogie de Québec (SGQ) en élection.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans.

Admissibilité du candidat*

1. Le candidat doit être membre de la Société de généalogie de Québec;
2. La candidature doit être proposée par écrit par trois membres de la SGQ, à l'aide du formulaire inséré dans le présent numéro de *L'Ancêtre*;
3. Le formulaire de mise en candidature doit parvenir au secrétariat du Comité avant le 1^{er} octobre 2022.

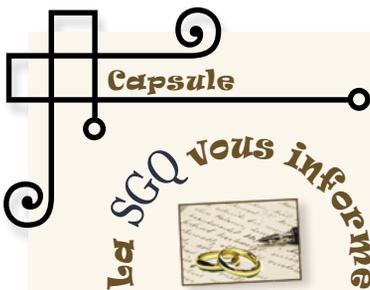
Composition du Comité de mise en candidature

Le Comité est formé de Guy Parent, Pierre Soucy et Louis Poirier. Ces personnes peuvent recevoir dès maintenant les formulaires complétés à l'adresse suivante :

Société de généalogie de Québec
a/s Comité de mise en candidature
C. P. 9066, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4A8

Martine Guillot, secrétaire
Société de généalogie de Québec

* La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.



Base de données en ligne: Les témoignages de liberté au mariage

La Société de généalogie de Québec (SGQ) offre à ses membres sur son site web la base de données : « Témoignages de liberté au mariage ». Il faut se rappeler que l'Église a exigé des célibataires qui désiraient se marier qu'ils prouvent leur liberté de tout engagement soit en produisant des documents officiels, soit en présentant des témoins

crédibles. Les témoignages de liberté au mariage constituent une source importante d'informations, car ils permettent de connaître le lieu d'origine, la date d'arrivée au pays, la profession ou le métier, ainsi que les circonstances de la venue au Canada de nombreux immigrants. La consignation par écrit des témoignages de liberté au mariage couvre la période d'avril 1757 au 27 août 1763 pour le diocèse de Québec et de 1763 à 1818 pour la région de Québec. Les originaux sont conservés aux archives de l'Archevêché de Québec et une copie manuscrite est disponible aux Archives du Séminaire de Québec.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la SGQ: www.sgg.qc.ca. Après vous être identifiés, choisissez l'onglet **Bases de données**, « Nos bases de données » puis cliquez sur « Témoignages de liberté au mariage ».



La riche histoire des Anglehart dévoilée par l'ADNy¹

Dominic Gagnon (6640)

Né en 1981, l'auteur s'intéresse à l'usage de l'ADN en généalogie pour résoudre différents mystères. Il s'est joint au projet *Québec ADN* en 2018 et collabore aux efforts de triangulations des nombreux pionniers du Québec, au profit du *Catalogue des signatures ADN*. Il porte un intérêt particulier aux régions de la Beauce, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il habite la Basse-Ville de Québec.

Résumé

Dans la présente étude, nous découvrons l'origine du pionnier Jean-Baptiste Anglehart grâce à un simple test d'ADNy. Ce cas pourra servir d'exemple pour élucider le parcours ancestral de bien des pionniers dont nous ignorons toujours la provenance en Europe.

Introduction

Au printemps 2019, nous nous sommes penchés sur le cas de certaines familles souches de la Baie-des-Chaleurs. L'initiative avait pour but de découvrir l'ADNy des pionniers de l'endroit, transmis jusqu'aux descendants actuels. Maurice Anglehart, de l'Anse-aux-Gascons et descendant de Jean-Baptiste, immigrant allemand marié à Anne Chapados en 1787 à Paspébiac, a ainsi été testé.

L'origine de Jean-Baptiste était restée un mystère. Si certains le croyaient arrivé avec les mercenaires allemands engagés par les Britanniques, d'autres soulignaient l'absence de preuves. L'ancêtre était-il ce Johann Engelhardt de la compagnie Barner, basé à Montréal en 1783? Ou bien un Von Engelhardt, ces nobles originaires de Prusse qu'on retrouve ensuite dans la Russie tsariste? Le fait de tester un descendant Anglehart allait peut-être nous éclairer davantage sur son origine.

Les résultats d'un test ADNy permettent de regrouper les hommes descendants d'un même ancêtre paternel, et ce, jusqu'à une quinzaine de générations dans le passé, voire au-delà. Les chances étaient bonnes ici d'avoir une concordance avec un Européen porteur du même nom de famille, ou bien avec tout autre descendant Anglehart ayant émigré ailleurs dans le monde.

Les résultats initiaux

Les résultats ont relié notre candidat à quatre hommes porteurs de la même séquence de STR (*short tandem repeat* ou « séquence courte répétée en tandem »). Nous avons Jack Englert, Peter Engler et Grzegorz Engelhardt. Ajoutons un Imhoff, dont l'origine restait à préciser. Le lien était frappant entre les trois premiers patronymes, car nous savions qu'à l'origine *Anglehart* s'écrivait *Engelhardt*². Il restait à entrer en contact avec les quatre hommes pour établir leurs lignées patrilinéaires et comprendre l'origine commune.

Jack Englert a répondu le premier; sa lignée remontait jusque vers 1650. Surprise: il descendait des Englert du village de Neuhütten dans la forêt du Spessart, cette même forêt que les frères Jacob et Wilhelm Grimm avaient explorée pour mettre sur papier leurs contes. Le temps avait contracté la forme du patronyme.

Par la suite, Peter Engler a donné de ses nouvelles. Il s'est dit fils d'un *Engler* allemand ayant quitté la Pologne après la Seconde Guerre mondiale. Cette lignée, établie près de Shöneck en Prusse occidentale, avait le mérite d'apporter de l'eau au moulin à la théorie prussienne des origines de cette souche. Restait à comprendre le lien entre lui et Jack Englert.

Finalement, en vérifiant les correspondances possédant un simple test Y12, nous sommes tombés sur Grzegorz Engelhardt, un Polonais. Sa lignée paternelle remontait jusqu'au mariage d'un *Englard* en 1808, près de Gdansk. La graphie de cette lignée alternait entre *Englard* et *Engelhardt* selon les

1. Nous tenons à remercier Jack Englert, Peter Engler, Grzegorz Engelhardt, Kirk Imhof et Maurice Anglehart qui ont participé à cette étude. Cette recherche a été rendue possible grâce à Maurice Germain, du projet Québec ADN, et à Steve Gilbert qui a analysé les SNP (*Single Nucleotide Polymorphism* ou « mutation à un point précis ») obtenus et a produit les calculs dérivés. Un merci également à Pierre Gendreau-Héty pour ses observations sur les questions onomastiques au sujet du patronyme Anglehart.
2. La racine ancienne *Engil* ou *Angil* renvoie au peuple des *Angles*; le sens « lance/javelot » pourrait aussi lui être donné. Attribuer le sens « ange » serait apparu plus tard, avec la christianisation et la latinisation du terme.

DRÄGER, Kathrin. « Engelhardt », *German's Digital Family Name Dictionary*, Deutscher Familienamenatlas, www.namenforschung.net/id/name/247/1.

générations. Le lien morphologique du nom suivait donc la transmission du marqueur Y, de père en fils.

Les souffleurs de verre de Neuhütten, Spessart

Jack Englert nous informa alors de sa théorie sur l'origine des Engelhardt du Spessart. Dès 1406, les registres de l'endroit avaient noté la présence d'un verrier *Engelhardt Glaser*, dans une guilde. On remarque que *Glaser* (verrier) semblait alors jouer le rôle de nom de famille ou de métier, et *Engelhardt*, de prénom. Le village de Neuhütten relève de l'archidiocèse de Mainz; les autorités y réglementaient l'industrie du verre, notamment à l'aide de recensements. C'est ainsi que la famille Engelhardt y apparaît à différents moments, comme en 1551, lors d'une collecte d'impôts pour financer une guerre contre les Turcs³.



Source: Meyer Gazetteer
Karte des Deutschen Reiches. Berlin: Kartographische Abteilung der
Königlichen Preußischen Landesaufnahme, 1845-1916.

Le métier de verrier se transmettait de père en fils. Les forêts denses du Spessart fournissaient les ressources premières pour cette industrie. Or, Jack Englert ne pouvait pas ancrer sa lignée avec les anciens Engelhardt de son village, car les Suédois avaient tout brûlé en 1631, y compris les registres paroissiaux, lors de la guerre de Trente Ans, entre 1618 et 1648. Cependant, du fait de l'ancienneté de la présence des Engelhardt dans cette contrée, il était probable que nous tenions le berceau de la souche. Les lointains cousins de Pologne avaient dû coloniser la Prusse à partir du Spessart. L'époque précise de ce mouvement migratoire restait à découvrir.

Les souffleurs de verre de Englershutte, Westprussien

Alors qu'on pensait le dossier clos, notre Engelhardt basé en Pologne donna signe de vie. Il nous informa que sa famille paternelle avait été mêlée à l'industrie du verre jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale! Ébranlés par une telle nouvelle, la coïncidence nous parut trop forte. Se pourrait-il qu'une lignée d'hommes, de père en fils, puisse avoir

exercé le métier de souffleur de verre sur près de cinq siècles? À la manière de l'ADNy, le métier aurait été transmis jusqu'au grand-père de notre correspondant polonais!

Peter Engler fut surpris par cette nouvelle. Son père ne lui avait jamais parlé d'un quelconque lien familial avec l'industrie du verre. Ce n'était donc pas tous les Engler de Pologne qui avaient perpétué le métier jusqu'ici, ou qui en gardaient le souvenir.

C'est alors qu'un autre élément s'ajouta. Il existait près de Shöneck, en Prusse, un hameau nommé *Alt Englershutte*, voisin d'un autre, *Neu Englershutte*. Comme dans l'expression anglaise *Old Engler's Hut*, le terme désignait la « hutte des Engler », le mot *hutte* signifiant « petit atelier ». Exactement à la manière de *Neuhütten*, « la nouvelle hutte » aurait été fondée dans le Spessart, au Moyen Âge, pour fondre le verre. L'histoire locale en Pologne racontait que ce hameau avait pour origine une famille *Engler*, dont les membres étaient souffleurs de verre, et ce, dès 1667.



Source: Meyer Gazetteer
Karte des Deutschen Reiches. Berlin: Kartographische Abteilung der
Königlichen Preußischen Landesaufnahme, 1845-1916.

Les pièces du casse-tête prenaient tranquillement place. Des verriers Engelhardt du Spessart avaient quitté leur région natale pour aller pratiquer leur métier dans les établissements de l'est. Nos trois correspondants étaient stupéfiés par cette révélation. Pour Jack Englert, ça confirmait la théorie voulant que les Engler eussent bel et bien été verriers avant 1650 tandis que, pour nos deux hommes de la branche prussienne, cela démontrait leur lointaine origine ancestrale dans le Spessart. Tentés d'en apprendre encore plus, ils acceptèrent de pousser l'analyse avec une mise à jour BigY.

3. KRIMM Stefan « *Die mittelalterlichen und fruehneuzeitlichen Glashuetten im Spessart* », Geschichts und Kunstverein Aschaffenburg, 1982, 264 p.

Les résultats BigY

Le test BigY de *FamilyTreeDNA* permet d'identifier les SNP propres à un homme de manière à pouvoir comparer sa lignée avec celle d'un lointain cousin paternel, en suivant l'apparition chronologique des différentes mutations.

Cette mise à jour nous réservait une surprise. Un nouveau match Imhof, originaire de Bavière, apparaissait maintenant sur le tableau de bord de nos candidats. La plus grande quantité de STR analysée indiquait que la souche Imhof, quoique très lointaine, avait bel et bien partagé un ancêtre commun avec les Engelhardt.

Ce résultat était renversant, car dans le recensement de 1406, répertoriant l'ensemble des verriers du Spessart, se trouvaient deux Imhof au côté d'Engelhardt Glaser: Heintz et Henne der Junge Imhof (le jeune). Nous étions peut-être arrivés au moment de la création des premiers patronymes, dans les années 1300. Un verrier pouvait être l'ancêtre commun des deux groupes; un de ses fils aurait pris le nom Im hof (travaillant « au manoir ») et l'autre aurait mérité le surnom de « lance ou ange dur ». Transposer les SNP sur un arbre allait nous permettre de mieux conceptualiser le lien entre les deux familles⁴.

Les codes dans l'arbre ci-dessous réfèrent aux SNP communes, ou uniques, aux cinq candidats testés. Une SNP apparaît de façon aléatoire chez un individu et se transmet ensuite à tous ses descendants⁵.

La jonction commune en amont du FGC73976 représente le moment où deux individus ont pris des chemins distincts, l'un à la tête des Imhof et l'autre comme ancêtre des Engelhardt. Comme les deux familles habitaient le même village en 1406, et que leurs membres pratiquaient le même

métier de verrier, l'ancêtre commun pourrait se situer avant. Quant à la date de naissance de cet ancêtre, notre connaissance actuelle des taux d'apparition des SNP nous renvoie vers 1439, à plus ou moins 74 ans (selon des calculs fournis par Steve Gilbert, projet *Québec ADN*, 2021).

Ensuite, une descendance Engelhardt commune a pu s'étirer sur près de quatre générations. Sur la seule base des SNP engendrées chez chacune des lignées analysées, un calcul nous donne l'année 1562 comme date moyenne de séparation de la souche entre nos quatre individus Engelhardt testés.

Quant aux centaines de STR analysées, les calculs de *FTDNA* nous proposent une probabilité à 80 % pour que l'ancêtre commun ait vécu il y a quatorze générations. Transposée sur l'arbre généalogique de nos participants, la date de naissance de cet ancêtre tournerait autour de 1550. On observe donc une bonne compatibilité entre les projections basées sur les STR et les SNP analysées.

L'ancêtre commun le plus rapproché des Engelhardt

Étant donné le manque d'archives, estimer la date de naissance de l'ancêtre commun nécessitait de tenir compte de toutes les sources possibles. Ainsi, l'histoire régionale, l'onomastique derrière le patronyme et nos résultats génétiques ont dû être croisés pour mieux définir les contours du mystère.

Les travaux de Stefan Krimm, historien spécialiste des verriers du Spessart, ont permis de mieux comprendre le contexte historique. L'impact de la guerre des Paysans de 1525, autour de Mainz, semble majeur pour les verriers de l'endroit. Comme punition, le métier a été banni par l'archevêché pendant un

Arbre phylogénétique des Engelhardt (Steve Gilbert, Québec ADN, 2021)

FT167335 et al.	FGC73976, FT170721				
	FT166311,	BY6905,	Y19233,	FT167665	Englert, Spessart
	BY9083, FT394842, FT451046	FT396470, M11842,	FT396764, FT438408,		Engelhardt, Gaspésie
	FT396372, FT285353,	FT452874, FT394875	FT397269,		Engelhardt, Prusse
	FT168640,	F19293			Engler, Prusse
FT109143 et al.					Imhoff, Spessart

4. Référence allemande tirée d'internet (14 décembre 2020) : <http://klauskunze.com/heikun/glasmacher/chronoliste.htm>.

5. Le taux d'apparition d'une SNP par génération est encore source de débats et fait l'objet de recherches dans le milieu scientifique. Si certaines estimations proposent trois générations pour une SNP, certains cas documentés au projet *Québec ADN* ne nécessitent pratiquement qu'une génération pour chaque SNP.

moment; cela a poussé certaines familles verrières à quitter pour pratiquer leur métier ailleurs. D'autres ont pu abandonner cette occupation pour devenir agriculteurs. Dès 1545, des membres de la famille Wenzel, également verriers, quittent le Spessart pour entreprendre la longue route menant aux établissements de l'est, la future Pologne. Il est donc concevable que, dès cette époque, un Engelhardt, artisan du verre, puisse avoir suivi cette route⁶.

L'évolution morphologique du patronyme, jumelée à nos résultats génétiques, pointe également vers une meilleure estimation de l'âge de l'ancêtre commun. Nous savons que, dès 1520, la forme dérivée Englarrrt existe pour cette famille, autour de Neuhütten. Un phénomène phonologique était déjà à l'œuvre pour diminuer la longueur du nom. Sachant que la forme Englert semble se fixer dès les années 1650⁷, il apparaît fort probable que notre souche gaspésienne se soit séparée un peu avant, car celle-ci a pu garder la forme Engelhardt jusqu'en 1750 environ, date estimée de la naissance de Jean-Baptiste Anglehart.

La faible lecture d'une SNP dans la lignée gaspésienne et une certaine proximité au niveau des STR laissent croire que cette souche est restée commune avec celle des Englert pendant deux générations après la séparation des lignées de Prusse⁸. Si tel était le cas, le départ d'un frère ou d'un cousin, vers 1550, aurait donc donné naissance aux lignées de Peter Engler et Gzregorz Engelhardt. Une fois ces premiers Engelhardt séparés de leur région d'origine et de leurs papiers filiatifs Engelhardt, une lente dérive morphologique aurait permis le développement des formes England et Engler, comme celles observées en Prusse dès la fin du XVII^e siècle.

Conclusion

Si la date de naissance estimée de l'ancêtre commun peut encore varier, cela est dû à la destruction des registres lors de la guerre de Trente Ans, tant dans le Spessart qu'en Prusse. La généalogie par l'ADN doit s'appuyer sur une documentation complète si elle souhaite identifier précisément un individu

6. KRIMM. *Op. cit.*

7. L'ancêtre le plus éloigné de Jack Englert est Johann Englert, né vers 1650 et la graphie de son nom ne changera plus, ni celle de son fils né en 1681 à Neuhütten.

8. Le FT166311 exigerait une meilleure lecture dans le futur. Aussi, grâce aux 22 chromosomes de notre candidat gaspésien, nous avons réussi à relier certains de ses segments à d'autres descendants allemands, issus de la même région du Spessart. Cela est possible, car son ancêtre allemand n'est distancé que de huit générations par rapport à lui.

9. Communication de l'auteur avec Claude Crégheur, lui-même auteur du *Dictionnaire des souches allemandes et scandinaves au Québec*, et également membre du projet *Québec ADN*, décembre 2020.

10. *Studien zur geschichte des Preussenlandes*, Festschrift für Erich Keyser zu seinem 70. Geburtstag dargebracht von Freunden und Schülern, Herausgegeben von Ernst Bahr, p. 9.

dans le temps. Toutefois, nous savons maintenant que les Engler et les England de Prusse proviennent d'anciennes familles verrières du Spessart qui ont pu quitter la région dès 1545.

Finalement, c'est bien l'ADNy qui relie notre souche gaspésienne à celle du Spessart et nos résultats permettent aujourd'hui à quatre descendants Engelhardt de découvrir leur riche histoire commune. La chose aurait été impossible sur la seule base des archives fragmentaires ayant survécu à ce jour. La théorie des origines mercenaires de Jean-Baptiste Anglehart se voit aussi renforcée. La région du Spessart et le nord de la Bavière font partie des régions où le régiment de Brunswick a été levé⁹. Et si la mère du pionnier est véritablement une Anne Kuhlwein, comme les registres de Paspébiac l'affirment, son nom de famille était très présent autour du Spessart au XVIII^e siècle.

Lorsqu'un autre Anglehart québécois s'ajoutera à la recherche, nous pourrions trianguler Jean-Baptiste Anglehart et ainsi retrancher les SNP apparues en Gaspésie depuis 1787. L'arbre phylogénétique plus complet permettra de préciser l'époque de la naissance de l'ancêtre commun.

Espérons que cette étude puisse convaincre d'autres chercheurs à utiliser l'ADNy afin de résoudre leurs propres mystères généalogiques!

Addendum

Alors que cet article était terminé et proposé pour être publié, Peter Engler nous a fait part d'une nouvelle découverte dans les archives de Prusse. En 1611, Balthazar Wenzel et Jacob Englehardt se voyaient octroyé le privilège par un seigneur prussien, Mathias Knibawsky, de construire un atelier du verre dans la forêt de Grabau, près de Shoneck¹⁰. Sur la base qu'un Engelhard adulte était donc présent en Prusse en 1611, cela vient conforter notre estimation de 1562 pour la séparation génétique avec le groupe demeuré dans le Spessart.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : domgag12@hotmail.com

Mots de généa...

*Adieu! Je vais chercher un généalogiste
Qui pour quelques louis que je lui donnerai
Me fera, sur le champ, venir d'où je voudrai.*
Boursault, 1685



L'histoire particulière de Marguerite Lamain

Esther Ross (7560)

L'auteure a travaillé dans le domaine des technologies de l'information au sein de plusieurs ministères et organismes de la fonction publique québécoise. Une fois à la retraite, elle a pu donner cours à son intérêt pour l'écriture et l'histoire, notamment celle de sa famille. En créant son arbre généalogique, elle s'est rendu compte qu'une vingtaine de Filles du roi faisaient partie de ses ancêtres et que l'une d'elles avait vécu dans le secteur du marais Léon-Provencher, à Neuville, un lieu qu'elle fréquente très régulièrement.

Résumé

L'histoire de Marguerite Lamain ressemble pour l'essentiel à celle de la plupart des jeunes filles qui se sont engagées à émigrer et à se marier en Nouvelle-France à la faveur du programme de recrutement du roi Louis XIV en vigueur de 1663 à 1673. Marguerite eut deux maris et mit au monde quatorze enfants. Le présent article en fait état, bien sûr, mais il évoque aussi le voisinage de la famille, car « nul n'est une île ». Le texte fait aussi la démonstration que le terme « donation » n'est pas nécessairement synonyme de « cadeau ». Pour tenter de comprendre le vécu de cette ancêtre, l'auteure a effectué des recherches dans les documents d'archives faisant référence à Marguerite Lamain, une femme qui, selon une estimation basée sur cent généalogies de couples mariés en 1939 et 1940¹, aurait aujourd'hui entre 700 000 et 1 120 000 descendants vivant au Québec

Marguerite est recrutée pour émigrer en Nouvelle-France

Lorsque Marguerite Lamain s'est engagée à émigrer en Nouvelle-France, ses parents, Jacques et Marguerite Deshayes, vivaient encore, si on se fie au contrat de mariage dont elle a été partie prenante en septembre 1670². Elle habite à Rouen, dans la paroisse Saint-Vivien.

Quelques mois plus tôt, soit le 27 février 1670, le ministre Colbert, principal conseiller du roi pour les questions relatives à la marine française et aux colonies de 1669 à 1683, avait écrit une lettre³ à l'archevêque de sa ville, M^{gr} François de Harlay de Champvallon, dans laquelle il se plaignait que les filles recrutées à l'Hôpital général pour s'établir en Nouvelle-France en 1669 n'étaient pas assez robustes pour résister au climat de ce pays.

Par les dernières lettres que j'ai reçues du Canada, l'on m'a donné avis que les filles qui y ont été transportées l'année passée, ayant été tirées de l'hôpital général, ne se sont pas trouvées assez robustes

pour résister ni au climat ni à la culture de la terre, et qu'il serait plus avantageux d'y envoyer de jeunes villageoises, qui fussent en état de supporter la fatigue qu'il faut essayer dans ce pays.

Comme il s'en pourrait rencontrer dans les paroisses, aux environs de Rouen, le nombre de cinquante ou soixante qui seraient bien aises d'y passer pour être mariées et s'y établir, et que d'ailleurs vous avez toujours eu beaucoup de zèle pour l'augmentation de cette colonie, j'ai cru que vous trouveriez bon que je vous suppliasse, comme je le fais par cette lettre, d'employer l'autorité et le crédit que vous avez sur les curés de trente ou quarante de ces paroisses, pour voir s'ils pourraient trouver en chacune une ou deux filles, disposées à passer volontairement en Canada, pour y être établies.

Colbert faisait alors référence au programme de recrutement auquel Marguerite Bourgeoys donnera plus tard⁴ le nom « Filles du roi », programme qui eut cours de 1663 à 1673.

1. BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, www.francogene.com/gfan/gfan/998/fdr.htm.

2. BAnQ Québec. *Contrat de mariage de Michel Rognon et de Marguerite Lamain*, le 3 septembre 1670. CR301, P108 de PISTARD, <https://bit.ly/3sMjrh3>.

3. SULPICIENS, LES. « Histoire de la colonie française en Canada », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial de Montréal*, mai 1872, p. 327. <https://bit.ly/2USxEeT>.

4. LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada: Les Filles du roi au XVII^e siècle, suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal, Leméac, 2013, p. 9.

En plus de Marguerite, quatre jeunes Rouennaises ont répondu à l'invitation de 1670. Toutes étaient de paroisses différentes, démontrant que l'archevêque avait fait suivre la demande du ministre de Louis XIV aux curés sous sa responsabilité. Les années précédentes, les recrues de cette ville provenaient pour la majorité de la paroisse Saint-Vivien.

Au total, l'année 1670 a permis de recruter 118 jeunes filles. Cette cohorte arrivée en Nouvelle-France est la deuxième plus nombreuse du programme royal, derrière celle de 1669 qui comptait 130 recrues⁵.

Marguerite arrive à Québec

Marguerite Lamain venait d'un milieu populaire et ne savait pas signer, comme le confirment tous les actes notariés auxquels elle sera partie prenante.

Elle s'est embarquée avec une dot de 50 livres fournie par le roi, en plus d'un bagage d'une valeur de 300 livres, soit le patrimoine habituel des filles issues de milieux populaires⁶. Les biens de ces jeunes femmes étaient constitués de leurs vêtements et d'une cassette remise à chacune à son départ de la France et contenant :

*une coiffe de taffetas, une coiffe de gaze, une ceinture, des cordons de souliers, 100 aiguilles, un étui et un dé, un peigne, du fil blanc et gris, une paire de bas, une paire de souliers, une paire de gants, une paire de ciseaux, deux couteaux, un millier d'épingles, un bonnet, 4 lacets de fil, des toiles pour faire des mouchoirs, cols, cornettes et manches plissées*⁷.

La date exacte d'arrivée de sa cohorte n'a pu être confirmée⁸.

Le recensement de 1681⁹ est le premier document nous informant de l'âge de Marguerite. Elle déclare à ce moment avoir 24 ans, ce qui nous permet de conclure qu'elle n'avait que 13 ans à son arrivée. Toutefois, l'âge qu'elle indiquera en 1685, lors de son second mariage, fait comprendre qu'elle en avait plutôt 15 lorsqu'elle a traversé l'Atlantique. On constate ainsi qu'elle s'est rajeunie au départ, imitant en cela plusieurs des Filles du roi, dont nous savons maintenant qu'elles le faisaient en moyenne de plus ou moins deux ans¹⁰. Il reste

que Marguerite était beaucoup plus jeune que les autres, qui avaient autour de 23 ans¹¹.

Marguerite se marie

À la signature du contrat¹² de mariage de Marguerite le 3 septembre 1670, dans la maison du seigneur, soit chez Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon, dame Élisabeth Étienne agissait comme témoin. Celle-ci était l'accompagnatrice-surveillante des jeunes filles durant la traversée de l'Atlantique effectuée quelques mois plus tôt¹³. M^{me} Gasnier avait déjà joué le même rôle pour d'autres cohortes, la signature de plusieurs contrats de mariage chez elle durant cette période témoignant du fait qu'elle s'intéressait toujours à ces jeunes filles et qu'elle en recevait chez elle¹⁴.

L'époux de Marguerite était Michel Rognon ; le mariage religieux a eu lieu le 14 septembre 1670 à l'église Notre-Dame de Québec. Lors de la cérémonie, un voisin immédiat de Michel, Charles Delaurice (Delaurier), agissait comme témoin. Les deux hommes avaient obtenu une concession à Pointe-aux-Trembles (aujourd'hui Neuville) le même jour de mars 1667.

Qui était Michel Rognon (Roignon) ?

- Originaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, il avait 31 ans, soit 16 de plus que l'épousée.
- C'était un ancien soldat du régiment de Carignan-Salières au sein duquel il avait été surnommé Laroche. Michel faisait partie de la compagnie Monteil, du Poitou¹⁵. Ce régiment avait été envoyé en Nouvelle-France en 1665 pour sécuriser les possessions françaises en Amérique du Nord face à la menace iroquoise. À l'été 1667, un traité de paix a été signé avec les Iroquois. En conséquence, près de 400 soldats démobilisés sont demeurés en Nouvelle-France et plusieurs ont obtenu une terre. De ce nombre, 283 se sont mariés dans les années suivantes¹⁶.
- Michel Rognon avait été parmi les premiers à obtenir une concession de terre dans la seigneurie de Pointe-aux-Trembles. Sa terre mesurait 2 arpents de largeur sur 40 de profondeur. À ce moment, Jean Bourdon en était le seigneur,

5. *Ibid.*, p. 10.

6. *Ibid.*, p. 15.

7. SIROIS-BELLE, Maud. « Les Filles du Roy. Des bords de Seine aux rives du Saint-Laurent 1663-1673 », *Bulletin Mémoires vives*, Commission de la mémoire franco-québécoise, bulletin n° 32, juin 2011, <https://bit.ly/2ypQCjW>. Consulté le 31 mai 2021.

8. Selon le site <https://migrations.fr/700fillesroy.htm>, elle serait arrivée le 31 juillet à bord du Nouvelle-France parti de Dieppe en Normandie.

9. SULTE, Benjamin. *Histoire des Canadiens français – 1608-1880*, chapitre V, « Recensement de 1681 », Montréal, Wilson & Cie, 1882, p. 53-92, <https://bit.ly/3k8mGfb>.

10. LANDRY. *Op. cit.*, p. 8.

11. LANDRY. *Op. cit.*, p. 22.

12. BAnQ Québec. *Contrat de mariage de Michel Rognon et Marguerite Lamain*.

13. TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France – IV – La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674*, Montréal, Éditions Fides, 1997, p. 263, <https://bit.ly/3ck1Oxd>.

14. Sulpiciens. *Op. cit.*, p. 329.

15. Fichier *Origine*, www.fichierorigine.com. Consulté le 31 mai 2021.

16. Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Arrivée du régiment de Carignan-Salières en Nouvelle-France*, <https://bit.ly/2T4A1sV>. Consulté le 31 mai 2021.

PRÉNOM	NAISSANCE	DÉCÈS	MARIAGE	ÉPOUSE OU ÉPOUX
Charles	1673-02-23 Neuville	1718-01-22 Saint-Augustin-de-Desmaures	1699-11-09 Québec, paroisse Notre-Dame 1703-07-02 Saint-Antoine-de-Tilly	Marie-Anne Martel Charlotte Huot dit St-Laurent
Denis	1674-10-03 Neuville	1746-12-31 Neuville	1700-02-16 Neuville	Marie Chiron
Guillaume	1676-11-02 Neuville	1750-03-15 Sainte-Croix, Lotbinière	1705 Lieu indéterminé 1731-01-08 Lotbinière	Angélique Houde Madeleine Girard
Marguerite	1678-12-15 Neuville	1732-07-07 Neuville	1695-04-18 Neuville	Charles Julien Sévigny
Jeanne	1681-01-02 Neuville	1713-07-23 Neuville	1699-09-03 Neuville	Joseph Lorient
Louis	1683-07-22 Neuville	1721, entre mars et novembre, à Saint-Antoine-de-Tilly	1707-08-30 Neuville	Anne Grenon

Tableau 1 : Descendance de Marguerite et Michel.

mais deux semaines plus tard, le 4 avril 1667, sa charge a été transférée à son fils Jean-François, qui habitait Neuville, alors que lui vivait à Québec. Jean Bourdon, époux d'Anne Gasnier, est mort le 12 janvier 1668. Les documents attestant des concessions de terre de 1667, dont celui signé par Michel Rognon devant le notaire Romain Becquet, seront toutefois perdus et devront être confirmés le 30 mai 1672 devant le notaire royal Charles Rageot¹⁷.

La descendance de Marguerite et Michel

Il s'est écoulé plus de deux ans avant la naissance du premier enfant du couple, qui en aura cinq autres; ils se rendront tous à l'âge adulte (**Tableau 1**).

Le contexte de vie du couple

En plus d'être agriculteur et d'engendrer plusieurs enfants, comme la majorité de leurs concitoyens, le couple vit au quotidien diverses réalités :

- Une première chapelle ne sera construite à Neuville qu'en 1679. En attendant, les sacrements sont célébrés en la paroisse Notre-Dame-de-Québec¹⁸ située à quelque 35 km, mais le transport est facilité par le fleuve qui est bien sûr la voie naturelle de circulation.
- La terre de Michel et Marguerite est accessible facilement par le fleuve, et ce, sur deux arpents de front. C'est une surface plane sur le bord, mais elle présente un fort dénivelé

en son milieu, pour redevenir plane dans sa moitié nord. Au XXI^e siècle, le marais Léon-Provancher, à Neuville, recouvrira la partie sud de cette terre¹⁹.

- D'autres anciens soldats du régiment de Carignan-Salières ont obtenu une terre dans le même secteur que Michel :
 - Jean Delastre dit Lajeunesse est établi sur le lot F-6²⁰ ;
 - Michel Desorcy, sur le lot F-9 ;
 - Jean Fauconnet dit Lafleur, sur le lot F-8 ; il n'y arrivera toutefois qu'en janvier 1671 après son mariage, le 20 janvier de la même année, avec Marie Hatanville, veuve de Robert Senat, qui avait obtenu la concession.

Les numéros de terre ayant été attribués en séquence par le seigneur, on voit facilement le voisinage des Lamain – Rognon. Les terres ont été assignées à partir de la limite ouest de Saint-Augustin-de-Desmaures.

- De son côté, Marguerite est la seule des jeunes filles natives de Rouen arrivées à Québec en 1670 à être allée vivre à Neuville. Par contre, d'autres qui ont fait avec elle la traversée de l'Atlantique ont épousé des hommes de l'endroit. Elles se sont connues durant le voyage, en raison de la promiscuité inhérente. Elles sont nommées dans le **tableau 2**.
- Après onze ans de mariage, les possessions de Michel et Marguerite se comparent à celles de leurs voisins. Nous le savons par le recensement de 1681²¹. Le **tableau 3** en établit un portrait sommaire.

17. ROULEAU, Marc. *Chroniques neuvilleuses*, n° 19, Société d'histoire de Neuville, 2004, p. 11.

18. ROULEAU. *Op. cit.* p. 84.

19. ASSOCIATION DES FAMILLES LAROCHE ET ROCHETTE INC. *Michel Rognon dit Laroche... Michel Rognon demeure au Canada*, www.rolaro.ca. Consulté le 31 mai 2021.

20. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NEUVILLE. *Terres occupées par des filles du roi à Neuville*, www.histoireneuville.com/Terrier%20mari-fille.pdf. Consulté le 31 mai 2021.

21. SULTE. *Op. cit.*

- Michel meurt le 8 novembre 1684 à 45 ans. Il est le premier chef de famille²² à décéder parmi les pionniers de Neuville. Marguerite est âgée de 29 ans et elle a la charge de six enfants âgés de 15 mois à 11 ans. Selon la coutume, elle hérite de la moitié de la terre, l'autre moitié étant attribuée à ses enfants.

FILLE DU ROI	DATE DU MARIAGE RELIGIEUX	ÉPOUX	N° DE LA TERRE OCCUPÉE ²³
Geneviève Billot	24 août 1670	Jean Denis, fils de Jean et Jeanne Payen	F-2
Agathe Merlin	31 août 1670	Jean Lorient	F-12
Marguerite Lamain	14 septembre 1670	Michel Rognon	F-4
Isabelle Salé	14 septembre 1670	Jacques Marcot	F-148
Martine Taurey	14 septembre 1670	Nicolas Marcot	F-149
Louise Petit	14 septembre 1670	Charles Delaurice	F-5
Marguerite Évain	24 septembre 1670	Pierre Richard	F-131
Marie Malo	24 septembre 1670	Jacques Brin dit La Pensée	F-130

Tableau 2 : Filles du roi établies à Neuville.

	FUSILS	BÊTES À CORNES	ARPENTS EN VALEUR
Michel Rognon	1	3	12
Jean Fauconnet	1	2	7
Charles Davault	1	3	10
Jean Delastre	1	2	15

Tableau 3 : Sommaire des possessions de Michel et Marguerite.

Marguerite fonde une autre famille

Le 8 janvier 1685, soit deux mois après le décès de Michel, Marguerite se remarie avec Pierre Mercier, un meunier²⁴ célibataire de 32 ans. Celui-ci va ainsi poursuivre la mise en valeur de la concession obtenue par Michel Rognon.

Sept mois et demi plus tard, Marguerite met au monde des jumeaux dont on peut penser qu'elle est assurée dès le départ qu'ils ne survivront pas. En effet, un des deux garçons

reçoit le prénom Guillaume en hommage à son parrain ; or, Marguerite a déjà un fils de ce prénom, bien vivant (il a 8 ans). Les jumeaux décèdent deux semaines plus tard. Des siamois ? Tout simplement des prématurés que le hasard aura fait mourir le même jour ?

Autre particularité : Marguerite donne naissance à une fille prénommée Thérèse deux ans après que sa fille Marguerite Rognon ait elle-même eu deux enfants : un premier né hors mariage, alors qu'elle avait 15 ans, et une fille, Marie-Louise, née le 8 avril 1696, un an après son mariage avec Julien-Charles Sévigny, le 8 avril 1695. Son premier-né est décédé à huit mois, le 8 février 1695.

Descendance de Marguerite et Pierre

En comparant le **tableau 4** à celui du premier lit de Marguerite (**Tableau 1**), on s'étonnera du fait que toute la fratrie Rognon s'est rendue à l'âge adulte, alors que six des huit enfants nés de la seconde union sont décédés en bas âge.

Marguerite donne et redonne sa terre

À l'été 1709, les six enfants de Marguerite et Michel sont mariés. Ils vivent tous sur une terre, pour la plupart sur la rive nord du Saint-Laurent, à Neuville ou à Saint-Augustin-desmaures, tandis que Guillaume vit sur la rive sud du fleuve, à Saint-Antoine-de-Tilly ou Sainte-Croix de Lotbinière.

À la maison Lamain-Mercier, il ne reste donc que les fils Mercier : Pierre et Antoine, âgés respectivement de 16 et 23 ans.

Premier transfert : à son fils Antoine Mercier

Par un legs reçu au décès de leur père, les six premiers enfants de Marguerite se partagent la propriété de la moitié de la terre occupée par leur mère. En préparation du mariage de leur demi-frère Antoine Mercier, ils acceptent de céder leur héritage à leur mère. Cette cession est intégrée au contrat de mariage d'Antoine et de Claudine Millet signé le 11 août 1709, devant le notaire Louis Chambalon²⁵. La terre des Rognon et les bâtiments qui s'y trouvent deviennent ainsi propriété à parts égales de Marguerite Lamain et du nouveau couple, en retour du logis, de la nourriture et de l'entretien des parents. Le père d'Antoine est absent le jour de la signature du contrat de mariage, car la veille, il a donné une procuration à son épouse pour conclure les clauses de donation intégrées au contrat de mariage²⁶.

Dans le contrat de donation, il n'est pas question du jeune frère d'Antoine, Pierre. On trouve mention de ce dernier à Baie-Saint-Paul dans un acte de mariage en novembre 1717, où il est écrit que les deux époux sont *engagés à La Malbaie*.

22. ROULEAU. *Op. cit.*, p. 34.

23. ROULEAU, Marc. *Terrier de Neuville, 1665-2000 : revu et corrigé*, Neuville, M. Rouleau, 2001, 250 p.

24. LANDRY. *Op. cit.*, p. 142.

25. BAnQ. PISTARD CR301, P610, <https://bit.ly/2wOv1Sb>.

26. BAnQ. *Inventaire des greffes des notaires du Régime français*, vol. 19, Québec, Archives de la province de Québec, 1942, p. 280, <https://bit.ly/3r6vvtC>.

PRÉNOM	NAISSANCE	DÉCÈS	MARIAGE	ÉPOUSE
Honoré	1685-08-08	1685-08-21 Neuville		
Guillaume	1685-08-08	1685-08-21 Neuville		
Antoine	1686-08-11	1760-02-03 Saint-Augustin-de-Desmaures	1709-08-13 Neuville	Claudine Millet, Mil ou Millier
Françoise	1688-12-11	1688-12-21 Neuville		
Pierre	1690-05-16	1692-08-03 Neuville		
Joseph	1692-03-07	1692-03-17 Neuville		
Pierre	1693-03-17	1769-11-06 Montréal	1717-11-17 Baie-Saint-Paul	Catherine Ledoux
Thérèse	1697-02-06	1697-02-24 Neuville		

Tableau 4 : Descendance de Marguerite et Pierre.

Pierre ne retournera jamais vivre à Neuville et mourra à l'Hôpital général de Montréal le 6 novembre 1769.

La bonne entente des parents avec Antoine et Claudine ne dure pas très longtemps, puisque l'intendant Jacques Raudot promulgue une ordonnance²⁷, le 18 mars 1710, qui rend nulle la donation du mois d'août précédent. Ce jour-là, Marguerite se plaint que l'engagement pris par son fils n'a pas été respecté, et même qu'Antoine et sa femme les ont *abandonnés seuls dans la maison depuis cinq semaines*. Comme la fois précédente, elle se présente sans son mari devant l'intendant. Son fils admet ses torts et renonce à la terre reçue quelques mois plus tôt.

Deuxième transfert : à sa fille Marguerite Rognon

Deux mois plus tard, le 19 mai 1710, Marguerite, 55 ans, et son mari, 57 ans, procèdent à une autre donation, cette fois-ci en faveur de Marguerite Rognon et de son mari Charles Sévigny, mariés depuis quinze ans. Leur terre étant presque voisine, dans la partie ouest de Saint-Augustin-de-Desmaures, ils n'auront donc pas à se déplacer beaucoup pour s'occuper de l'ensemble.

Les objets de la donation consistent en une portion de terre d'un arpent et une perche et demie, faisant partie d'une terre de 2 arpents, ainsi qu'en la moitié des meubles appartenant à la mère. En contrepartie, Charles et sa femme s'engagent à nourrir la mère de cette dernière ainsi que son mari, à les laver, loger et prendre soin d'eux en santé et maladie. De plus, ils doivent *ne point faire de la peine ni les chagriner mal à propos*. Et au cas où l'aïeule ne puisse pas faire chambre à part,

les Sévigny devront voir à en faire une pour *n'offrir point d'incommodité du bruit des enfants et amis*. On voit ici que, sans doute inspiré par l'expérience, le texte de donation est plus précis que la première fois.

Cette donation est ratifiée presque deux ans plus tard, le 12 janvier 1712²⁸, devant le notaire Jacques de Horné dit Laneuville, mais elle prend fin deux mois après, le 22 mars 1712, moment où les Sévigny y renoncent.

Troisième transfert : à son fils Charles Rognon

Le 26 mars 1712, la terre héritée de Michel Rognon est donnée à son fils aîné, Charles. Elle est décrite ainsi : un arpent une perche et demie et quelques pieds sur 40 arpents de profondeur. L'aïeule donne aussi tous ses meubles, sauf une vache à lait qu'elle se réserve. En retour, Charles devra nourrir et loger sa mère sa vie durant, en plus de lui apporter soin lorsque malade. Il s'engage aussi à faire pacager et hiverner la vache et, de plus, à faire dire vingt messes après la mort de l'aïeule. Au cas où elle ne s'accorderait pas avec son fils et qu'elle quitterait la maison pour demeurer ailleurs²⁹, celui-ci sera obligé de lui donner 60 livres tous les ans. Ainsi, les précautions prises par Marguerite sont encore plus importantes que lors de la donation précédente.

Malgré cela, à peine quelques mois plus tard, en juillet 1712, les conventions sont changées :

1. Pierre Mercier et Marguerite Lamain remplacent la donation du mois de mars par une vente à Charles Rognon, leur fils et beau-fils. La terre vendue mesure 2 perches de long sur 40 de profondeur. Le prix de vente est fixé à 70 livres, incluant

27. BAnQ. TL5, D529.3, <https://bit.ly/2V00UyT>.

28. BAnQ. Minutier du notaire Jacques de Horné dit Laneuville, CN301, S136, microfilm n° H413 (M2321).

29. BAnQ. *Op. cit.*

un acompte de 30 livres déjà versé, en plus d'une carriole et d'un cheval à poil roux âgé de 8 ans dont les vendeurs se déclarent très contents. Le solde à payer devra être versé dans les deux ans³⁰.

2. Marguerite Rognon, fille du premier mariage de Marguerite, cède la part d'héritage reçue à la mort de son père, soit $\frac{1}{6}$ d'arpent, une perche, 12 pieds $\frac{1}{2}$ en la seigneurie de Neuville, sur 40 de profondeur, à son frère Charles, en échange d'une terre de 2 arpents sur une profondeur d'environ 7 arpents à Saint-Augustin-de-Desmaures³¹. Les superficies échangées sont à peu près équivalentes.

Les dernières années de vie de Marguerite

Quatre mois après la donation devenue vente, soit le 17 novembre 1712, Marguerite Lamain perd son second époux. Le 23 juillet suivant, sa fille Jeanne meurt à 32 ans, laissant deux filles et un garçon.

À l'automne 1714, Marguerite déménage à l'Hôpital général de Québec. Nous le savons par un acte de donation³² qui a de quoi étonner : alors qu'en 1712, la terre a été vendue à Charles, elle lui est donnée le 10 octobre 1714, ce qui laisse supposer que Marguerite considérait ne pas avoir été payée convenablement. Ce dernier acte de donation comprend une condition : Charles doit fournir annuellement 18 minots de blé à l'Hôpital général. Le blé devra être réparti en deux livraisons égales de 9 minots effectuées le premier de février de chaque année et aux fêtes de Pâques. Les termes de cette dernière donation sont clairs : Marguerite ne pourra revenir sur sa décision, ce qui donne à penser qu'à son tour, Charles a des craintes à ce sujet.

Marguerite mourra avant le premier versement de blé prévu, puisque le 13 janvier 1715, une ordonnance de l'intendant Bégon demande au curé de Pointe-aux-Trembles (Neuville) de

voir au partage de la terre³³ qui a si souvent changé de mains durant les cinq années précédentes. L'intendant précise que le partage doit tenir compte de l'effort de labour que Charles y a investi. Le texte de cette ordonnance parle de la succession de Marguerite, mais n'indique pas la date de son décès. Une autre ordonnance³⁴ datée du 17 juillet 1715 vient homologuer le partage fait devant le curé le 19 janvier précédent. Marguerite serait donc décédée entre le 10 octobre 1714 et le 12 janvier 1715.

La descendance Rognon abandonne son patronyme

Trois des quatre fils de Michel Rognon ont eu des fils qui ont eu des enfants. Voici ce qu'il est advenu du nom de famille de l'ancien soldat du régiment de Carignan-Salières.

Charles est resté sur la rive nord du Saint-Laurent, à proximité de son lieu de naissance. Il a vu certains de ses petits-enfants être nommés Rochette, à la fois une combinaison et une déformation de Rognon et de Laroche. À partir du début du XIX^e siècle, tous les descendants de Charles recevront le nom de Rochette³⁵.

Quant à Guillaume et Louis, ils se sont installés sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en face de Neuville. Tous les petits-enfants de Guillaume ont reçu le nom de Rognon dit Laroche, mais c'est Laroche qui a été retenu pour la génération suivante, ainsi que pour une partie des petits-enfants de Louis. L'autre partie fera baptiser les nouveau-nés sous le nom de Rognon jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, avant de passer à Laroche, à son tour³⁶.

C'est ainsi que le patronyme Rognon est disparu.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : rossestherozos@gmail.com

30. BAnQ. *Vente Pierre Mercier et sa femme, Charles Rognon*, le 20 juillet 1712, minutier de Louis Chambalon, CN301, S58, PISTARD, <https://bit.ly/34w6a2A>.

31. BAnQ. *Échange Charles Sévigny, Charles Rognon*, le 8 juillet 1712, minutier de Louis Chambalon, CN301, S58, PISTARD, <https://bit.ly/3wIBp6A>.

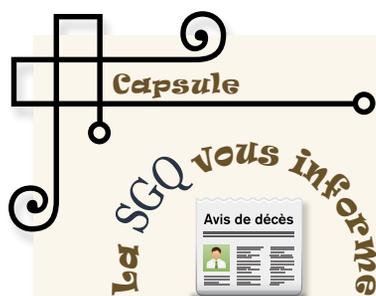
32. BAnQ. *Donation Marguerite Lamain et Pierre Mercier, Charles Rognon*, le 10 octobre 1714, minutier du notaire Dubreuil, CR301, P852, PISTARD, <https://bit.ly/2vtP4Eg> et <https://bit.ly/3mVzO9x>.

33. BAnQ. E1, S1, P057, PISTARD, <https://bit.ly/2R871jR>.

34. BAnQ. E1, S1, P091, PISTARD, <https://bit.ly/3s8H7ga>.

35. *Généalogie du Québec et d'Amérique française*, www.nosorigines.qc.ca.

36. *Ibid.*



Base de données : Avis de décès

Les avis de décès sont une mine d'informations précieuses pour les généalogistes. La Fédération québécoise des sociétés de généalogie consciente de l'importance de ces données met gracieusement à la disposition des chercheurs la base de données intitulée : Avis de décès. Publiée depuis 1997 et alimentée quotidiennement à partir des grands quotidiens, elle donne accès à plus de 825 000 fiches, à l'adresse suivante : <http://federatongenealogie.qc.ca/base-de-donnees/avis-de-deces>.



L'année de naissance de Louis Gaudreau

Jacques-L. Lessard (8454)

L'auteur occupe le poste d'analyste de la jurisprudence aux *Éditions Yvon Blais* depuis plus de vingt ans. Il s'intéresse à la généalogie depuis 1985, année où il a complété une formation en ce domaine à l'Université du Québec. Il a côtoyé les archives judiciaires et notariales, en œuvrant à la *Société de recherche historique Archiv-Histo* de 1989 à 1997. Durant cette période, il a agi comme chef d'équipe de production de bases de données, dont *Parchemin* et *Thémis*. Son intérêt pour la recherche se concrétise depuis 1997 par la rédaction d'articles publiés dans des revues généalogiques. Son sport favori, qu'il pratique depuis des années, est le squash.

Résumé

Un dossier généalogique non résolu depuis des décennies a été réactivé grâce à une nouvelle approche. L'âge au décès de Louis Gaudreau inscrit au registre de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe, sur lequel les recherches passées reposaient, est remis en question par l'analyse de l'âge des autres défunts de la paroisse. Une étude universitaire portant sur les nourrices de même que certaines données généalogiques et judiciaires permettent la formulation d'une nouvelle hypothèse d'identification du défunt.

Prologue

Rappelons les faits généalogiques. D'après l'âge inscrit dans son acte de sépulture rédigé à Saint-Hyacinthe le 7 janvier 1832¹, Louis Chavaudreuille dit Gaudreau serait né vers 1748. À son mariage avec Josette Brouillet, célébré le 8 mai 1775 à Chambly², les noms des parents de la mariée sont précisés tandis que ceux des parents du marié ont été omis. Seul indice pour commencer une recherche: la présence, au mariage, de Josette Gaudreau, sœur du marié.

Plusieurs chercheurs ont tenté de découvrir la filiation de cet homme. Mais avec si peu d'informations, aucun n'a pu résoudre cette énigme généalogique. Avec les années, des hypothèses ont été mises de l'avant. Louis Gaudreau serait ainsi un enfant illégitime. Il aurait été élevé dans une famille de Gaudreau de la région de Montréal, et son ascendance serait peut-être liée à Jean-Baptiste Chavaudreuille, soldat de la compagnie de monsieur Duplessis, le seul de sa famille pouvant être père d'un enfant né en 1748. Cette hypothèse est accompagnée de la possibilité d'une ascendance amérindienne, comme pouvaient le laisser penser certains documents d'archives³.

Historique de la recherche

Il faut dire que ce cas généalogique date de plusieurs années. La question concernant l'origine de Louis Gaudreau fut posée pour la première fois en 1947 dans la revue *Mémoires* de la Société généalogique canadienne-française (SGCF)⁴. Pour ma part, cet intérêt remonte à 1986 alors que j'offrais mes services comme généalogiste à une clientèle principalement américaine; l'un de ces clients m'avait demandé de trouver l'ascendance de cet homme. D'étape en étape, je lui fournis des documents d'archives qui lui manquaient; mais un jour, ayant atteint la limite archivistique et documentaire, je dus lui proposer quelques hypothèses d'ascendance comme réponse.

Dans un article publié en 1989 dans la revue *Mémoires*, Serge Goudreau décrit avec précision l'état de la recherche concernant ce problème généalogique⁵. Il reprend le flambeau en 1992 en publiant *Aux Sources d'une Histoire: Les Gaudreau d'Amérique*, un texte très fouillé sur l'établissement de Louis Gaudreau à Chambly et sur son déménagement à Saint-Hyacinthe afin d'assurer l'avenir de ses enfants. De l'avis de cet auteur, les documents d'archives consultés ne permettent pas de conclure à une ascendance précise, mais uniquement à la

1. PRDH (Programme de recherche en démographie historique). www.prdh-igd.com. Consulté en avril 2021. Registre de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe, 7 janvier 1832. Toutes les références à des baptêmes, des mariages ou des sépultures dans le présent article ont été tirées de la consultation en ligne du PRDH.
2. *Ibid.* Consulté en avril 2021. Registre de la paroisse Saint-Joseph-de-Chambly, 8 mai 1775.
3. GOUDREAU, Serge. « Louis Chavaudreuille dit Gaudreau », *Aux Sources d'une histoire: Les Gaudreau d'Amérique*, Montréal, Association des familles Gaudreau, 1992, p. 246.
4. Question 271, *Mémoires*, vol. 2, n° 4, juin 1947, p. 220.
5. GOUDREAU, Serge. « Louis Chavaudreuille dit Gaudreau (1748-1832): à l'origine d'une lignée de Godreau? », *Mémoires*, vol. 40, n° 3, cahier 181, automne 1989, p. 184-191.

formulation de quelques hypothèses pour lors non prouvées. Il ajoute aux hypothèses énoncées précédemment une troisième, qu'il réfute, concernant la possibilité d'une ascendance acadienne, et une autre faisant de Louis Gaudreau un descendant du marquis de Vaudreuil⁶.

Sans résoudre le problème filiatif, un article paru en 1997 relève certains détails non encore traités, soit la présence de Josette Gaudreau dans les confirmations de Chambly, en 1774. L'auteur y présente d'abord les démarches effectuées pour prouver le lien filial entre cette dernière et le couple Joseph Gaudreau et Marie Coutancineau (Constantineau). En outre, y sont rapportés des événements de la vie de Jean-Baptiste Chavaudreuil et d'Hippolyte Chavaudray⁷, son frère utérin, ce qui permet de comprendre leur rôle dans les hypothèses avancées⁸. Dans une deuxième partie, l'auteur dresse la liste des habitants entourant la terre de Louis Gaudreau à Chambly. Ce travail rendra possible le cumul d'indices d'un passé commun avec deux familles alliées à Chambly, soit celles de François Provost et de François Picard⁹.

Après tout ce parcours généalogique, le présent article propose d'ajouter deux avenues pour relancer la recherche : l'une, avec quelques candidats nés entre 1752 et 1755 à Québec et l'autre, avec un candidat baptisé en 1756 à Montréal. Ces propositions découlent de la possibilité d'une erreur sur l'âge dans l'acte de sépulture de Louis Gaudreau.

Une autre approche : l'âge au décès

Comme mentionné, Louis Gaudreau serait décédé à l'âge de 84 ans¹⁰. Cette déclaration a mené à une naissance en 1748 et c'est vers cette date que les recherches se sont orientées pour trouver un Louis Gaudreau dans la région de Montréal. C'est également à partir de cette date que l'hypothèse du nom du père biologique a été avancée.

Je me suis intéressé à la question de l'âge au moment de compiler les données relatives aux familles liées à ce dossier. D'abord, avec l'entrée de la date de sépulture de Marie Leclerc, deuxième épouse de Louis Gaudreau, décédée le 11 octobre 1832 à Saint-Hyacinthe, à l'âge de 60 ans¹¹. En fait, celle-ci n'avait que 57 ans, puisque son acte de baptême est daté du 20 novembre 1775 (Saint-Laurent, île d'Orléans)¹². Puis, avec l'entrée de Marie Constantineau, veuve de Joseph Gaudreau,

qui décède à Montréal le 16 mai 1792¹³. Dans l'acte de sépulture rédigé le lendemain, l'âge de la défunte était de 92 ans. La réalité est toute autre. Étant née le 1^{er} janvier 1728 à Saint-Augustin-de-Desmaures, elle n'avait que 64 ans. Quelle était l'origine de cette surévaluation de 28 ans? Une erreur d'écriture? L'affirmation d'un membre de la famille ou d'un voisin? Peu importe à ce stade, car ces erreurs ouvraient une possibilité de recherche¹⁴.

Dans le cas de Louis Gaudreau, une telle erreur serait-elle aussi possible? On ne peut l'affirmer avec les données trouvées sur cet homme à ce jour. En revanche, on a pu vérifier l'âge réel d'autres défunts de Saint-Hyacinthe grâce à leur date de naissance révélée dans les reconstitutions de familles du *PRDH*. Cet outil de travail généalogique offre maintenant des données jusqu'à 1850 et permet une recherche complète grâce à une entente avec l'Institut généalogique Drouin¹⁵.

Une compilation des défunts de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe (1800-1835)

Afin d'obtenir un échantillon comparable à la date de sépulture de Louis Gaudreau, une compilation des défunts âgés de 75 ans et plus a été dressée pour la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe. Il nous a paru logique de demeurer dans la même paroisse et de sélectionner les décennies précédentes, ainsi que quelques années dépassant la date du décès de notre sujet, soit entre 1800 et 1835¹⁶.

Une liste de 123 hommes répondant aux critères mentionnés a été compilée. De ce nombre, 16 ont été exclus, dont Louis Gaudreau, car aucune origine ou date de naissance ne figure dans le *PRDH* à leur sujet. Les données nominatives ont été consignées dans trois feuilles d'un fichier *Excel*, permettant le calcul des âges et la confection de graphiques.

À titre d'exemple, trois des cinq graphiques illustrant les âges des personnes sont présentés ci-dessous; ils nous permettent de visualiser et de synthétiser les résultats. On peut cependant résumer l'essentiel de la démarche de la façon suivante : sur les 107 individus restants, dont nous avons la reconstitution de famille, 6 ont l'âge exact à la sépulture, le reste étant réparti entre les individus dont l'âge est sous-évalué

6. GOUDREAU. *Op. cit.*, p. 243-268.

7. Les registres font mention des noms Chavaudreuil ou Chavaudray.

8. LESSARD, Jacques. « Louis Chavaudreuil dit Godreau – La recherche continue », *Mémoires*, vol. 48, n° 2, cahier 212, été 1997, p. 136-148.

9. LESSARD, Jacques. « Louis Chavaudreuil dit Godreau – La recherche continue », *Mémoires*, vol. 48, n° 3, cahier 213, automne 1997, p. 217-227.

10. GOUDREAU. *Op. cit.*, transcription de l'acte de sépulture, p. 260.

11. *PRDH*. www.prdh-igd.com/. Consulté en avril 2021. Registre de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe, 13 octobre 1832.

12. *Ibid.* Consulté en avril 2021.

13. *Ibid.* Consulté en avril 2021.

14. Autre exemple : Françoise Chavaudray (sœur d'Hippolyte) est décédée à l'âge de 78 ans, le 18 novembre 1816. Les recherches montrent qu'elle n'avait que 65 ans, car elle était née le 18 août 1741. *PRDH*. www.prdh-igd.com/. Consulté en mai 2021.

15. *Ibid.* Consulté en avril 2021.

16. *Ibid.* Consulté en avril 2021. Les données généalogiques des défunts échantillonnés de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe (1800-1835) ont été tirées de la base de données du *PRDH*.

(8 personnes) et ceux dont l'âge est surévalué (93 personnes). Ainsi :

- 28 individus ont entre 1 et 2 ans en trop ;
- 33 individus ont entre 3 et 5 ans en trop ;
- 31 ont en trop 6 ans ou plus ;
- de ce dernier groupe, 22 ont 8 ans en trop.

En pourcentages, seulement 6 % des actes de sépulture mentionnent l'âge exact et, étonnamment, 64 % des actes indiquent en trop 3 ans et plus.

Les graphiques ci-joints facilitent la comparaison entre l'âge inscrit à la sépulture (en bleu) et l'âge réel (en rouge). Chacun des graphiques montre une vingtaine d'individus. À gauche est affichée la gradation de l'âge.

Il serait inutile de reprendre et d'afficher des résultats individuels de cet échantillon pour convaincre le lecteur de l'importance que suppose une erreur d'âge dans une recherche. Plus l'écart est important, plus la difficulté augmente, surtout si d'autres lacunes s'ajoutent dans l'acte de baptême ou celui du mariage. Malgré les données généalogiques connues pour plusieurs d'entre eux, le doute peut s'installer si un acte de mariage est illisible. On peut errer longtemps, comme dans notre affaire, lorsqu'il manque le nom des parents au mariage et que s'ajoute une année de naissance inexacte.

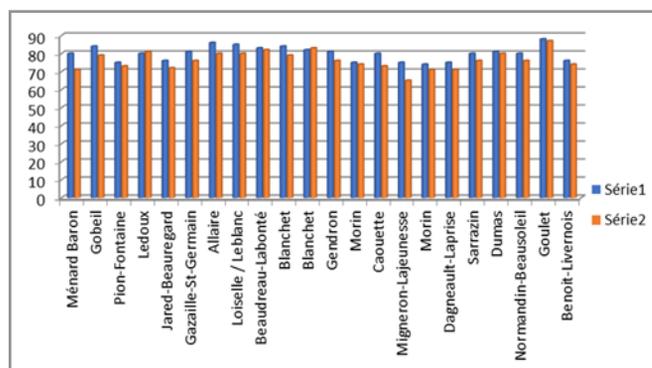
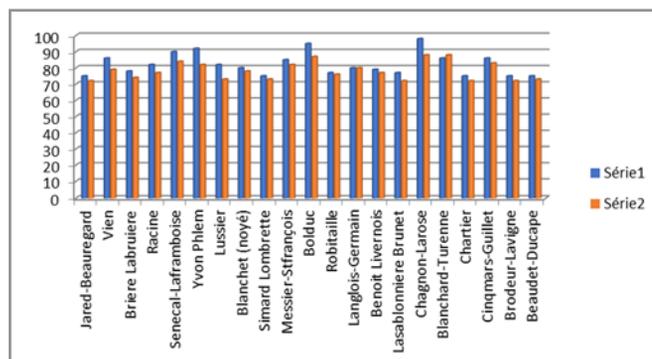
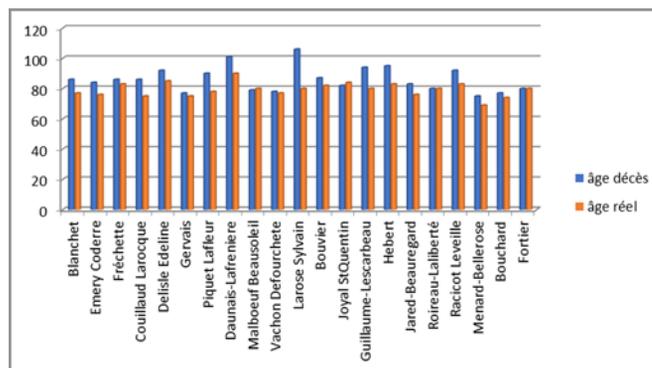
Ces résultats ne changent pas l'âge de Louis Gaudreau inscrit au registre, mais ils suscitent une réflexion sur une possible erreur plus ou moins importante. Ils ouvrent une recherche favorisant deux possibilités : une première, basée sur un âge surévalué de quelques années, et une seconde, avec un âge supérieur de 6 à 9 ans. Dans les circonstances, il serait injustifié de maintenir le statu quo d'une naissance en 1748 après la démonstration faite précédemment ; rappelons, entre autres, les 28 ans en trop de Marie Constantineau. Cette situation nous prévient de la possibilité d'un cas extrême, mais après certaines recherches, on constate qu'elle n'était pas unique.

Le contexte historique

Les nouvelles pistes de recherche soulevées par une date de naissance ultérieure sont stimulantes, mais l'élan généré est insuffisant. L'une des hypothèses reconnues et à laquelle se greffent les nouvelles possibilités tient au fait que Louis Gaudreau serait un enfant illégitime. Par conséquent, une meilleure connaissance du contexte historique entourant le quotidien de ces enfants aidera à préciser les années et les lieux de la naissance.

La consultation de la thèse d'Émilie Robert sur les nourrices de l'île de Montréal nous aide à comprendre le contexte social et historique du phénomène, à la fin du Régime français. Son travail touche les enfants nés de parents inconnus, mais aussi ceux nés de parents connus qui choisissaient de payer une nourrice pour l'entretien de leur enfant. Ces derniers appartenaient à la classe plus aisée de Montréal et préféraient cette solution en fonction des besoins et convictions de leur rang. La bourgeoisie et la noblesse militaire optaient pour cette

Graphiques des âges comparés (hommes 75 ans et +) Paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe (1800-1835)



Graphiques tirés du fichier Excel (66 hommes sur 107)

L'âge au décès inscrit est représenté par la ligne bleue et l'âge réel par la ligne rouge.

solution pour des considérations liées à leur condition sociale. On y avait recours pour des raisons esthétiques, d'incompatibilité de vie conjugale intime ou pour des règles de bienséance, car nourrir un enfant au sein était considéré comme vulgaire. Pour les professionnels, les marchands et les artisans, les services d'une nourrice permettaient à l'épouse de reprendre les tâches quotidiennes liées à la profession ou au métier du conjoint, par exemple, le partage des travaux de la boulangerie, ceux de la boutique de l'artisan ou de la réception des clients dans le quotidien des commerçants et des tenanciers¹⁷.

17. ROBERT, Émilie. *La mise en nourrice en Nouvelle-France: l'île de Montréal, 1680-1768*, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître ès art (M.A.), Université de Montréal, août 2011, p. 27-28.

Pour l'autre clientèle des nourrices, celle qui touche le propos du présent article, l'auteure rappelle la situation de l'enfant illégitime à partir de sa naissance¹⁸. Au début du XVIII^e siècle, l'enfant déclaré illégitime à l'église était pris en charge par l'État et on lui assignait une nourrice qui allait lui donner des soins durant les dix-huit premiers mois¹⁹. Les directives des ordonnances traçaient les premières années de leur vie, du passage chez la nourrice à celui chez l'habitant. Vulnérables à la naissance, ces enfants avaient peu de choix, sinon celui de lutter pour survivre. Or, malgré les soins prodigués, de nombreux décès étaient constatés dans les mois suivant leur naissance, décès souvent accueillis dans l'indifférence²⁰ ou la résignation face à la volonté de Dieu²¹.

Dans une ordonnance de 1722 s'appliquant aux villes, l'intendant Bégon confia cette responsabilité au Procureur fiscal, tandis que dans les villages, c'est le curé qui fut investi de cette mission²². Pour des raisons religieuses et pour contrôler le phénomène d'infanticide, les mères d'un enfant illégitime devaient déclarer la naissance. Elles ne pouvaient donner le nouveau-né aux Amérindiennes ni aux veuves, solutions qui pouvaient leur éviter misère et déshonneur familial. D'ailleurs, les sages-femmes devaient surveiller ces mères et les pousser à porter l'enfant à l'église²³.

Cette ordonnance statuait sur les tarifs offerts aux nourrices : 45 livres pour les trois premiers mois et 30 livres pour les trimestres suivants²⁴. Cependant, une ordonnance de l'intendant Hocquart du 9 juin 1736 portait à 7 livres par mois les gages obtenus après la première période de dix-huit mois. Les enfants qui franchissaient cette étape devaient être engagés avant l'âge de 4 ans chez l'habitant, et ce, jusqu'à 18 ans, afin de les initier aux travaux de la terre, de l'entretien des animaux et de la maison²⁵.

À Québec, ce n'est qu'en 1800 que la mission sociale fut confiée aux Augustines²⁶, alors qu'à Montréal, les Sœurs grises avaient pris la relève de l'État dès 1754. Ces dernières avaient établi un réseau de nourrices regroupées dans certaines

paroisses de l'île et concentrées parfois dans quelques familles apparentées²⁷. Sous leur administration, la période nourricière fut prolongée jusqu'à deux ans, puis l'enfant était retourné chez les religieuses afin de trouver un premier engagement chez un particulier, puis un second au besoin²⁸. Toutefois, quelques contrats ont été signés à la même époque pour l'entretien d'enfants nouveau-nés. Malgré cette mission confiée aux religieuses, il n'est pas exclu que des ententes passées de gré à gré entre particuliers aient été conclues. On le constate dans bon nombre de contrats où l'une des parties est cautionnée par des parents nourriciers²⁹.

L'aspect généalogique et judiciaire

Les deux nouvelles possibilités d'ascendance proposent la naissance d'un enfant après 1750. Elles accompagnent la proposition initiale voulant que Louis Gaudreau ait été élevé dans la famille de Joseph Gaudreau et Marie Constantineau. Les données généalogiques ci-contre situent ce couple dans le temps et l'espace.

Marie Constantineau était la troisième épouse de Joseph Gaudreau. Ils se sont mariés à Québec le 28 septembre 1750³⁰, neuf mois après le décès de la deuxième épouse de Joseph, Antoinette Bouré.

Le couple Gaudreau-Constantineau a eu sept enfants entre 1751 et 1764. Les trois premiers sont nés à Québec et les autres à Montréal. Deux d'entre eux sont décédés en bas âge : Joseph-Jacques en 1752 et Marie-Archange en 1764. Les autres, dont Marie Josèphe, ont atteint l'âge adulte.

Dans l'une des propositions avancées dans le présent article, Marie Constantineau aurait été la nourrice d'un enfant confié par l'État. Pour faire valoir cette hypothèse, trois actes de sépulture tirés des registres de Notre-Dame-de-Québec de 1755 révèlent le nom d'enfants décédés en nourrice dans cette famille³¹. Ayant donné naissance à Québec à un fils en 1751³² et à sa fille Marie-Josèphe le 6 mai 1754³³, Marie Constantineau

18. Dans les annexes de ce mémoire, nous trouvons la liste des femmes qui ont œuvré pour les Sœurs grises et une liste des enfants mis en nourrice à Montréal (1680 à 1768).

19. *Ibid.*, p. 21. Cette directive allait être reprise spécifiquement pour le Procureur du roi de la juridiction de Montréal, le 12 mars 1748.

20. *Ibid.*, p. 41.

21. *Ibid.*, p. 31.

22. KAUFHOLTZ-COUTURE, Claude. *Biographies des enfants abandonnés du tour de l'Hôtel-Dieu de Québec entre 1800 et 1845*, Rapport de recherche, 2014, p. 12.

23. ROBERT. *Op. cit.*, p. 20.

24. KAUFHOLTZ-COUTURE. *Op. cit.*, p. 12.

25. BANQ Québec. Fonds intendants, E1, S1, P2828.

26. KAUFHOLTZ-COUTURE. *Op. cit.*, p. 19.

27. ROBERT. *Op. cit.*, p. 65-67.

28. *Ibid.*, p. 22.

29. Parchemin. www.Archiv-Histo.com.

30. PRDH, Notre-Dame-de-Québec, mariage Joseph Gaudreau et Marie Constantineau.

31. *Ibid.* Notre-Dame-de-Québec, actes de sépulture de trois enfants décédés, octobre et novembre 1755.

32. *Ibid.* Notre-Dame-de-Québec, baptême Joseph Jacques Gaudreau, 30 août 1751.

33. *Ibid.* Notre-Dame-de-Québec, baptême de Marie-Josèphe Gaudreau, 6 mai 1754.

était en « état » de nourrir un enfant. Ainsi, pouvait-elle se présenter devant le Procureur fiscal et demander les 45 livres de rente pour le service. Rappelons que, pour cette famille, une telle rente était bienvenue, sinon nécessaire, comme le montrent des documents de la Cour civile témoignant de la condition de vie de ses membres. En effet, pas moins de 25 dossiers à leur nom entre 1751 et 1756 sont rapportés avant leur départ pour Montréal, presque toujours comme défendeurs défaillants et condamnés aux dépens, dans des actions sur compte ou en réclamation, souvent liées au métier de charretier de Joseph ou de livreur journalier du quartier Saint-Roch. Joseph était impliqué également dans des litiges touchant son lieu de résidence, conduisant soit à son expulsion d'un logement ou à l'obligation de rembourser les frais de réparation de dommages qu'on lui imputait. Souvent, Joseph Gaudreau ne se présentait pas à l'audience et était condamné par défaut. Il pouvait aussi être représenté par sa femme lors de réclamations de loyers ou de comptes non payés. Tous ces dossiers laissent entrevoir de fréquents conflits interpersonnels et, surtout, une vie marquée d'épreuves et de difficultés financières³⁴.

La première possibilité sur son origine

Dans ce contexte généalogique et historique, la première possibilité avancée est que le couple Gaudreau–Constantineau aurait adopté et élevé un enfant prénommé Louis et l'aurait amené à Montréal vers 1756. Louis aurait grandi avec Marie-Josèphe (Josette) et aurait acquis le statut de frère, puis, dans une entente sous seing privé, le couple l'aurait fait engager comme domestique chez les Chavaudray.

Je précise « les » Chavaudray, car tous les membres de cette famille ont semblé habiter dans le même logis jusqu'en mai 1759 (Angélique Linctot, épouse de Jean-Baptiste Chavaudray y sera jusqu'en 1769³⁵). Cette maison sur la rue Saint-Pierre avait été acquise en 1757 par Ursin Chavaudray-Dutalmé. Deux ans après son décès, survenu en 1764³⁶, la maison avait été cédée à Françoise Bequet, sa veuve, et finalement vendue à

Hippolyte Chavaudray, leur fils en 1769³⁷. À la suite de cette vente, ce dernier aurait offert à sa mère et à sa belle-sœur de continuer d'y habiter, car Hippolyte avait déjà acquis en 1759 une autre maison située sur la rue Saint-Paul, dans le quartier Saint-Joseph³⁸, où il s'était installé en mai de la même année avec sa femme, Geneviève Roy.

Alors, tout dépend du mois où s'est conclu l'engagement avec les Gaudreau. Avant mai 1759, Louis serait allé chez Ursin Chavaudray, ou après mai 1759, plus probablement, chez Hippolyte Chavaudray et sa femme qui auraient requis l'assistance d'un jeune domestique pour quelques années, afin d'aider l'épouse lors des nombreux voyages d'Hippolyte dans les Pays d'en Haut.

Hippolyte Chavaudray fut voyageur pour la traite des fourrures dès 1754³⁹. Cette occupation a été confirmée en 1763⁴⁰ et en 1794, notamment lorsqu'il dût céder son emplacement du quartier Saint-Joseph pour rembourser une importante perte de marchandises⁴¹. Les revenus générés par ce travail de négociant lui permirent d'acquérir deux maisons et d'engager des domestiques. Il est d'ailleurs mentionné dans le *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires*, de Marcel Trudel, où l'auteur rapporte la présence de la servante Marie-Charlotte, une panisse vivant sous le toit des Chavaudray en 1788⁴². Enfin, pour faciliter la convention à l'amiable, précisons que les deux maisons des Chavaudray étaient à environ quinze minutes de marche de la résidence des Gaudreau, puisqu'en 1762, Joseph et Marie demeuraient encore au faubourg D'Ailleboust⁴³. Cette entente terminée, Louis serait retourné et aurait été engagé comme domestique à l'extérieur de l'île.

Pour la famille Gaudreau, l'obligation de placer un enfant était bien réelle. On engageait l'enfant pour sa formation, mais aussi pour des raisons économiques, car cette famille était encore de condition modeste. On le constate dans l'acte de sépulture de Joseph Gaudreau en 1766, où le vicaire précise que le défunt a été enterré dans le cimetière des Pauvres⁴⁴.

34. BAnQ Québec. Prévôté de Québec, TLI, SII, D100, P626; TLI, SII, D104, P1024; TLI, SII, SS2, D1874; TLI, SII, D104, P 770; TLI, SII, SS2, D1872; TLI, SSI, D100, P901; TLI, SII, SSI, D102, P822; TLI, SSI, D102, P832.

35. D'après un engagement de Jean-Baptiste Chavaudray passé le 25 avril 1765, ce dernier demeurait dans la maison de la rue Saint-Pierre. BAnQ Montréal. *Engagement de Jean-Baptiste Chavaudray aux sieurs Cuyler & Groesbeck*, minutier de François Simonnet; *Déclaration à la requête d'Angélique Linctot, demeurant en la ville de Montréal en la maison de la veuve Chavaudreuil située rue Saint-Pierre*, le 6 septembre 1769, minutier de Pierre Mézières.

36. PRDH, Notre-Dame de Montréal, s. 22 mars 1764 (67 ans). Né le 27 octobre 1699, il n'avait que 64 ans.

37. BAnQ Montréal. *Vente par Françoise Bequet veuve d'Ursin Chavaudray à Hippolyte Dutalmé Chavaudray*, le 1^{er} février 1769, minutier de Pierre Mézières, CN601-290.

38. BAnQ Montréal. *Vente d'une maison et emplacement situés au faubourg Saint-Joseph*, le 8 février 1759, minutier de Gervais Hodiesne. CN601-202.

39. BAnQ Montréal. *Engagement d'Hippolyte Chavaudray à Antoine Janise*, le 8 avril 1754, minutier de Jean-Baptiste Adhémar. CN601-202.

40. BAnQ Montréal. *Engagement, Hippolyte Chavaudray, demeurant au faubourg Saint-Joseph près de la ville de Montréal, à Joseph Dubois*, le 30 janvier 1763, minutier de Gervais Hodiesne.

41. BAnQ Montréal. *Cession par Hippolyte Chavaudray à Gabriel Cotté*, le 22 décembre 1794, minutier de Jean-Guillaume Delisle.

42. TRUDEL, Marcel. *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires*, Montréal, Hurtubise HMH, 1990, p. 78.

43. BAnQ Montréal. Le 11 octobre 1762, minutier de Gervais Hodiesne.

44. PRDH, Notre-Dame-de-Montréal, 23 novembre 1766. L'âge inscrit dans l'acte de sépulture était de 78 ans. Ayant été baptisé le 5 avril 1703 à L'Islet, l'âge réel était de 63 ans, soit une différence de 15 ans.

À la suite de ce décès, Marie Constantineau continua la tradition en faisant engager officiellement deux de ses enfants, soit Joseph, 13 ans, le 23 janvier 1760⁴⁵, puis François, 11 ans, le 9 juillet de la même année, pour servir jusqu'à l'âge de 18 ans⁴⁶. Le placement des enfants était courant à cette époque. Par exemple, Gabriel Gaudreau, le frère de Joseph, plaça en 1756 Jean-Baptiste, son fils alors âgé de 6 ans, pour une période allant jusqu'à l'âge de 18 ans⁴⁷. Il fit de même en 1759 pour trois autres de ses enfants, dont Jacques, 4 ans, et Angélique, 7 ans⁴⁸.

Comme Louis Gaudreau était à Chambly dès 1772⁴⁹ et sa sœur y était au moins en 1774⁵⁰, Marie Constantineau les aurait placés chez un habitant de cette paroisse. Cette hypothèse est compatible avec la présence de deux domestiques dans la famille de François Picard selon le recensement de Chambly de 1765⁵¹. Le nom des enfants n'est pas précisé, mais il s'agit d'un garçon et d'une fille, et le garçon avait moins de 15 ans, soit une naissance après 1750. Rappelons que François Picard a joué un rôle important lors de l'établissement de Louis Gaudreau à Chambly: il était son proche voisin et, ensemble, ils ont reçu une terre de concession en 1782⁵². Il a aussi été le parrain de François, deuxième fils de Louis Gaudreau⁵³.

L'identité de Louis Gaudreau

Plusieurs candidats répondent à cette nouvelle hypothèse sur l'origine de Louis Gaudreau. En effet, pendant les premières années de vie commune du couple Gaudreau-Constantineau à Québec, trois enfants prénommés Louis ont été baptisés à l'église Notre-Dame de Québec et, selon nos recherches, tous ont survécu au moins jusqu'à l'année 1760. En tenant compte d'un engagement chez Hippolyte Chavaudray en 1759, le candidat logique serait Louis, baptisé le 13 juillet 1752⁵⁴. Il aurait été introduit dans la famille Gaudreau-Constantineau peu après sa naissance, alors que Joseph-Jacques Gaudreau, premier fils du couple, étant à ce moment malade, décéda le 21 août

suivant⁵⁵. Dans ces circonstances, Louis serait-il un enfant de remplacement pour la jeune mère qui vient de perdre le sien? Louis aurait été accueilli dans la famille au moment où Marie était au milieu d'une pause de 33 mois entre les deux premiers enfants, possiblement une période d'aménorrhée due à un allaitement prolongé. Dans sa thèse, Émilie Robert décrit des cas semblables d'intervalles «inter-génésiques» pour les nourrices de Montréal, qui poursuivaient l'allaitement avec un nouveau-né après le sevrage de leur propre enfant⁵⁶.

Moins intéressants sont les candidats Louis-Gonzague, baptisé le 9 février 1755, et Louis, baptisé le 8 décembre 1755⁵⁷, car ils naissent tard dans la chronologie de ce premier scénario. Malgré tout, l'un d'eux aurait pu être frère de lait de Marie-Josèphe Gaudreau⁵⁸. Pour tous ces enfants, les actes de baptême ne précisent pas s'ils sont de nation amérindienne ou africaine; l'unique mention d'origine étant *né de parents inconnus*. Par conséquent, il sera impossible de découvrir le nom des parents naturels. Quoi qu'il en soit, malgré l'impossibilité de désigner à cette étape un Louis plutôt qu'un autre, cette situation n'a qu'une importance relative, puisqu'ils sont tous inscrits au registre de la même façon.

L'autre possibilité: les frères Chavaudray

Abordons l'hypothèse moins raisonnable. Louis Gaudreau serait né huit à neuf années plus tard que la date établie dans l'acte de sépulture. Cette hypothèse nous mène à une naissance en 1756 ou 1757, et à un mariage à 18 ans environ.

Cette autre possibilité commence avec les mêmes acteurs. Dans ce scénario, Joseph Gaudreau et Marie Constantineau arrivent à Montréal avec deux enfants, Marie-Josèphe et Joseph. Ils auraient quitté Québec après le 13 juillet 1756⁵⁹, mais devaient être installés avant le mois de février 1758 pour le baptême de François, leur quatrième enfant. Il serait plus logique de fixer leur arrivée au plus tard à l'automne 1756 en raison des saisons. Le couple aurait eu la garde de Louis,

45. BAnQ Montréal. Minutier de Louis-Joseph Soupras, 23 janvier 1760, CN601-375.

46. BAnQ Montréal. Minutier de Pierre Panet, 9 juillet 1760, CN601-308.

47. BAnQ Trois-Rivières. Minutier de Jean Leproust, 29 juin 1756, CN401-059.

48. BAnQ Trois-Rivières. Minutier de Louis Pillard, 26 mars 1759, CN401-073.

49. GOUDREAU. *Op. cit.*, p. 247. Le 22 mars 1772, Louis Gaudreau et François Provost sont présents à l'inhumation de Charlotte Darragon, fille de Jean-Baptiste, frère utérin de François Provost.

50. LESSARD. *Op. cit.*, p. 137.

51. «Recensement de Chambly 1765, Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1936-1937», *Les recensements des gouvernements de Montréal et de Trois-Rivières*, p. 70. <https://archive.org/details/rapport14queb/page/70/mode/2up?view=theater&q=picard>.

52. BAnQ Montréal. *Concession d'une terre située en la seigneurie de Montarville, par René Boucher de La Bruère, à François Picard et Louis Chavaudreuil habitants de Chambly*, minutier de François Racicot, 1^{er} mars 1782, CN601-337.

53. LESSARD. *Op. cit.*, p. 220, 225.

54. PRDH. Consulté en avril 2021.

55. *Ibid.*

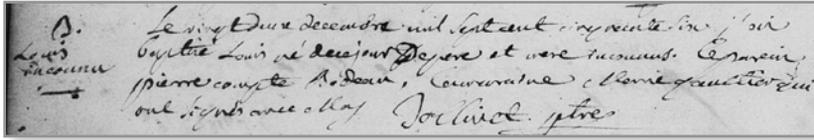
56. ROBERT. *Op. cit.*, p. 53-57.

57. PRDH. Consulté en avril 2021.

58. ROBERT. *Op. cit.*, p. 56-61. Voir le chapitre intitulé «Nourrices et mères en même temps».

59. BAnQ Québec. Prévôté de Québec, *op. cit.*, 13 juillet 1756.

baptisé le 22 décembre 1756⁶⁰, ou celle de Louis-Antonin, baptisé le 17 décembre 1757⁶¹, l'un et l'autre nés de parents inconnus, et enfants pour lesquels aucun décès n'a été trouvé dans les années qui ont suivi les baptêmes.



Acte de baptême de Louis (parents inconnus), le 22 décembre 1756 (Notre-Dame de Montréal).

Mais d'entrée de jeu, on rencontre un écueil. Un tel mandat de nourrice n'est pas mentionné dans les annexes de la thèse d'Émilie Robert⁶², ce que valide Alcée Penet, l'archiviste des Sœurs de la Charité de Montréal. Celle-ci ajoute pour plus de certitude qu'aucun enfant nommé Louis n'est inscrit entre 1754 et 1758 dans le *Cahier de comptabilité des nourrices (1754-1806)*⁶³. Est-ce à dire que les deux Louis de 1756 et 1757 seraient décédés dans une autre paroisse? Quoi qu'il en soit, Marie Constantineau n'a pas fait partie du groupe de femmes ayant œuvré comme nourrices avec cette communauté religieuse.

La solution légale pour régler cette situation aurait été la signature d'une entente de nourrice conclue de gré à gré entre Marie Constantineau et les parents de l'enfant. Pour que Louis Gaudreau puisse prétendre au patronyme Chavaudray, l'un des membres de cette famille devait faire partie de la convention. Mais lequel? Pour l'un, Jean-Baptiste Chavaudray, de la compagnie de Duplessis, était présent à Montréal en 1754⁶⁴, mais en décembre 1756, il était au fort Duquesne⁶⁵. Ces dates et ces lieux ne l'excluent pas d'une possible paternité en 1756, et l'on ne peut l'éliminer à cause de l'imprécision du lieu de sa garnison en 1755. Pour Louis Antonin, né en décembre 1757, c'est la même chose. Où était Jean-Baptiste Chavaudray neuf mois plus tôt? On ne peut l'affirmer, alors qu'en 1756, Hippolyte Chavaudray était à Montréal jusqu'au 15 juillet⁶⁶ et en âge

d'engendrer un enfant: célibataire, il aurait eu 21 ou 22 ans. En fait, il n'a épousé Geneviève Roy que le 27 novembre 1758⁶⁷.

Cette allusion à Hippolyte Chavaudray rencontre également un écueil. Pour illustrer le problème, disons que Louis serait issu d'un Chavaudray, qu'il ait d'abord été confié en nourrice chez les Gaudreau et, ensuite, ait été élevé chez Hippolyte Chavaudray parce que ce dernier en était le père ou parce que Louis était le fils de Jean-Baptiste Chavaudray⁶⁸. Alors, pourquoi le remettre à la famille Gaudreau par la suite? Il était illogique pour Hippolyte de se défaire de Louis, alors que son couple était sans enfant⁶⁹.

En outre, si Louis était vraiment un Chavaudray, un lien familial avec Hippolyte aurait subsisté lors des grands événements subséquents et ce dernier aurait dû montrer son engagement, comme il l'a fait pour ses proches⁷⁰. Rappelons qu'aucun membre de la famille Chavaudray n'est présent au mariage de Louis ni aux baptêmes de ses enfants. De même, aucun Chavaudray n'est mentionné dans les nombreux documents concernant Louis Gaudreau alors qu'à ce mariage, Josette Gaudreau était présente pour épauler son frère. Nous savons que cette dernière vivait à Chambly au moment de sa première communion en 1774. Pour toutes ces raisons, il devient pertinent de se demander pourquoi Louis a opté pour le patronyme Gaudreau à partir d'un moment donné. Tout compte fait, il n'a porté le nom Chavaudreau qu'à deux reprises: lors de son mariage en 1775 et lorsqu'il a reçu une terre en 1782⁷¹.

Jean-Baptiste Chavaudray

N'est pas exclue, comme autre hypothèse, une entente de nourrice conclue entre Jean-Baptiste Chavaudray et les Gaudreau. Louis aurait vécu dans cette famille quelques années jusqu'à son placement chez l'habitant, en l'occurrence François Picard, comme décrit précédemment. Ce scénario de vie aurait incité Louis à porter le nom de son père et des parents nourriciers. De plus, en ce qui a trait au peu de proximité familiale entre

60. CHARBONNEAU, Hubert. *Notre-Dame-de-Montréal*, vol. 37, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1980-1990, p. 87.

61. *Ibid.*, p. 100.

62. ROBERT. *Op. cit.*, p. 81-110.

63. Archives des Sœurs grises, *Cahiers de comptabilité des nourrices (1754-1806)*.

64. PRDH. Notre-Dame de Montréal, 14 janvier 1754. Consulté en avril 2021.

65. LAMBING, A.A. *Baptismal Register of Fort Duquesne*, Pittsburg, PA, 1885, p. 80.

66. BAnQ Montréal. *Engagement d'Hippolyte Chavaudray afin de passer l'hiver dans les Pays-d'en-Haut*, le 15 juillet 1756, minutier de Louis-Claude Danré de Blanzay.

67. PRDH, Notre-Dame-de-Montréal, 27 novembre 1758;

BAnQ Montréal. *Contrat de mariage*, le 25 novembre 1758, minutier de Gervais Hodiesne.

68. BAnQ Montréal. *Accord entre Françoise Becquet et Angélique Lincot*, le 15 septembre 1769, minutier de Pierre Mézières.

En 1769, Hippolyte Chavaudray a été nommé subrogé tuteur à Marie-Angélique Chavaudray, seule fille légitime de Jean-Baptiste Chavaudray.

69. PRDH. Consulté en avril 2021. Geneviève Roy (épouse d'Hippolyte Chavaudray) a eu dix grossesses. Seul son fils Pierre-Paul Dutalmé, né en 1776, a survécu. Les autres enfants sont décédés dans les mois suivant leur naissance.

70. On constate qu'Hippolyte Chavaudray a fait preuve de cohésion familiale lorsqu'il quitte Montréal pour aller vivre près de son fils Pierre-Paul Dutalmé dans la paroisse Saint-Denis, et quand il a été désigné subrogé tuteur de l'enfant de son frère.

71. BAnQ Montréal. Minutier de François Racicot.

Louis et Jean-Baptiste Chavaudray, il aurait pour origine les nombreux voyages de ce dernier dans les Pays d'en Haut et, surtout, son décès prématuré en 1769⁷², alors qu'il n'avait que 40 ans.

Comme pour la première possibilité, le nom des parents de Louis Gaudreau est inconnu. Sauf si le lien entre Louis, né en décembre 1756, ou Louis Antonin, né en décembre 1757, avec Jean-Baptiste Chavaudray en était un de père et fils.

Conclusion

La possibilité d'une erreur sur l'âge dans l'acte de sépulture de Louis Gaudreau a permis d'entamer une nouvelle recherche sur son origine dans les registres paroissiaux. Une étude historique récente concernant les nourrices de Montréal à la fin du Régime français a porté un nouvel éclairage sur ces femmes et leur situation sociale. Le phénomène des enfants illégitimes y a été étudié au grand profit des historiens et des chercheurs en généalogie. Pour notre démarche, la réunion des contributions historiques et généalogiques a facilité la formulation de nouvelles propositions s'ajoutant aux hypothèses déjà avancées.

Cette nouvelle approche a permis de fixer des balises dans le temps et l'espace et a favorisé l'hypothèse voulant que Louis ait été associé aux Gaudreau et aux Chavaudray. Certains acteurs se sont insérés dans ce scénario et, en raison de leur présence, quelques années ont pu être précisées. Par exemple, le mariage du couple Gaudreau-Constantineau a contraint une naissance après 1751 et, à cause des Chavaudray, la naissance recherchée a été limitée dans le temps. Le contexte historique et les faits généalogiques ont orienté l'écriture de scénarios logiques et nous ont permis de présenter un profil sommaire des personnes en cause.

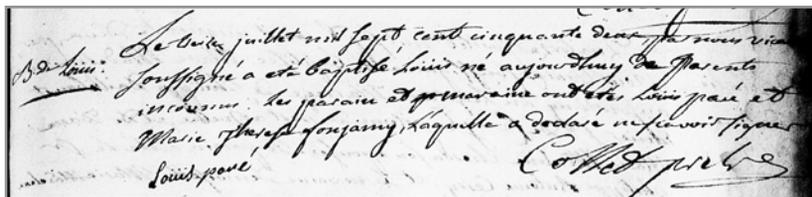
L'une des hypothèses véhiculées précédemment proposait que Louis Gaudreau ait eu une origine amérindienne par Jean-Baptiste Chavaudray. Cette hypothèse n'est pas compatible avec une naissance après 1750. La culture sociale française dans laquelle Louis a vécu, tant à Chambly qu'à Saint-Hyacinthe, ne révèle aucun indice montrant une autre appartenance. Des discussions en famille, sur une possible ascendance amérindienne, auraient sûrement alimenté la tradition orale. Or, pour plusieurs de ses enfants, rien ne paraît dans les recensements. Dans celui de 1861 de Saint-Damase, Scholastique Godreau ne déclare qu'une origine française, ignorant toute autre culture ou nation⁷³. La même année, Joseph Gaudreau, de Saint-Césaire, et Jean-Baptiste Gaudreau, de Saint-Barnabé, ne mentionnent pas d'autre origine. Et, dans le recensement de 1871 du

sous-district d'Abbotsford, Pierre Gaudreau se déclare d'origine canadienne-française, sans que rien d'autre ne soit précisé⁷⁴.

Enfin, quant à l'hypothèse voulant que M. de Vaudreuil soit le père naturel de Louis Gaudreau, celle-ci est vouée à l'échec. Aucun document impliquant Vaudreuil et Gaudreau n'a été trouvé. L'acte de baptême de Jean-Louis, daté du 20 juin 1758 au registre de Montréal, est sans doute à l'origine de cette suggestion⁷⁵. Il était âgé de 18 mois au moment de son baptême et on le dit né de parents inconnus. Il aurait été pris par les Amérindiens, dans les Pays d'en Haut, et donné à Monsieur de Vaudreuil dans le but de le remettre à Jean-Baptiste Moignard, un boulanger de Montréal. Après une recherche sur cet homme, aucun lien n'existe entre lui et les Gaudreau ou les Chavaudray.

La première possibilité présentée dans notre article est la plus raisonnable et la plus évidente, d'autant plus que la seconde a été remise en question par une recherche de l'archiviste Alcée Penet. Rappelons qu'il n'y a eu aucun lien sur le long terme entre Hippolyte Chavaudray, qui a vécu jusqu'en 1811⁷⁶, et Louis Gaudreau. En fait, cette seconde possibilité n'a fait que renforcer la première.

Louis Gaudreau serait donc né à Québec le 13 juillet 1752. Enfant d'adoption, il aurait grandi avec Marie-Josèphe sous le même toit. Le déménagement de la famille Gaudreau à Montréal vers 1756 aurait permis la rencontre avec Hippolyte Chavaudray. Louis aurait travaillé comme serviteur chez ce négociant voyageur entre 1759 et 1764, assez longtemps pour développer une amitié mutuelle, voire un certain attachement, suffisant pour que Louis ajoute le patronyme de ses anciens maîtres à celui de ses parents adoptifs dans son acte de mariage.



Acte de baptême de Louis (parents inconnus), le 13 juillet 1752, Notre-Dame-de-Québec.

Moins romanesque que certaines hypothèses, celle de l'adoption du jeune Louis par les Gaudreau, et son engagement comme serviteur chez les voisins Chavaudray, alors sans enfant, suit un parcours réaliste et est en accord avec les coutumes de l'époque.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : lessard.jlp@videotron.ca

72. BAnQ Montréal. *Déclaration à la requête d'Angélique Linctot*, le 6 septembre, minutier de Pierre Mézières. Selon les déclarants, Jean-Baptiste Chavaudray n'aurait laissé pour héritier que l'enfant né de son mariage avec ladite dame requérante.

73. Recensement Canada 1861, sous-district de Saint-Damase, Scholastique Godreau.

74. Recensement Canada 1871, sous-district d'Abbotsford, Pierre Godreau.

75. PRDH. Paroisse Notre-Dame de Montréal, baptême le 20 juin 1758. Consulté en mai 2021.

76. PRDH. Paroisse Saint-Denis, sépulture le 13 septembre 1811. Consulté en mai 2021.



Marguerite-Françoise Moreau, ma première ancêtre paternelle en Nouvelle-France, une femme résiliente (1^{re} partie)

Jocelyne Lefort (7325)

Née à Saint-Lambert, sur la rive sud de Montréal, l'auteure obtient un baccalauréat en informatique de l'Université de Montréal en 1973. Elle fait carrière au gouvernement du Québec, où elle occupe plusieurs postes de direction, d'abord à titre de cadre supérieur puis d'administratrice d'État. Retraitée, elle renoue en 2015 avec des recherches généalogiques réalisées en 1982. Elle reprend alors ses recherches sur sa lignée patrilinéaire et, plus particulièrement, sur sa première ancêtre paternelle en Nouvelle-France, Marguerite-Françoise Moreau. L'auteure est membre du club de paléographie de la SGQ depuis septembre 2016.

Résumé

L'histoire de Marguerite-Françoise Moreau, ma première ancêtre paternelle en Nouvelle-France, publiée dans L'Ancêtre à l'automne 2019, présentait les faits saillants de la vie de Marguerite, de son départ de Paris en 1670 jusqu'au décès de son premier mari, Mathieu Faye dit Lafayette, en 1695. Le présent article, qui sera publié en deux parties, commence à cette date charnière de la vie de Marguerite jusqu'à son décès en 1718. La première partie du texte aborde l'année de sa viduité et son remariage avec Jean Lefort dit Laprairie. La deuxième partie parlera de ses enfants et de son décès.

Rappel des faits¹

Marguerite-Françoise Moreau, une Parisienne de Saint-Sulpice, arrive en Nouvelle-France avec le contingent des Filles du roi de 1670. Elle est âgée de 15 ans. Quelques semaines après son arrivée, elle épouse Mathieu Faye dit Lafayette, un ancien soldat du régiment de Carignan-Salières, de treize ans son aîné. Ils s'installent sur les terres que Mathieu possède dans la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine, sur le bord de la rivière Saint-Jacques. Marguerite donnera naissance à huit filles et trois garçons, mais seulement six filles et un garçon survivront à l'enfance. En septembre 1690, Marguerite et Mathieu sont faits prisonniers lors de l'attaque de John Schuyler sur La Prairie. Ils sont alors amenés en Iroquoisie, dans le village des Onnéiouts, où ils seront gardés en captivité pendant quatre années. Ils reviennent à La Prairie à la fin octobre 1694, croyant reprendre le cours de leur vie.

Dix mois plus tard, le 29 août 1695, Mathieu Faye et son unique fils André sont tués par les Iroquois alors qu'ils sont dans leur champ à couper les blés.

Âgée de 41 ans, Marguerite Moreau reste seule avec ses quatre filles mineures : Angélique, 12 ans, Jeanne, 11 ans, Mari

Anne, 5 ans et Elisabeth, un bébé de 6 semaines. Sa fille aînée, Marguerite, habite à quelques maisons plus à l'ouest près de la rivière Saint-Jacques avec son mari Joseph Benard et leur fille Marie-Joséphé âgée de 5 ans. Son autre fille Marie, dont le conjoint Pierre Bourdeau est en voyage de traite dans les Outaouais², loge encore dans la maison de sa mère avec son fils Pierre, âgé de 1 an³.

Devenue veuve, Marguerite jouit de la pleine capacité juridique

La vie de Marguerite, tout comme celle des habitants de la Nouvelle-France, est régie par la Coutume de Paris, une loi basée sur une conception patriarcale des droits des hommes et des femmes. Ainsi, cette loi affirme l'incapacité juridique des femmes mariées, considérées mineures aux yeux de la loi, et donne aux maris l'autorité maritale au sein de la famille. Seules les femmes veuves et majeures peuvent jouir de la pleine capacité juridique. Rappelons ici qu'il faudra attendre près de trois cents ans pour que soit enfin supprimée du Code civil l'incapacité juridique des femmes mariées⁴.

1. LEFORT, Jocelyne. « L'audacieuse et courageuse Marguerite-Françoise Moreau, ma première ancêtre paternelle en Nouvelle-France », *L'Ancêtre*, vol. 46, n° 328, automne 2019, p. 25 et suivantes.

2. BANQ. *Vente d'une terre de Louis Geoffroy à Pierre Bourdeau de présent aux Outaouais*, minutier d'Antoine Adhémar, le 10 octobre 1695.

3. BANQ. *Inventaire de feu Mathieu Faye et Marguerite Moreau*, minutier d'Antoine Adhémar, le 7 novembre 1696.

4. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES FILLES DU ROY. *Les Filles du Roy pionnières de la Seigneurie de La Prairie*, Québec, Septentrion, juin 2019, p. 260-265. En 1964, Claire Kirkland Casgrain fait adopter la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée* permettant aux femmes mariées d'exercer des actes juridiques sans le consentement de leur mari.

Devenue veuve, Margueritte ne tarde pas à exercer ses nouveaux droits. Dès le 9 octobre 1695⁵, elle rencontre le curé Louis Geoffroy et le marguillier Thomas Hébert pour acheter un banc dans l'église Saint-François-Xavier (**Illustration 1**). Elle voudrait bien le premier banc de la nef, au coût de 30 livres, mais un projet est en cours pour ajouter deux bancs aux neuf déjà en place et on veut réserver le premier banc aux marguilliers⁶. La vente se fait donc en respectant l'ordre des bancs déjà concédés⁷. Elle débourse sur-le-champ 12 livres pour l'achat de son banc, qui est soumis à une rente annuelle de 2 livres et 10 sols.

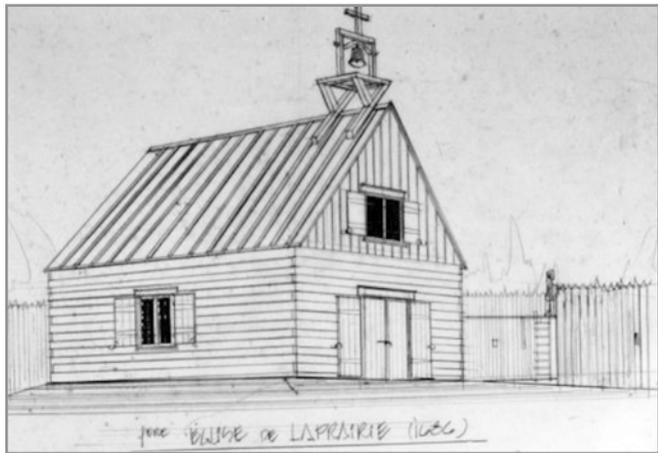


Illustration 1: Église de La Prairie-de-la-Madeleine, 1686. Margueritte achète un banc dans l'église Saint-François-Xavier. Source: www.ville.laprairie.qc.ca/decouvrir/histoire.

Son désir d'acquérir le premier banc de la nef illustre à nouveau que sa foi, et plus particulièrement sa dévotion à Sainte-Anne, la soutiennent dans ses épreuves. Déjà en 1690, Margueritte faisait un vœu à Sainte-Anne au moment où Mathieu et elle étaient faits prisonniers et amenés en Iroquoisie. C'est certainement pour honorer sa sainte protectrice qu'après avoir perdu en bas âge deux de ses filles prénommées Anne, elle persiste en appelant sa septième fille Mari Anne qui, elle, atteindra l'âge vénérable de 90 ans⁸.

Lors de l'achat de son banc, Margueritte est accompagnée de Pierre Gagné et de Jean Cailloud, des voisins et anciens marguilliers de la paroisse. Étrangement, Jean Lefort dit Laprairie, un soldat des troupes de la Marine cantonné sur la seigneurie, assiste à cette transaction⁹. Est-il présent à la demande du curé Geoffroy? Ce dernier cherche-t-il un compagnon à la veuve Moreau? C'est à tout le moins une présence significative pour l'avenir de Margueritte, puisqu'elle l'épousera l'année suivante!

Le lendemain, 10 octobre 1695, Margueritte Moreau et le curé Louis Geoffroy se présentent à l'étude du notaire Antoine Adhémar à Ville-Marie. Margueritte achète, au nom de son gendre Pierre Bourdeau, en voyage dans les Outaouais, une terre de 150 arpents, soit 3 arpents de front sur 50 de profondeur, que le curé Geoffroy lui vend pour la somme de 120 livres¹⁰. Cette terre, que Margueritte affirme avoir vue et visitée, se situe dans la côte de la Tortue, tout près d'une concession appartenant à ce Jean Lefort dit Laprairie.

Cinq ans plus tard, cet achat s'avérera un bon investissement puisque Pierre Bourdeau revendra cette terre pour la somme de 400 livres¹¹.

Mais qui est donc ce Jean Lefort dit Laprairie?

Un protestant

Jean Lefort naît vers 1668¹² à Saint-Jean-d'Angély, évêché de Saintes, en Charente-Maritime, ancienne province de Saintonge¹³. Ses parents, Isaac Lefort et Anne Thibaud, sont huguenots¹⁴. Comme tous les protestants de cette région, ils sont continuellement victimes de discrimination et de répression, malgré l'édit de Nantes.

Cet édit, promulgué en 1598 par Henri IV, accorde aux protestants le droit de pratiquer leur religion là où ils ont des temples. Il leur reconnaît également la possession de quelques places fortes, dont La Rochelle. Cependant, à partir des années 1660, Louis XIV instaure des politiques discriminatoires à

5. BAnQ. *Cession du banc de Margueritte Moreau à Angélique Faye, sa fille*, minutier de Guillaume Barette dit Courville, le 9 mai 1723. La première partie de l'acte porte sur l'achat du banc par Margueritte Moreau, le 9 octobre 1695.
6. BOURDAGES, Gaétan, Michel LÉTOURNEAU et Paul RACINE. *La Nativité de La Prairie (1667-1991)*, 1^{re} éd., La Prairie, Ville de La Prairie, 1990, p. 22.
7. L'acte mentionne que le banc de Margueritte Moreau sera derrière celui de Dumay.
8. PRDH (Programme de recherche en démographie historique), www.prdh-igd.com. Fiche n° 3356, famille de Mathieu Faye et de Margueritte Moreau.
9. Dans l'acte notarié du 9 mai 1723, seule la mention Laprairie apparaît à deux reprises, soit le nom de soldat de Jean Lefort dit Laprairie, de la compagnie de Monsieur de Noyan. LACROIX, Yvon. *Les origines de La Prairie (1667-1697)*, Montréal, Bellarmin, 1981, p. 65, note 88.
10. BAnQ. *Vente d'une terre de 150 arpents en superficie sur la côte de la Tortue par Louis Geoffroy à Pierre Bourdeau*, minutier d'Anthoine Adhémar, le 10 octobre 1695. Louis Geoffroy a acquis cette concession des Jésuites le 29 juillet 1694, soit deux jours après que Jean Lefort eut reçu la sienne.
11. BAnQ. *Vente d'une terre de 150 arpents en superficie par Pierre Bourdeau au sieur Clément Lériger dit Laplante*, minutier d'Anthoine Adhémar, le 25 juillet 1700.
12. *Registre paroissial de Boucherville*, acte de mariage de Jean Lefort et de Marguerite Bourgy, le 14 août 1719. L'acte indique que Jean Lefort a 50 ans; il est donc né en 1668 ou 1669.
13. PRDH (Programme de recherche en démographie historique), www.prdh-igd.com. Fiche n° 44240, individu Jean Lefort dit Laprairie.
14. Fonds Drouin. *Registre des marguilliers 1674-1803, Saint-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, Montréal*, le 15 avril 1685, acte d'abjuration de l'hérésie de Calvin faite par Jacques Poissant et Daniel Fore.

l'égard des protestants pour forcer leur conversion au catholicisme. Par exemple, les protestants doivent inhumer leurs morts la nuit et limiter à dix le nombre d'assistants; de l'argent est offert aux protestants qui se convertissent; les catholiques sont exonérés de certains impôts qu'on impose aux protestants. Par surcroît, en 1681, on envoie loger chez les protestants des soldats, appelés les dragons, autorisés à commettre toute action menant à une conversion¹⁵.

Un soldat des troupes de la Marine au Canada

En 1683, le jeune huguenot Jean Lefort, âgé de 15 ans, orphelin de père et de mère, s'engage dans les troupes de la Marine¹⁶. L'armée affiche une tolérance face aux protestants et, à l'instar de plusieurs coreligionnaires, Jean s'y sent à l'abri des persécutions¹⁷ (**Illustration 2**).



Illustration 2 : Jean Lefort dit Laprairie arrive à Québec le 7 novembre 1683.
Carte de l'Amérique septentrionale de Jean-Baptiste-Louis Franquelin, 1688.
Source: Library of Congress.

Jean Lefort s'embarque à Rochefort pour la Nouvelle-France le 29 août 1683 sur la frégate royale *La tempête*¹⁸. Il fait partie des cent cinquante soldats du premier détachement des compagnies de la Marine au Canada envoyé d'urgence

en Nouvelle-France pour donner suite aux demandes pressantes du gouverneur Antoine Le Febvre de La Barre auprès de Louis XIV. La Barre considère que les relations avec la puissante confédération des Cinq Nations iroquoise se sont dégradées et il craint un conflit généralisé¹⁹.

La traversée est difficile: vingt soldats et un capitaine meurent du scorbut. Le 7 novembre 1683, cent trente soldats, répartis en trois compagnies commandées par six officiers, débarquent en rade de Québec²⁰.

Un participant à l'expédition de La Barre à l'anse de la Famine²¹

Dès leur arrivée, les troupes sont dispersées dans les paroisses autour de Québec en attendant que La Barre prenne ses dispositions pour faire la guerre aux Iroquois. Ce dernier décide de rassembler, en une petite armée, les 130 soldats du premier détachement des troupes de la Marine au Canada, 300 miliciens canadiens du district de Québec et 200 guerriers autochtones alliés pour n'attaquer d'abord que les Tsonnontouans²².

Jean Lefort dit Laprairie quitte Québec le 9 juillet 1684 avec La Barre et son armée. Ils arrivent à Montréal le 16 juillet et La Barre complète ses préparatifs en recrutant 400 autres miliciens.

Le 30 juillet, cette armée de 1030 hommes s'embarque sur une flottille de 200 canots et quinze bateaux plats pour remonter le Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-François. Le 5 août, après le portage du Long Sault, ils arrivent à La Galette où attendent des bateaux plats en pin

de 25 pieds de long pour les amener au fort Frontenac. Ils y arrivent le 9 août 1684, prêts pour le combat (**Illustration 3**).

Mais entre-temps, La Barre s'est laissé convaincre par les pères jésuites Millet et Lamberville, venus à sa rencontre

15. LARIN, Robert. *Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec, XVI^e-XIX^e siècles*, Québec, éditions de la Paix, 1998, p. 40-47.
16. FOURNIER, Marcel, sous la dir. de. *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 261-306. Dans l'acte d'abjuration du 15 avril 1685, passé à Pointe-aux-Trembles, Jean Lefort dit Laprairie est dans la compagnie de Claude Cahouet des Poureaux. Cahouet est nommé capitaine au Canada le 29 juillet 1683 et, passé en France dès le 24 septembre suivant, il devient capitaine de frégate le 25 avril 1685. On peut supposer que Jean Lefort est arrivé en 1683 pendant l'affectation de son capitaine en Nouvelle-France.
17. LARIN. *Op. cit.*, p. 133. Les huguenots étaient particulièrement nombreux parmi les soldats. En 1686, on dénombrait 99 protestants dans les troupes du Canada, soit environ 8 % de l'effectif militaire.
18. DESROSIERS, Léo-Paul. *Iroquoisie, 1666-1687*, Québec, Septentrion, 1999, t. 3, p. 189.
19. FOURNIER. *Op. cit.*, p. 43, 83-85.
20. *Ibid.*, p. 144;
Navires venus en Nouvelle-France, année 1683, navire 965, <https://naviresnouvellefrance.net>. Consulté le 14 février 2020.
21. DESROSIERS. *Op. cit.*, p. 191, 204-235.
22. L'Iroquoisie occupe une large lisière au sud du lac Ontario où l'on retrouve, d'est en ouest, les Agniers, les Onnéiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans.

expédition avec de La Barre en 1684. À cette époque, comme il n'y a pas de casernes véritables en Nouvelle-France, le soldat est logé chez l'habitant quand il n'est pas en expédition. L'habitant lui fournit alors le gîte et la nourriture et lui donne entre 10 et 15 sols par jour pour bûcher, essoucher, défricher ou battre le blé. Pour le soldat qui touche 6 sols par jour, mais à qui il n'en reste que 3 une fois sa ration déduite, la vie chez l'habitant représente un véritable avantage pécuniaire. En plus de s'acclimater et de connaître son nouveau pays, il reçoit un salaire lui permettant de faire des économies²⁶.

Les troupes de la Marine forment le seul corps d'armée régulière de la Nouvelle-France. Les soldats sont donc appelés à participer aux expéditions militaires et aux luttes organisées pour défendre la colonie contre les incursions iroquoises et protéger tout le réseau de la traite des fourrures établi par les Français dans les Pays d'en Haut (**Illustration 4**).

Ainsi, à l'été 1687, le gouverneur Denonville, à la tête de 800 soldats, 1100 miliciens et 400 Amérindiens, mène une expédition dans les Pays d'en Haut jusqu'au fort Michilimackinac, à la jonction des lacs Michigan et Supérieur²⁷. En février 1690, les troupes françaises dirigées par Frontenac sacagent Schenectady, petit village situé près d'Albany. En septembre 1690, Frontenac campe trois jours à la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine, avec tous les soldats de Montréal et des environs, juste avant l'attaque de John Schuyler à la Fourche. En août 1691, les troupes doivent contrer son frère, Peter Schuyler, lorsqu'il attaque le fort de La Prairie.

L'État utilise aussi les militaires pour construire palissades, fortifications et chemins. Les soldats participent donc à la construction du premier fort de la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine, entre l'automne 1687 et le printemps 1689. La construction de ce fort, ordonné par Denonville, représente une fortification stratégique pour protéger Montréal contre une invasion iroquoise venant du Richelieu²⁸.

Jean Lefort est-il présent lors de ces campagnes militaires ou participe-t-il à la construction d'infrastructures civiles ou militaires? Rien dans les annales ne permet de vérifier ses activités, mais comme il est soldat, il est permis de supposer qu'il a pris une part active à plusieurs de ces luttes ou de ces chantiers.

Un trafiquant de fourrures?

Jean-Jacques Lefebvre, archiviste en chef à la Cour supérieure du palais de justice de Montréal, écrit en 1969, que Jean Lefort, un *huguenot originaire de Saint-Jean d'Angely [...] qui abjura le calvinisme avec son patriote Jacques Poissant à Pointe-aux-Trembles de Montréal en 1686, fit la*

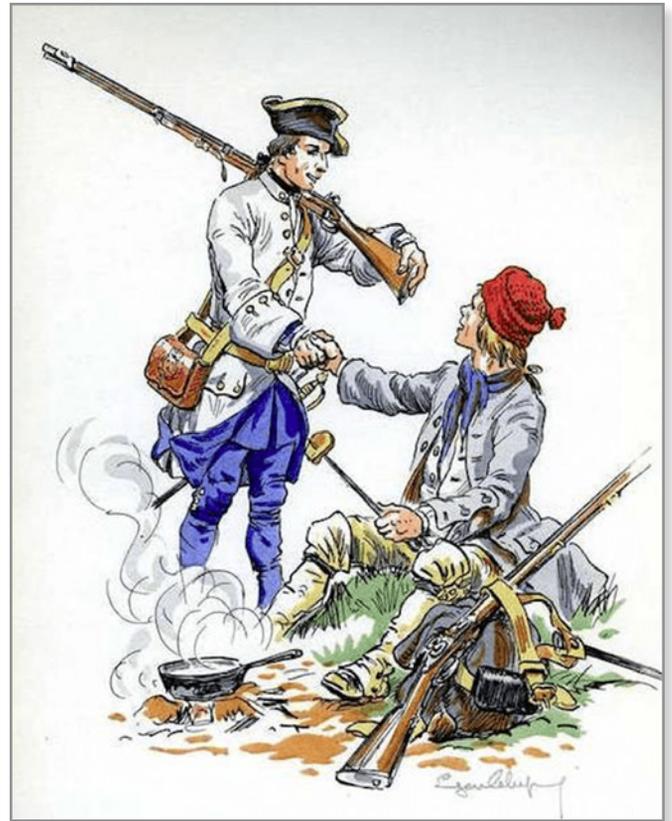


Illustration 4 : Jean Lefort dit Laprairie, un soldat des troupes de la Marine au Canada.

Source : Eugène Lelievre, <https://armeehistoire.fr/soldats-nouvelle-france>.

*traite, porta ses fourrures aux Hollandais, fut mis en geôle et finit par s'en tirer*²⁹.

En 1686, le soldat Jean Lefort s'adonne-t-il à la traite illégale des fourrures? C'est une activité très répandue à l'époque malgré l'interdiction formelle des autorités de se rendre dans les colonies anglaises voisines pour y porter des fourrures. Malheureusement, Lefebvre ne donne pas la référence de cette mention intrigante et fort intéressante concernant Jean Lefort. À ce jour, les recherches effectuées n'ont pas permis de retrouver l'origine de cette mention. On ne peut donc pas statuer, pour le moment, sur l'implication de notre jeune soldat dans la traite illégale des fourrures.

Un résident de la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine

Le 27 juillet 1694, Jean Lefort dit Laprairie, à l'instar de plusieurs soldats des troupes de la Marine, reçoit une concession³⁰ dans la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine où il est

26. SÉVIGNY, André. « "S'habituer dans le pays" : facteurs d'établissement du soldat en Nouvelle-France à la fin du grand siècle », *Les Cahiers des Dix*, 1991, no 46, p. 61-86.

27. FOURNIER. *Op. cit.*, p. 49.

28. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES FILLES DU ROY. *Op. cit.*, p. 54-56.

29. LEFEBVRE, Jean-Jacques. « Les officiers de milice de Laprairie en 1745, leurs Alliés, leurs Prédécesseurs à 1700, leurs Successeurs à 1760, et leurs Descendants », *Mémoires de la Société Royale du Canada*, série IV-tome VII, 1969, p. 181.

30. BANQ. *Concession des Jésuites à Jean Lefort dit Laprairie*, Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SS57-D1-P200, le 27 juillet 1694.



Illustration 5 : Concessions de Jean Lefort dit Laprairie sur la côte de la Tortue.

Montage : Jocelyne Lefort, 2021-01-21.

Source : Terrier de seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine, 1700-1730, p. 140-141. BANQ Québec, cote E21-S64-SS5-SSS15-D26.

cantonné depuis 1693 sous le commandement de Pierre Payen de Noyan³¹.

Cette terre, sise sur la côte de la Tortue, est reçue du révérend père jésuite François Vaillant, supérieur de la résidence de Montréal et gérant des affaires de la seigneurie. La côte située à l'ouest de la seigneurie *est sur le bord de la grande rivière du Saint-Laurent et elle commence au bout d'en haut de la commune et continue jusques à la rivière de la Tortue*³².

D'une profondeur de 50 arpents sur 2 arpents de front, la terre de Jean Lefort se situe en bordure du fleuve Saint-Laurent. Jean a pour voisin deux compagnons d'armes, d'un côté Jacques Poissant dit La Saline, et de l'autre Louis Bertrand dit Laramée³³. Jacques Poissant est aussi un ami de Jean Lefort. Originaires de la même région, la Saintonge, ils arrivent ensemble en Nouvelle-France et font partie de la même compagnie. Protestants de naissance tous les deux, ils abjurent le calvinisme au même moment en 1685 et, neuf ans plus tard, ils s'établissent côte à côte à la Prairie-de-la-Madeleine.

Un an après avoir obtenu sa concession, Jean Lefort achète³⁴ pour 38 livres la terre de ses voisins, Louis Bertrand dit Laramée et sa femme Anne Dumas, une terre en bois debout de 50 arpents sur 2 arpents de front. Lors de l'achat, il doit verser au seigneur la taxe de lods et ventes, une taxe imposée par

le seigneur à l'acquéreur qui achète une terre à un censitaire. Cette taxe, représentant d'ordinaire le douzième de la valeur de la terre, est estimée à environ 3 livres.

Jean Lefort dit Laprairie possède alors en juillet 1695 un bien foncier de 200 arpents, 4 arpents de front sur le fleuve et 50 arpents de profondeur. Comme pour toutes les terres concédées, Jean Lefort doit payer annuellement les cens et rentes seigneuriales ainsi que les droits de commune. Dans les côtes de la seigneurie, le cens, qui rappelle au censitaire sa sujétion au seigneur, est d'un denier par arpent de front, un montant minime et plutôt symbolique. La rente est fixée à un sol par arpent de superficie et à un chapon, ou 20 sols, par arpent de front. Ainsi Jean Lefort doit verser, le 1^{er} décembre de chaque année, 4 deniers de cens, 10 livres et 4 chapons de rentes. Il doit aussi payer 30 sols en droits de commune pour faire pacager ses bestiaux dans l'immense terrain concédé par les Jésuites aux habitants de la seigneurie en 1694³⁵ (Illustration 5).

Le 4 février 1714, à la demande des habitants de la côte de la Tortue, la Compagnie de Jésus, seigneur de La Prairie, diminuera la profondeur des terres de 50 à 30 arpents, réduisant d'autant les rentes³⁶. De plus, à compter de 1717, toutes les redevances calculées antérieurement en monnaie du pays seront réduites du quart pour les convertir en monnaie de France. Ainsi Jean Lefort devra acquitter un total de 4 livres

31. CHOQUET, Élisée. « Les forts de Laprairie », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 51, n° 12, p. 420 ;

LACROIX. *Op. cit.*, p. 65, note 88.

32. BANQ Québec. *Terrier de la Seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine*, Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D26, 1700-1730, p. 134.

33. La concession de Jean Lefort mentionne René Dumais, forgeron, comme voisin. Mais la concession de Louis Bertrand dit Laramée indique que René Dumais lui a cédé sa concession avec le consentement du révérend père Vaillant ; BANQ. *Concession des Jésuites à Louis Bertrand dit Laramée*, Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P202, le 16 août 1694.

34. BANQ. *Vente Louis Bertrand dit Laramée à Jean Lefort*, minutier de Claude Mauge, le 16 juillet 1695.

35. LAVALLÉE, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 93-95 ;

TRUDEL, Marcel. « Le régime seigneurial », *Les brochures de la Société historique du Canada*, n° 6, 1971, p. 11-12.

36. BANQ. *Diminution de la profondeur des terres de la côte de Saint-François-Xavier*, minutier de Guillaume Barette dit Courville, le 4 février 1714. La diminution de la profondeur donne une réduction de 40 % des rentes. De 5 livres au contrat de concession, la rente diminuée à 3 livres par concession.

10 sols et 4 chapons de rentes ainsi que 4 deniers de cens pour ses deux concessions³⁷.

Un bon parti pour Margueritte

Jean Lefort arrive en Nouvelle-France à l'âge de 15 ans. Il est soldat ; il sait donc manier les armes et se défendre. Il connaît le pays pour avoir participé à au moins une expédition dans les Pays d'en Haut et avoir été en garnison à Montréal et dans les seigneuries avoisinantes. Il a reçu une concession et acheté la terre de son voisin pour s'établir dans la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine. Il s'est converti au catholicisme et le curé Geoffroy semble l'apprécier.

Margueritte peut donc voir et reconnaître dans ce jeune soldat un homme audacieux, courageux et travaillant qui saura protéger sa famille. À cette époque où règne encore dans la colonie la menace constante des attaques iroquoises, Jean Lefort est un bon parti pour Margueritte et ses quatre filles mineures.

Ce Jean Lefort est mon premier ancêtre paternel en Nouvelle-France.

Margueritte reprend mari

Margueritte et Jean décident de se marier

Nous sommes à l'automne 1696, soit un an après le décès de Mathieu Faye dit Lafayette ; Margueritte fête ses 42 ans. Elle a quatre filles mineures à nourrir, une ferme dont elle doit s'occuper, des terres à cultiver. La viduité terminée, elle doit penser à la survie et à la sécurité de sa famille. Margueritte, tout comme la grande majorité de ses contemporaines qui ont des orphelins de moins de 12 ans, doit prendre mari. Mais la recherche d'un partenaire se complexifie avec l'âge ; en effet, 59 % des veuves trentenaires se remarient, 42 % des veuves quadragénaires convolent, mais aucune veuve dans la cinquantaine ne trouve de partenaire³⁸.

Le soldat Jean Lefort dit Laprairie, âgé de 28 ans, veut s'établir sur la seigneurie et développer sa terre. Pour ce faire, il a besoin d'aide. Il doit chercher une épouse et fonder une famille. Or, dans la région de Montréal, il y a une pénurie de filles à marier et le marché du mariage est en crise³⁹.

Le curé Geoffroy est certainement sensible au sort de sa paroissienne Margueritte, une veuve vulnérable avec de jeunes enfants exigeant soins et protection⁴⁰. C'est probablement lui qui a organisé la présence du jeune soldat Jean Lefort au presbytère, au moment où elle a acheté son banc d'église en octobre 1695.

Un an plus tard, malgré les quatorze ans qui les séparent, Margueritte Moreau et Jean Lefort décident de se marier : ils ont besoin l'un de l'autre et, espérons-le, l'amour fera son œuvre.

Margueritte, qui lors de sa première union avait épousé Mathieu Faye dit Lafayette, un soldat de treize ans son aîné, s'apprête à s'unir avec le soldat Jean Lefort dit Laprairie, de quatorze ans son cadet. Elle se conforme en cela aux normes de l'époque. En effet, lors des premières unions, les maris sont plus âgés que leur femme et, dans 28,0 % des cas, la différence d'âge est de plus de dix ans. Par contre, lors d'un remariage, 54 % des veuves sont plus âgées que leur mari et, trois fois sur quatre, elles épousent des célibataires⁴¹.

Le 1^{er} septembre 1696, le soldat Laprairie demande la permission de Frontenac pour épouser *la veuve de Lafayette*. Le document signé par Frontenac et par son secrétaire particulier, Charles de Monseignat, lui donne son congé et autorise le curé de la Prairie-de-la-Madeleine à les marier⁴² (Illustration 6).

Selon l'usage et la disposition de la Coutume de Paris pour une veuve ou un veuf ayant des enfants mineurs, Margueritte doit clore en justice sa communauté avec son premier mari avant son remariage⁴³. Pour ce faire, elle doit d'abord s'occuper de la tutelle de ses enfants mineurs et faire procéder à l'inventaire des biens de sa communauté avec Mathieu Faye dit Lafayette. Cet inventaire *permet d'établir ce qui revient de droit aux orphelins et au conjoint survivant de la communauté*⁴⁴.

La tutelle et l'inventaire de la communauté avec Mathieu Faye

Le lundi 5 novembre 1696, quelques semaines avant son mariage avec Jean Lefort, Margueritte se rend à Ville-Marie pour demander la tutelle de ses enfants mineurs. Elle est accompagnée de Pierre Gagné, Nicolas Boyer, Benoit Bisaillon, Pierre Billeron

37. BAnQ Québec. *Terrier de la seigneurie de la Prairie-de-la-Magdeleine, 1723*, Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D26, p. 134, 140-141. La conversion en argent de France donne une diminution de 25 % des rentes. De 3 livres, la rente de chacune des concessions passe à 2 livres 5 sols.

38. BRUN, Josette. *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 36-39. (Études d'histoire du Québec). Les veuves ayant des enfants de moins de 12 ans prennent un nouveau mari dans 59 % des cas comparativement à 23 % de celles qui n'ont pas d'enfants à élever.

39. SÉVIGNY, André. « Le soldat des troupes de la Marine (1683-1715). Premiers jalons sur la route d'une histoire inédite », *Les Cahiers des Dix*, 1989, n° 44, p. 61, 63. À Montréal, en 1688, il y a 247 célibataires de sexe masculin et 133 de sexe féminin.

40. BRUN. *Op. cit.*, p. 84.

41. BRUN. *Op. cit.*, p. 53, 54, III. Les veuves épousent des célibataires dans une proportion de 81 % comparativement à 76 % pour les veufs.

42. BAnQ. *Contrat de mariage entre Jean Lefort et Margueritte Moreau*, minutier d'Anthoine Adhémar, le 7 novembre 1696 ;

Paroisse Saint-François-Xavier de La Prairie, acte de mariage, Jean Lefort – Françoise Moreau.

43. FERRIÈRE, Claude-Joseph de. « Des secondes noces », *La science parfaite des notaires, ou le parfait notaire*, nouv. éd. par F. B. De Visme, Paris, Saugrain, 1752, tome premier, chapitre XXV, p. 381-397.

44. DECHÈNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal compact, 1988, p. 429.

ONT Es. Consequen du Congé qui a plu au bon foy de front
 de frontenac accordé au foy de front de la prairie aux foyes joints
 dont le bon foy de front de frontenac y a accordé de
 l'union & benard pour d'eluy de front de la prairie foy
 Nouel parut pour a l'aprairie foy de la prairie de
 s^r de Nozay & son foy de la veuve de lafayette. parut de
 l'aprairie de la madame, de front de la prairie de
 autum difficile de la maine fait a montréal le
 premier septembre mil six cent quatre vingt six
 foy de frontenac & plus une par l'aprairie
 de mon foyat.

Illustration 6: Jean Lefort dit Laprairie obtient son congé de Frontenac pour marier Margueritte Moreau, la veuve de Lafayette.
 Source: BAnQ. *Contrat de mariage de Jean Lefort et Margueritte Moreau*, minutier d'Antoine Adhémar, 7 novembre 1696.

dit La Fatigue et d'autres amis. Le lendemain matin, elle est déclarée tutrice et Nicolas Boyer devient subrogé tuteur⁴⁵.

Le mercredi 7 novembre au matin, le notaire Antoine Adhémar se présente à la maison de Margueritte Moreau sur le bord de la rivière Saint-Jacques. Il procède à l'inventaire des biens de la communauté de Margueritte avec Mathieu Faye, aidé par les estimateurs Jean Cailloud dit Baron de La Prairie et Jean Cusson de l'île de Montréal⁴⁶. Sont également présents Jacques Denos Destailis, un voisin, Pierre Billeron dit La Fatigue, de Ville-Marie, un compagnon d'armes de Jean Lefort, Nicolas Boyer, subrogé tuteur des quatre filles mineures de Margueritte (Angélique, Jeanne, Mari Anne, et Élisabeth), Marie Faye, conjointe de Pierre Bourdeau, et Marguerite Faye, conjointe de Joseph Benard. Bourdeau et Benard sont en voyage dans les Outaouais. Les filles de Margueritte Moreau sont toutes héritières conjointement avec leur mère, sauf Marguerite Faye qui a renoncé aux successions de ses père et mère par son contrat de mariage en 1689⁴⁷.

Le contenu de la maison est rudimentaire: des articles de cuisine usés, quelques outils, *une méchante table*, une vieille huche et deux vieux coffres, le tout prisé à 87 livres et 10 sols.

Dans le grenier de la maison se trouvent environ 12 minots de pois destinés à engraisser les quatre cochons qui se nourrissent présentement à l'engrais. Cependant, un de ces cochons appartient à Marie, la fille de Margueritte, en échange du lard que cette dernière lui a prêté. Les priseurs estiment donc à 54 livres les trois cochons restants et à 27 livres les 9 minots de pois prévus pour les engraisser. Les parties conviennent de les laisser à Margueritte pour aider à nourrir ses quatre enfants mineurs. Cependant, ils reconnaissent que Marie détient une part dans ces sommes et qu'il lui en sera fait raison en temps et lieu.

Dans l'étable et autour, on dénombre deux bœufs, deux vaches, trois taureaux et deux taures évalués à 450 livres; six poules et un coq valant 3 livres et 10 sols; une charrette

et une charrue estimées à 76 livres.

La grange contient environ 150 minots de blé froment à battre: 18 minots dus à sa fille Marguerite, 18 minots pour nourrir sa fille Marie pendant que son époux Pierre Bourdeau est en voyage, 6 minots pour une barrique d'anguilles, 9 minots prévus pour nourrir ses bêtes, 2 minots pour les rentes seigneuriales, 5 minots qu'elle donne à Marie pour les semences de la prochaine année. Les 92 minots restants servent à couvrir les frais reliés à la confection de l'inventaire et à entretenir ses quatre filles mineures.

Dans les titres et papiers, on retrouve deux concessions de 50 arpents chacune, soit 2 arpents de front sur 25 de profondeur, sises de part et d'autre de la rivière Saint-Jacques en un lieu-dit La Fourche et sur lesquelles la famille est établie. Une maison, une grange et une étable sont érigées sur le côté sud-ouest de la rivière⁴⁸. Mathieu avait acquis ces concessions avant son mariage en 1668, mais le secrétaire des Jésuites, Joseph Tissot, les a officiellement transférées le 8 juin 1672⁴⁹.

La communauté compte aussi un emplacement dans le village, sur lequel est bâtie une petite maison de pièces sur pièces, comprenant une cheminée de tôle, une petite chambre, une cave et un grenier. Au bout de la maison, il y a une étable et un

45. BAnQ. *Tutelle des enfants mineurs de feu Mathieu Faye et Margueritte Moreau*, les 5 et 6 novembre 1696, Advitam, CC601-S1-SS1-D71. Présents également Jean Quesnet et Nicolas Senet.
 46. BAnQ. *Inventaire des biens de Mathieu Faye*, minutier d'Antoine Adhémar, le 7 novembre 1696.
 47. BAnQ. *Contrat de mariage de Marguerite Faye et Joseph Benard*, minutier d'Antoine Adhémar, le 25 octobre 1689.
 48. MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE, sous la dir. de. *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombremments, 1723-1745*, Sillery, Septentrion, 1991, p. 320.
 49. BAnQ. *Procès de Jean Lefort père et fils contre Joseph Benard dit Carignan, veuf de Marguerite Faye, pour le règlement d'une succession*, le 20 juillet 1724, Advitam, TL4-S1-D3085. Papier écrit et signé par Pierre Gagné confirmant que lui, Mathieu Faye et d'autres ont reçu du révérend père Raffex leur terre sur un billet temporaire et que Mathieu Faye s'était bâti sur cette terre, avant son mariage avec Margueritte Moreau, donc avant 1670.

hangar, couverts de paille et entourés de pieux. Le tout est en très mauvais état.

Pierre Bourdeau doit à la communauté 138 livres, soit 120 livres pour l'achat de la terre que Margueritte Moreau a payée en son nom à Louis Geoffroy le 10 octobre 1695, 9 livres pour le droit de lods et ventes et 9 livres pour les cens et rentes de cette terre.

Le couple possède aussi 400 livres dans un compte d'épargne chez le sieur Soumande, un marchand de Montréal.

L'inventaire indique qu'en plus de ses immeubles, la communauté de Margueritte et de Mathieu Faye possède des meubles, outils et bestiaux, évalués à 617 livres, et des épargnes totalisant 538 livres, incluant la dette de Pierre Bourdeau, pour un total de 1155 livres en argent du pays.

Normalement, après l'inventaire, le conjoint survivant doit prendre ses gains nuptiaux avant le partage entre les ayants droit. Or, le contrat de mariage de Margueritte et Mathieu, rédigé par le curé Gilles Perot le 27 septembre 1670, mentionnait que le mariage se faisait sous la Coutume de Paris, mais ne précisait aucun douaire ni préciput. En absence de stipulation dans le contrat de mariage, Margueritte bénéficie du douaire coutumier, qui consiste en l'usufruit de la moitié des biens propres du mari⁵⁰. Ainsi Margueritte jouira, sa vie durant, de l'usufruit de la moitié des deux concessions de Mathieu Faye⁵¹. Elle a aussi droit à la moitié des biens meubles de la communauté. L'autre moitié des biens, meubles et immeubles, appartient à parts égales à ses cinq filles habilitées à se dire héritières.

Cependant, tous les biens de la communauté, tant la part de Margueritte que celle de ses quatre enfants mineurs, demeureront entre les mains de Margueritte jusqu'à la majorité des enfants. Marie, la femme de Pierre Bourdeau, est la seule héritière pouvant réclamer sa part de la succession. Ceux-ci s'entendent pour que sa part des biens meubles soit compensée par le paiement des 138 livres que Margueritte a fait en leurs noms pour l'achat de la terre du curé Geoffroy⁵².

Le contrat de mariage de Margueritte et Jean Lefort

En après-midi de ce mercredi 7 novembre, Jean Lefort dit Laprairie se présente à la maison de Margueritte Moreau où

le notaire Adhémar rédige leur contrat de mariage⁵³. Sont présents, pour Jean Lefort, Pierre Billeron dit La Fatigue, un compagnon d'armes⁵⁴, et Jean Cusson, tous deux de l'île de Montréal; pour Margueritte Moreau, ses filles Marie et Marguerite, le subrogé tuteur de ses filles mineures, Nicolas Boyer, et Jean Cailloud dit Baron, un voisin. Gildas le Cabelle et Jacques Denos Détaillis agissent comme témoins.

Margueritte Moreau déclare que les biens meubles qui lui appartiennent, soit une valeur de 577 livres et 10 sols, entreront dans la future communauté tandis que ses immeubles demeureront en propre à elle et à ses enfants issus de son premier mariage.

Elle consent à Jean Lefort une part d'enfant de sa succession, en considération des enfants mineurs dont sa future communauté aura la charge. L'édit des secondes noces, qui vise à protéger les droits des enfants issus du premier lit, *défend à la veuve qui se remarie de donner de ses biens à son second mari, plus qu'un de ses enfants le moins prenant peut en avoir*⁵⁵.

Les biens de Jean Lefort consistent en une terre de 200 arpents en superficie située sur le bord du fleuve Saint-Laurent au lieu-dit La Tortue ainsi que 1168 livres. Cette somme comprend 468 livres dont 108 en écus blancs bien comptés devant les personnes présentes, l'équivalent de 150 livres en hardes, linge et chaussures, et 550 livres en tabac, eau de vie, haches, pioches, minots de blé, sel et pois. Sur les 1168 livres, 300 livres entreront dans la communauté. Les 868 livres restantes et la terre demeurent en propre à Jean Lefort et à ses héritiers éventuels. En conservant en propre la majorité de ses biens dans la nouvelle communauté, Jean Lefort protège ses droits face aux enfants du premier lit et favorise les droits de sa progéniture éventuelle⁵⁶.

Le contrat de mariage stipule que les quatre filles mineures de Margueritte seront élevées, nourries et entretenues par leur mère, aux dépens de la communauté, jusqu'à l'âge de 20 ans, sans diminution du fonds de leurs biens et des revenus de ceux-ci. En contrepartie, les filles travailleront selon leur capacité au bénéfice de la nouvelle communauté, sans exiger aucun gage ni salaire pendant ce temps.

50. FERRIÈRE. *Op. cit.*, p. 278, 385.

51. BAnQ. *Vente d'Angélique et Jeanne Faye de leur part d'héritage de Mathieu Faye à Pierre Bourdeau*, minutier d'Anthoine Adhémar, le 10 juillet 1708. Il est mentionné que Margueritte Moreau jouit et jouira, pendant sa vie, pour son douaire coutumier, de la moitié des deux concessions.

52. BAnQ. *Accord Jean Lefort dit Laprairie et les héritiers de Mathieu Faye*, minutier de Pierre Raimbault, le 8 mars 1719.

53. BAnQ. *Contrat de mariage entre Jean Lefort et Margueritte Moreau*, minutier d'Anthoine Adhémar, le 7 novembre 1696.

54. Église Notre-Dame de Montréal, acte de baptême, le 11 juillet 1693. Pierre Billeron, le père, est dit soldat de la compagnie de M. De Noyan tout comme Jean Lefort dit Laprairie.

55. FERRIÈRE. *Op. cit.*, p. 381-397.

56. POSTOLEC, Geneviève. « Le mariage dans la Coutume de Paris: normes et pratiques à Neuville aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans DÉPATIE, Sylvie, et autres, sous la dir. de. *Vingt ans après, Habitants et marchands: lectures de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 221. (Études d'histoire du Québec).

Le contrat prévoit aussi un douaire⁵⁷ de 300 livres et un préciput⁵⁸ de 150 livres. Ces montants semblent peu généreux quand on sait que Marguerite et Marie, les filles aînées de Margueritte, ont signé des contrats de mariage prévoyant des douaires de 600 livres et des préciputs de 200 livres en 1689. Mais il faut se rappeler que Jean Lefort s'engage à pourvoir aux besoins des quatre filles de Margueritte dont l'âge varie entre 1 et 13 ans.

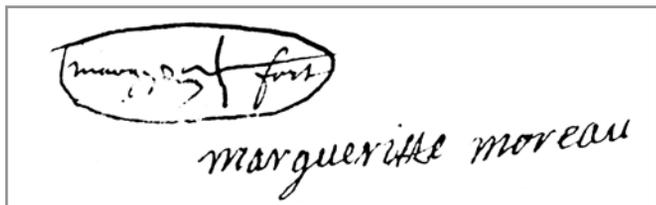


Illustration 7: Margueritte signe, Jean Lefort appose sa marque.
Source: BAnQ. *Contrat de mariage Jean Lefort et Margueritte Moreau*, minutier d'Antoine Adhémar, 7 novembre 1696.

Margueritte Moreau appose sa signature au bas du contrat. Tout comme Mathieu Faye, son premier mari, Jean Lefort déclare ne savoir écrire ni signer; il appose donc sa marque (**Illustration 7**). Sa fille Marguerite Faye signe également alors que, dans son contrat de mariage, en octobre 1689, elle n'avait pas pu faire mieux que sa marque.

Dès le vendredi 9 novembre 1696, à 9 heures du matin, Margueritte se présente comme prévu au siège de la juridiction royale de Montréal pour clore l'inventaire et obtenir la dissolution de sa communauté avec Mathieu Faye. Elle déclare que l'inventaire présenté est complet sauf pour une tasse d'argent qu'elle a oublié d'inventorier, *ne layant pas alors en son pouvoir qu'y a coutte quarante livres*. Il pourrait s'agir d'un cadeau offert par Jean Lefort après la signature de leur contrat de mariage.

Le mariage

Le 21 novembre 1696⁵⁹, après la publication de trois bans, le curé de la paroisse Saint-François-Xavier confère le sacrement de mariage à Jean Lefort dit Laprairie et Françoise Moreau en présence de Pierre Gagné et de plusieurs autres paroissiens. C'est la première fois que l'on identifie Margueritte uniquement par

son deuxième prénom, Françoise. Lors de son premier mariage, tant dans le contrat que dans l'acte de mariage, elle avait utilisé ses deux prénoms, Margueritte-Françoise, et signé comme tel. Par la suite, elle a toujours utilisé uniquement son prénom Margueritte. Est-ce le nouveau curé, Louis de la Faye, en fonction depuis l'automne précédent⁶⁰, qui a omis son prénom usuel? Quoi qu'il en soit, c'est le seul moment répertorié où elle est identifiée uniquement par son prénom Françoise.

Margueritte et Jean s'installent ensemble

Nous sommes à la fin novembre 1696, le froid s'est amené et la neige s'invitera bientôt. Sur sa terre de La Tortue, Jean Lefort possède probablement une simple cabane où il peut déposer ses outils, entreposer des denrées et s'abriter pendant qu'il amorce le défrichement de ses deux concessions. Mais maintenant, il partage la responsabilité d'une famille. De plus, les travaux d'une ferme à maturité demandent une présence constante. Il faut nourrir les bœufs, les cochons, les poules, traire les vaches, battre les 150 minots de blé engrangés à l'automne, préparer la terre pour recevoir les semis au printemps. C'est une question de survie, pour toute la nouvelle cellule familiale, que la terre produise. Et bien que Margueritte possède l'usufruit de la moitié des deux concessions de La Fourche, c'est de la totalité dont elle disposera jusqu'à la majorité des enfants ou tant qu'ils seront entretenus dans le ménage⁶¹. Alors, selon toute vraisemblance, après son mariage, Jean emménage sur la terre de La Fourche, dans la maison de Margueritte.

Huit mois plus tard, le 20 juillet 1697, Margueritte, qui aura 43 ans dans quelques semaines, donne naissance à un fils, que l'on prénommera Jean⁶². Même à cette époque, la réalité des rapports intimes avant le mariage est acceptée par la société, et aussi par l'Église quand l'enfant a été conçu peu avant un mariage déjà annoncé⁶³. Deux ans plus tard, en juin 1699, à la veille de ses 45 ans, Margueritte accouchera d'un deuxième garçon qui sera prénommé Pierre⁶⁴.

Depuis une quinzaine d'années, les habitants⁶⁵ de La Prairie vivent avec la crainte perpétuelle des attaques à l'improviste des Iroquois, comme ont été victimes Mathieu Faye et son fils André. Le sentiment d'inquiétude est palpable. Aussi, plusieurs

57. FERRIÈRE. *Op. cit.*, p. 277-278. *Le douaire est un avantage ou donation que fait le mari à sa femme [...] pour en jouir après sa mort [...] afin que celle qui contracte soit sûre d'avoir des aliments sur les biens de son époux, pour la récompenser des soins et des peines qu'elle prend pour son ménage, pour élever ses enfants et pour la conservation des biens communs.*

58. FERRIÈRE. *Op. cit.*, p. 284. *Le préciput est un avantage consistant en meubles, ou en argent, que le survivant des conjoints prend [...] sur toute la masse de la communauté, hors part, et sans diminution de ce qui lui doit revenir des biens restants de la communauté.*

59. Paroisse Saint-François-Xavier de La Prairie, acte de mariage, Jean Lefort et Françoise Moreau, le 21 novembre 1696.

60. Paroisse Saint-François-Xavier de La Prairie, notes d'Élisée Choquet, le 1^{er} mars 1920. Louis de la Faye sera en fonction comme curé de 1695 à 1702.

61. POSTOLEC. *Op. cit.*, p. 218;
DESCHÈNE. *Op. cit.*, p. 429.

62. Paroisse Saint-François-Xavier de La Prairie, acte de baptême de Jean Lefort, le 20 juillet 1697. Les parrain et marraine sont Jean Caillou dit Baron et Marie Carignan.

63. BRUN. *Op. cit.*, p. 43.

64. Paroisse Saint-François-Xavier de La Prairie, acte de baptême de Pierre Lefort, le 10 juin 1699. Les parrain et marraine sont Pierre Bourdeau et Marguerite Magnan.

65. BOURDAGES. *Op. cit.*, p. 57. En 1697, la population de La Prairie atteint 321 habitants.

propriétaires de la seigneurie cherchent à se rapprocher du village pour y trouver plus de protection lorsque l'urgence se présente⁶⁶.

C'est dans ce climat de tension qu'en juin 1697, Jean et Margueritte achètent

*un emplacement sittué hors le fort dud lieu de Laprairie de la magdeleine de la Contenance de quatre Cents Cinquante toises en superficie en Cent quatre vingts Dix pieds de front le long de la coueture dud fort sur Cent quatre vingts pieds de proffondeur tennant d'Un bout sur le devant a la coueture dud fort, d'autre bout par derriere aux terres de la Commune dud lieu de laprairie de la Magdeleine, d'Un coste a l'emplacement de Pierre Brion & dautre part aux terres des Reverands peres seigneurs non Concedées [...]*⁶⁷.

Le contrat mentionne des charges annuelles de 6 deniers par toise, soit 11 livres et 5 sols pour cette terre de 450 toises. Mais le notaire s'est lourdement fourvoyé en calculant la superficie. En réalité, l'emplacement de 190 pieds sur 180 pieds donne 950 toises⁶⁸. Les rentes annuelles sont donc de 23 livres et 15 sols, une différence substantielle.

Malgré le climat d'insécurité qui règne et peut-être influencés par l'augmentation considérable des rentes annuelles, les nouveaux propriétaires choisissent de s'investir dans le développement de la terre de La Tortue. Ils remettent alors aux seigneurs de La Prairie cet emplacement, annulant ainsi le contrat de concession.

À partir de ce moment, ils travailleront prioritairement au défrichage de la terre de La Tortue⁶⁹. C'est un dur labeur que Margueritte connaît bien. Il faut abattre le bois, mettre de côté les arbres qui serviront à construire les bâtiments et les équarrir à la hache. Puis, un arpent à la fois, il faut arracher les souches, brûler les branchages, épierrer le terrain. Une fois cela fait, il faut ameublir la terre et ensemer. Parallèlement à ces travaux, la construction des bâtiments débute.

Jean Lefort semble avoir une passion et du talent pour la construction, une passion encore aujourd'hui exprimée chez ses descendants. Au fil des ans, il construit sur sa terre plusieurs bâtiments de pièces sur pièces⁷⁰ :

Une maison Construite de pieces sur pieces de vingt cinq pieds de long sur vingt de large contenant une cave de pierre avec un solage de trois pieds tout autour deux cheminées de pierre double a platte bande taillée le tout a Chaux et sable les portes pantures et loquets Serrures en bois a la porte de devant trois chassis garnis de verres targettes et fiches a gonds, les planchers haut et bas [...] Couvert de paille

Une grange de pieces Sur pieces avec une Etable au bout Les portes garnies dune Serrure Sans panture et a Letable Une porte pendue de fer Sans autres ferrures Le tout Couvert de paille et Contenant soixante Cinq pieds de Long Sur vingt Cinq pieds de Large

Une boulangerie de pieces sur pieces de quatorze pieds de long Sur dix de large Couverte de paille avec Une Cheminee de terre Un plancher de haut La porte fermant au loquet

Une ecurie de pieces Sur pieces de douze pieds de long sur neuf de large couverte de paille la porte et ses pantures

*Un puit massonné a pierre seiche*⁷¹ (Illustration 8).

Rien n'indique à quel moment exact la famille aménagera sur la terre de la Tortue⁷². Chose certaine, Jean veut s'installer sur sa terre le plus rapidement possible et travailler à sa mise en valeur. Toutefois, le déménagement requiert que la construction de la maison et de l'étable soit suffisamment avancée pour abriter la famille et les bestiaux. Après le déménagement, ils continueront à cultiver la terre de La Fourche, celle-ci leur assurant une partie de leur subsistance alimentaire. Ils apporteront même des améliorations à la grange, mais la maison et l'étable seront laissées à l'abandon⁷³.

À terme, lorsque le défrichage aura été complété, la concession de La Tortue comprendra 30 arpents à la charrue. On y cultivera principalement du blé froment sur environ 20 arpents et le reste en pois⁷⁴. En 1718, alors qu'il n'y a plus à la maison que leurs deux garçons à nourrir, Jean et Margueritte vendront même leur surplus de récolte. Ainsi, Jean Lefort s'engagera à livrer à Pierre Gagné père 50 minots de blé froment à 10 livres le minot et 100 minots de pois blancs à 8 livres le minot⁷⁵. Il

66. LACROIX. *Op. cit.*, p. 63-65, 102.

67. BAnQ. *Concession d'emplacement par le R.P. Chauchetière à Jean fort dit Laprairie et à Margueritte Moreau sa femme*, minutier d'Antoine Adhémar, le 14 juin 1697.

68. 190 pieds sur 180 pieds = 34 200 pieds carrés ; 1 toise carrée = 36 pieds carrés ; 34 200 pi² donne donc 950 toises.

69. BAnQ. *Procès entre Jean Lefort, père et fils et les héritiers de Mathieu Faye*, le 20 avril 1723, Advitam, TL4-SI-D2778.

70. La technique de pièces sur pièces consiste à empiler à l'horizontale des pièces en bois équarri les unes sur les autres, à les goujonner ensemble et à assembler les angles avec des queues d'aronde.

71. BAnQ. *Inventaire des biens de Jean Lefort*, minutier de Michel Lepailleur de la Ferté, le 23 février 1719.

72. BAnQ. *Contrat de mariage de Jeanne Faye et Antoine Rougier dit Lafrance*, minutier d'Antoine Adhémar, le 25 juin 1702. C'est le premier acte après leur mariage où il est précisé que Jean Lefort dit Laprairie et Margueritte Moreau demeurent sur la côte de la Tortue.

73. BAnQ. *Accord entre Jean Lefort et les héritiers de Mathieu Faye*, minutier de Pierre Raimbault, le 8 mars 1719.

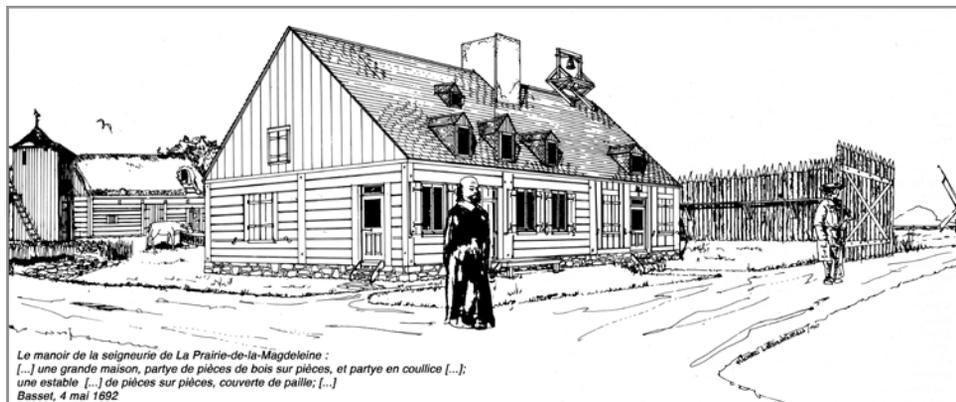
74. BAnQ. *Inventaire des biens de Jean Lefort*, minutier de Michel Lepailleur de la Ferté, le 23 février 1719.

75. BAnQ. *Marchés et quittance mutuelle entre Jean Lefort et Pierre Gagné*, minutier de Guillaume Barette dit Courville, les 4 septembre 1718, 12 octobre 1718 et 21 avril 1719.

vendra également à Pierre Gagné fils 30 minots de blé froment⁷⁶.

À suivre...

Quelles seront les peines et les joies que Margueritte éprouvera au cours des prochaines années? La suite, portant sur les enfants de Margueritte et son décès, sera publiée dans le prochain numéro de **L'Ancêtre**.



Le manoir de la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine :
[...] une grande maison, partye de pièces de bois sur pièces, et partye en coullice [...];
une estable [...] de pièces sur pièces, couverte de paille; [...]
Basset, 4 mai 1692

Illustration 8: Le manoir des Jésuites, seigneurs de La Prairie-de-la-Madeleine. Jean Lefort et Margueritte Moreau construisent, sur la terre de la Tortue, en pièce sur pièce, une maison, une grange, une étable, une boulangerie, une écurie...
Source: BOURDAGES, G. *La Nativité de La Prairie (1667-1991)*. Dessin de Michel Létourneau.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse:

jocelyne.lefort@videotron.ca 

76. BAnQ. Clôture d'inventaire entre Jean Lefort dit Laprairie et Margueritte Moreau, le 3 mars 1719, Advitam, CV601-S1-D51.

Denis Racine fait chevalier de l'Ordre national du Mérite

Le Président de la République française vient d'attribuer à Denis Racine, gouverneur de la SGQ et coprésident de la Commission de la mémoire franco-québécoise, le grade de chevalier de l'Ordre national du Mérite pour souligner son engagement en faveur du renforcement des relations entre la France et le Québec. L'Ordre national du Mérite a été créé par le président Charles de Gaulle le 3 décembre 1963. Il récompense les « mérites distingués », militaires ou civils, rendus à la nation française. Il a pour vocation d'honorer notamment la participation au rayonnement de la France.

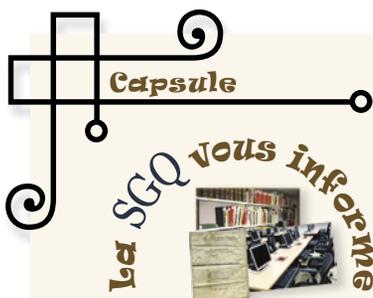


Des avantages à devenir membre de la Société de généalogie de Québec

Devenir membre de la Société de généalogie de Québec procure de nombreux avantages. Vous recevez la revue **L'Ancêtre** publiée quatre fois l'an, vous avez accès à notre site Web dont certaines bases de données sont réservées aux membres, vous avez l'occasion d'assister à des conférences mensuelles, vous pouvez consulter des généalogistes

expérimentés et vous avez accès, si vous avez la possibilité de venir dans nos locaux, à de nombreuses bases de données.

Pour plus d'informations, consultez la page: www.sgg.qc.ca/devenir-membre.





Marguerite Balan Lacombe : une femme de caractère

Patricia Gignac (6863)

Native de Québec, l'auteure a étudié à l'Université Laval. Elle a été gestionnaire dans le secteur du soutien à domicile du réseau de la santé avant de prendre sa retraite en 2009. Depuis une vingtaine d'années, elle s'intéresse à la généalogie. Elle vit la moitié de l'année à Québec et l'autre moitié à la campagne, en Estrie.

Résumé

La recherche généalogique dans les archives nous permet de retracer certains aspects de la vie de nos ancêtres, avec ses interrogations et ses découvertes, dont la destinée de Marguerite Balan Lacombe qui a vécu de 1678 à 1758. À partir de ces documents, on découvre une femme de caractère, surtout au regard de ses démêlés avec la justice. La vie de toute personne, même la plus humble, peut devenir un sujet de recherche et d'intérêt qui nous rapproche de notre passé.

Mon intérêt pour Marguerite Balan Lacombe fait suite à un cours intitulé « Découvrir la vie de son ancêtre en Nouvelle-France », donné par Serge Goudreau dans le programme de l'Université du 3^e âge de l'Université Laval. Je me suis alors mise en quête d'un ou d'une ancêtre. J'avais d'abord choisi Mathieu Guay, de ma lignée maternelle (ma grand-mère était une Castonguay), mais rapidement il m'a semblé que la vie de son épouse comportait des aspects encore plus intéressants; Marguerite Balan Lacombe m'est apparue comme une femme ayant du caractère.

Le but du présent article n'est pas de détailler la vie de Marguerite ni sa généalogie, mais plutôt de mettre en lumière certains événements ou aspects de son histoire qui m'ont interpellée. Par la même occasion, je souhaite explorer la vie quotidienne à l'époque de Marguerite.

Son ascendance

Marguerite Balan, fille de Pierre Balan dit Lacombe et Renée Birette, est née le 28 janvier 1678.

Pierre Balan est originaire de Cantillac, en Dordogne. Il s'est engagé dans la compagnie La Brisardière du Régiment d'Orléans¹ et a quitté la France en 1664; il est licencié en 1668² à la fin des hostilités avec les Iroquois, lors de la démobilisation du Régiment de Carignan-Salières.

Entre 1670 et 1672, il s'établit à Berthier (aujourd'hui Berthier-sur-Mer) et se marie à une Fille du roi, Renée Birette, le 9 juin

1672. Arrivée en Nouvelle-France en 1671, celle-ci vient de La Rochelle. Elle est la fille de Jean et Simone Périne.

En 1672, Pierre et Renée déménagent dans la seigneurie de La Durantaye. Ils auront neuf enfants. Étrangement, au recensement de 1681, Marguerite n'est pas inscrite: Pierre Balu (Balan), 35 ans; Renée Barette (Birette), sa femme, 40 ans; Marie, 8 ans; Jean, 5 ans; Henriette, 4 ans; Michel, 2 ans; René, 5 mois; 2 bêtes à cornes; 2 arpents en valeur³.

Pierre décède le 29 décembre 1687 et est inhumé le 3 janvier 1688 à Pointe-De Lévy. Renée Birette se remarie à Jean Briasse dit Latreille vers 1688⁴.

Son mariage

Le 17 août 1695⁵, à 17 ans, Marguerite Balan épouse Mathieu Guay dit Castonguay qui en a 41 et qui en est à son troisième mariage. Le 21 janvier 1681, il avait épousé Thérèse Poirier qui lui a donné cinq enfants avant de décéder le 26 septembre 1693. Il convole alors en deuxièmes noces avec Anne Brisson le 11 janvier 1694, mais celle-ci meurt à l'Hôtel-Dieu le 27 novembre de la même année.

L'énigme de leur rencontre

Mais comment Marguerite a-t-elle rencontré Mathieu? Elle demeure sur la rive sud du Saint-Laurent et il habite dans le fief Saint-François, sur la rive nord. La traversée du fleuve en canot ne devait pas se faire tous les jours. J'ai donc cherché les liens

1. Ce régiment a par la suite été incorporé au Régiment de Carignan-Salières, arrivé en Nouvelle-France en 1665.

2. LACOMBE, Daniel. « Balan dit Lacombe », *L'Estuaire généalogique*, Société généalogique de l'Est du Québec, vol. 15, 1986, p. 421-424.

3. LAFONTAINE, André. *Recensement annoté de la Nouvelle-France 1681*, Sherbrooke, 2006, 443 p.

4. DUBÉ, Paul-André. « Mères de la nation. Renée Biret (Birette) », *L'Ancêtre*, vol. 37, n° 293, hiver 2011, p. 77.

5. *Ibid.*

possibles entre eux ainsi que les personnes susceptibles d'avoir permis leur rencontre. En épluchant les actes concernant leurs familles respectives (baptême, mariage, etc.)⁶, je pense avoir peut-être résolu cette énigme. Je dis peut-être, car l'hypothèse que je propose est invérifiable.

La mère de Thérèse Poirier, la première femme de Mathieu Guay, est Françoise Pinguet ou Pinquet dont le neveu, Jean Pinguet (1665-1715), prêtre, a exercé sur la rive sud de 1686 à 1704. Il a d'ailleurs officié au mariage d'un des frères de Marguerite. De plus, la famille Pinguet résidait dans le fief Saint-François, tout comme Mathieu. Il me semble donc tout à fait plausible que l'abbé Jean Pinguet ait pu servir d'intermédiaire entre Marguerite et Mathieu.

De cette union naissent onze enfants. Devenue veuve en 1719, Marguerite se remarie le 30 décembre 1722 à René Duchesneau dit Sansregret, dont elle aura un enfant.

Une femme de caractère

Le titre du présent article qualifie Marguerite Balan de femme de caractère, et voici pourquoi. En parcourant les archives judiciaires de la Prévôté de Québec sur le site de BAnQ, j'ai découvert que Marguerite avait été impliquée plusieurs fois dans des démêlés avec la justice; quelques faits illustrent mon propos.

L'affaire Étienne Dubreuil⁷

En août 1716, Mathieu Guay intente une poursuite contre Michel Moreau, domestique du sieur d'Artigny, qu'il accuse d'avoir maltraité et injurié sa femme, Marguerite Balan.

Mathieu ayant perdu son procès, Marguerite s'emporte et frappe au bras Étienne Dubreuil, huissier au Conseil supérieur de Québec. Ce dernier lui intente un procès; la sentence est rendue le 30 janvier 1717 et Marguerite est

reconnue coupable de rébellion et est condamnée à 20 livres d'amende envers le Roi, et à payer 100 livres en monnaie de France pour provisions, dommages et intérêts, avec défense faite à elle de récidiver⁸.

Est-ce que cette amende est élevée pour l'époque? Pour évaluer la portée financière de cette condamnation, il nous faut considérer le revenu moyen et le coût de la vie d'alors.

Mathieu Guay est maçon et dispose d'une terre défrichée. En 1653, le revenu moyen d'un maçon s'élève à environ 80 livres; il peut atteindre 100 livres si le colon est aussi défricheur. En outre, la fortune moyenne d'un habitant en 1719 se situe entre 1000 et 3000 livres; cela inclut sa terre pour 50 %, sa maison et ses dépendances pour 23 %, 21 % en production et 6 % en objets usuels.

J'ai pris connaissance de l'inventaire des biens de Mathieu Guay réalisé au décès de sa première épouse, Thérèse Poirier, en 1694⁹. Or, il appert que Mathieu ne roule pas sur l'or. Ses possessions ayant le plus de valeur sont constituées de ses bêtes, évaluées à 700 livres, mais il a des dettes pour 192 livres.

Voyons maintenant le coût de la vie à cette époque. En 1709, un cheval vaut entre 40 et 100 livres et une vache, 50 livres; le beurre salé coûte 10 sols, soit $\frac{1}{2}$ livre¹⁰. L'inventaire des biens de Mathieu dressé en 1694 détaille ses dettes, ce qui nous donne aussi une image du coût de la vie: l'enterrement de sa femme lui a coûté 25 livres; une somme de 20 livres est due pour les soins apportés par S. Beaudoin, chirurgien; et il doit 34 livres pour vin et eau-de-vie à un dénommé Labbé.

C'est donc dire qu'une amende de 120 livres représente une valeur assez importante pour l'époque. Comment les Guay ont-ils réussi à payer cette somme? Dans ces années-là, à défaut d'avoir l'argent pour s'acquitter d'une amende, on devait vendre des biens, les voir saisis ou aller en prison. Or, je n'ai trouvé trace d'aucune de ces actions dans les archives. Dois-je en déduire que le couple Guay disposait de l'argent pour payer? Cette question est demeurée sans réponse.

Joseph Fauconnet, perruquier¹¹

En 1719, un des fils de Marguerite Balan est en apprentissage chez Joseph Fauconnet, perruquier. Ce dernier a maille à partir avec Marguerite et a recours au tribunal pour que cette dernière ne puisse plus recevoir son fils chez elle *à peine de 50 livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts envers Fauconnet*.

Cet épisode nous apprend que Marguerite semble s'immiscer dans le déroulement de l'apprentissage de son fils, et ce, bien que l'acte reconnaisse que le perruquier le traite convenablement. L'interdiction faite à Marguerite signifie clairement qu'elle doit s'abstenir de toute intervention auprès de son fils.

La clôture

En 1721, un autre différend l'oppose à Pierre Rouillard. Ce dernier gagne sa cause, ce qui oblige Marguerite à enclorre la moitié de sa terre.

La succession

En 1726, Raymond Guay, fils du premier mariage de Mathieu, demande le partage des biens de la succession de son père. Il argue que Marguerite Balan et son deuxième époux, René Duchesneau, jouissent des biens de la succession à leur

6. PRDH (Programme de recherche en démographie historique), www.prdh-igd.com.

7. BAnQ. Collections pièces judiciaires et notariales, TL5, D554.2.

8. BAnQ. Collections pièces judiciaires, TLI, SII, SSI, D54, P15.

9. Banque de données notariales, Genaple, 16 janvier 1694.

10. LAPIERRE, Gilles. « La valeur de la monnaie au XVII^e et XVIII^e siècle », *L'entraide généalogique*, vol. 1, n° 1, 1978-1979, p. 60.

11. BAnQ. Fonds Conseil souverain, TP1, S28, P15355.

profit¹². Encore une fois, Marguerite perd sa cause et est sommée de respecter les termes fixés dans la succession en 1719.

Son décès

Marguerite Balan est décédée le 19 octobre 1758 à l'âge de 80 ans, ayant survécu au décès de René Duchesneau, survenu le 28 mai 1748¹³.

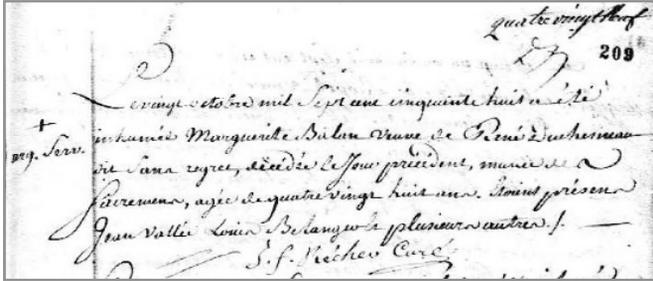


Figure 1: Acte de décès de Marguerite Balan Lacombe.

Conclusion

Mon objectif n'était pas de raconter la vie de Marguerite Balan ni de faire sa généalogie, mais d'explorer certains aspects de sa destinée et de donner un aperçu de la vie quotidienne en Nouvelle-France. Cette recherche m'a permis de découvrir toutes les richesses que renferment les archives. J'ai trouvé passionnant d'aller à la rencontre de cette femme et, sans la connaître tout à fait, j'ai eu l'impression à tout le moins de m'en approcher un peu.

En explorant diverses sources, actes notariés, archives judiciaires, recensements, etc., on peut entrevoir la vie quotidienne de nos ancêtres. Ainsi, la généalogie ne consiste pas seulement à dresser une liste d'ascendance ou de descendance, mais pour

qui se donne la peine de chercher, elle nous ouvre aussi une grande porte sur notre passé.

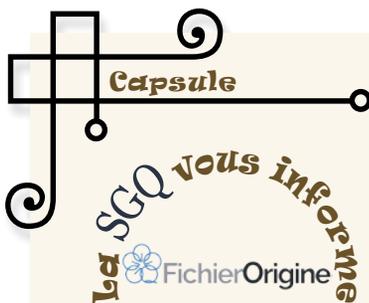
BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

- ASSELIN, Fleurette, et Jean-Marie TANGUAY. *Les mariages, transcription d'actes notariés au XVII^e siècle*, t. III, Éditions C.A.L, Club de Généalogie de Longueuil, p. 212-214.
- BAnQ. Fonds Prévôté de Québec, TL1.
- BAnQ. *Inventaire des biens de la communauté de Mathieu Guay, veuf de Thérèse Poirier, 26 janvier 1694*, minutier de François Genaple de Bellefonds.
- BEAUDET, Louis. *Recensement de la ville de Québec pour 1716*, Québec, A. Côté, 1887, 66 p.
- CASTONGUAY, Jacques. *D'une seigneurie à l'autre*, Montréal, Édition La Beaucassière, 2002, 106 p.
- DE CHANTAL, Anta-P. « La vie quotidienne de nos ancêtres : la monnaie », *De branche en branche*, vol. 20, n° 52, 2015, p. 12.
- DICKINSON, John Alexander. *Justice et justiciables. La procédure civile de la Prévôté de Québec, 1667-1759*, Les cahiers d'histoire de l'Université Laval, Les Presses de l'Université Laval, 1982.
- LACOURSIÈRE, Jacques. « Deniers, sol, livres et pistoles », *Nos Racines*, n° 16, 1983, p. 312.
- LAFONTAINE, André. « La vie quotidienne à Québec au 18^e siècle », *L'entraide généalogique*, vol. VII, n° 2, 1984, p. 827.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, tomes I et II, Sillery, La Maison des Ancêtres, 1999, p. 99, 402.
- ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux de dénombrement*, tome II, Beauceville, L'Éclaireur, 1927, p. 30-36 et 177-179.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : patricia.gignac@videotron.ca

12. BAnQ. Collection pièces judiciaires, TL5, D3639.

13. *Ancestry*, www.ancestry.com. © 2006-2015.



Fichier Origine

Le Fichier Origine est un outil que la Fédération québécoise des sociétés de généalogie offre au généalogiste. Les fiches des premiers migrants peuvent être triées pour identifier celles des soldats de Carignan, des Filles du Roy et des soldats de Montcalm. Bien que principalement composé de migrants français, le fichier compte bon nombre de fiches sur des migrants allemands (23), américains (93), anglais (26), belges (20), écossais (17), irlandais (26) et suisses (27) arrivés avant 1865.

Bonne consultation. www.fichierorigine.com.

Mots de GÉNÉA...

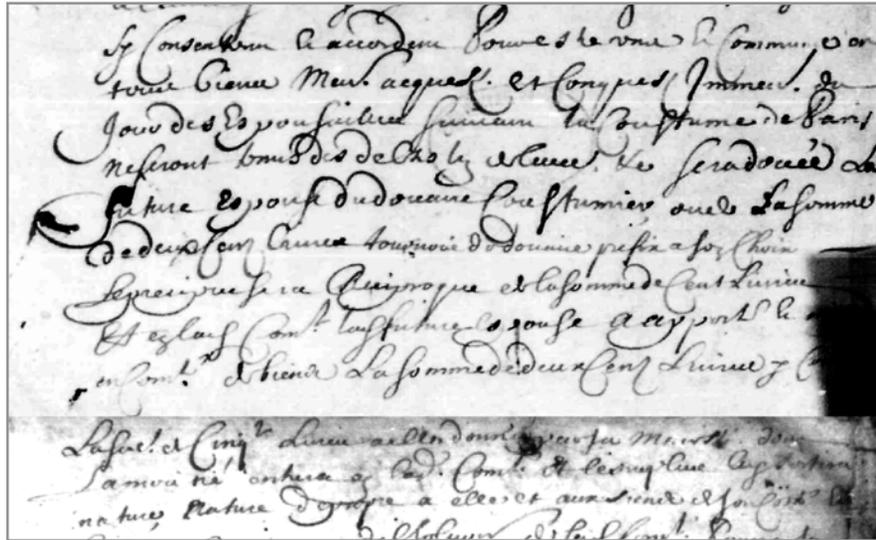
Adam a eu moins de plaisir qu'un autre de n'avoir eu ni histoire, ni généalogie, ni blason. – Gaudin.



Paléographie

Lise St-Hilaire (4023)

Deuxième extrait d'un contrat de mariage rédigé par le notaire royal Pierre Duquet, le 14 octobre 1669.



Transcription intégrale

20 Sy Consentent Et accordent Pour estre uns Et Communs en
 21 tous biens meu.' acquetz. Et Conquestz Immeu.' du
 22 Jour des EspouSailles Suivant la CouStume de Paris
 23 ne Seront tenus des debtes lun de lau'e. &c Sera douée La
 24 future EspouSe du douaire CouStumier, ou de La Somme
 25 de deux Centz livres tournois de douaire prefix a Son Choix
 26 Le preciput Sera Reciproque de la Somme de Cent Livres
 27 Et en la d Com.té lad future EspouSe a apporté Et miS
 28 en Com.té de biens La Somme de deux Centz Livres y Compr[is]
 29 La So'e. de Cinq.^{te} Livres a elle donnée par Sa maieSté dont
 30 La moitié entrera en lad.' Com.té Et le surplus luy sortira
 31 nature nature de propre a elle et aux siens de Son Costé Et

Transcription corrigée

20 s'y consentent et accordent, pour être uns et communs en
 21 tous biens, meubles, acquêts et conquêts, immeubles, du
 22 jour des épousailles, suivant la coutume de Paris.
 23 Ne seront tenus des dettes l'un de l'autre etc. Sera douée la
 24 future épouse du douaire coutumier, ou de la somme
 25 de deux cent livres tournois de douaire préfix, à son choix.
 26 Le préciput sera réciproque de la somme de cent livres.
 27 Et en ladite communauté, ladite future épouse a apporté et mis
 28 en communauté de biens, la somme de deux cent livres, y compris
 29 la somme de cinquante livres, à elle donnée par sa majesté, dont
 30 la moitié entrera en ladite communauté, et le surplus lui sortira
 31 nature de propre, à elle et aux siens de son côté et [ligne].

Observations

Pierre Duquet utilise beaucoup la majuscule. Son écriture est assez semblable à ce qu'on voit de nos jours. Ce notaire a une calligraphie facile à décrypter; il est donc un excellent choix pour un débutant qui veut apprendre les termes généraux utilisés par les notaires à l'époque de la Nouvelle-France.

20. Sy (s'y) sans l'apostrophe.

La majuscule pour les deux **Et**, **Pour** et **Communs**.

21. meu.' (meubles) et **Jmmeu.**' (immeubles) sont suspendus.

Le dernier commençant avec le J majuscule puisque le i majuscule n'existe pas encore.

La finale pour **acquestz** et **Conquestz** (acquêts et conquêts).

22. Jour, EspouSailles (épousailles), **Suivant et CouStume** (coutume) avec la majuscule comme dans le contrat.

La syllabe **ES** remplace le **é** dans le mot **espousailles** (épousailles).

Un **S** a été ajouté au mot **coutume**.

23. Seront, Sera et **La** avec la majuscule.

debtes (dettes) avec un **B**, de l'ancien français provenant du mot latin **debita**.

lun de lau'e (l'un de l'autre) sans l'apostrophe après le **L**, mais le dernier est contracté au centre.

24. Le **F** de **future** est imposant, mais conserve la forme de la minuscule.

EspouSe (épouse), **couStumier** (coutumier), **La** et **Somme** commençant avec la majuscule.

25. Centz (cent) avec la même finale que les mots **acquestz** et **conquestz** de la ligne 21.

Le mot **prefix** est sans accent et deux mots à la fin commencent avec la majuscule.

26. Presque tous les mots de cette ligne commencent avec la majuscule.

27. Remarquez la forme du mot **en**, le **N** est semblable à un **Z**.

28. Mêmes remarques pour les mots identiques sur les lignes précédentes.

29. Le texte continue sur la page suivante.

La So'e (la somme), contraction du mot somme.

Cinq^{te} (cinquante), majuscule et contraction.

maiesté (Majesté) où le **J** a été remplacé par le **i**.

30. La moitié (la moitié) avec un **C**.

Luy (lui) avec un **Y** qui prend la place du **i**.

31. Le mot **nature** est répété par erreur.

Costé (côté).

L'extrait se termine par **Et**. Le mot qui suivra dans le prochain extrait sera « ligne ».

Leçon

Les fêtes de saints

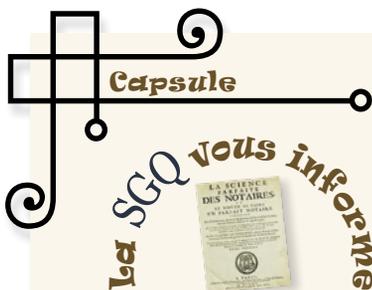
Très fréquemment, vous verrez des références aux fêtes de saints pour des termes de paiements. Les plus populaires sont la Saint-Michel et la Saint-Martin d'hiver. Il n'est pas nécessaire de donner les dates pour les plus connues comme Noël ou la Saint-Jean-Baptiste, mais voici une liste des plus utilisées.

Saint-Joseph	19 mars
Saint-Pierre et Saint-Paul	29 juin
Saint-Mathieu	21 septembre
Saint-Michel	29 septembre

Saint-Rémi	1 ^{er} octobre
Toussaint	1 ^{er} novembre
Saint-Martin d'hiver	11 novembre
Saint-Jean-l'Évangéliste	27 décembre

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse:

sintilali@videotron.ca



Transcription d'actes notariés

Pour aider nos membres à surmonter les difficultés liées à la paléographie, la Société de généalogie de Québec met en ligne des transcriptions de documents d'archives. On y trouve des actes de plusieurs notaires des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles: Becquet, Berthelot, et bien d'autres. Vous pouvez aussi contribuer à enrichir la base de données en nous permettant de publier les transcriptions que vous avez réalisées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la SGQ: www.sgq.qc.ca. Après vous être identifiés, choisissez l'onglet **Bases de données**, « Nos bases de données » puis cliquez sur « Documents notariés transcrits ».

Conditions – Nos membres publient

Par solidarité avec ses membres, la Société de généalogie de Québec offre, sous cette rubrique, un **espace publicitaire gratuit** aux auteures et auteurs satisfaisant aux trois conditions suivantes :

1. être membre en règle de la Société ;
2. avoir fait don à la Société d'un exemplaire de leur œuvre à caractère généalogique ou historique ;
3. fournir une présentation (maximum 100 mots) de leur œuvre, telle qu'ils souhaitent la voir paraître dans les pages de **L'Ancêtre**, en indiquant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, le lieu, la maison et l'année d'édition, le nombre de pages, l'endroit de mise en vente, le prix et les frais postaux.

N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par tout auteur.

Exemple (fictif) :



CANUEL, Marie. Recensement 1851, comté de Portneuf: noms, professions, adresses, état civil, religion, etc., Cap-Santé, les éditions Donnacona, 2009, 255 p.

(Courte description du contenu du volume)

En vente chez l'auteure,
1452, rue du Golf, Québec (Québec) G1Y 3H5
23 \$ + 7 \$ frais de poste et manutention.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir au plus tard

- le 1^{er} septembre pour parution en décembre ;
- le 1^{er} décembre pour parution en mars ;
- le 1^{er} mars pour parution en juin ;
- le 1^{er} juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à lancetre@sgq.qc.ca au nom de Diane Gaudet.

Conditions – Rassemblements de familles

L'Ancêtre publie, sur demande d'un membre de la SGQ, les avis de rassemblements d'associations de famille dûment constituées ou l'invitation d'un membre qui veut en former une nouvelle. Vous devez nous faire parvenir un court texte (maximum 100 mots) renfermant :

- les renseignements au sujet de la tenue de cette assemblée ;
- le blason de votre famille, s'il y a lieu.

N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par l'auteur.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir au plus tard :

- le 1^{er} septembre pour parution en décembre ;
- le 1^{er} décembre pour parution en mars ;
- le 1^{er} mars pour parution en juin ;
- le 1^{er} juin pour parution en septembre.

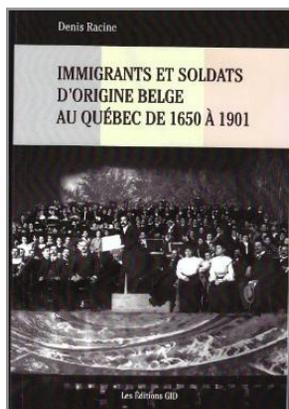
Envoyez vos demandes à lancetre@sgq.qc.ca au nom de Diane Gaudet.





La Bibliothèque vous invite...

À lire sur le thème... Les immigrants belges



RACINE, Denis. *Immigrants et soldats d'origine belge au Québec de 1650 à 1901*, Québec, Éditions GID, 2022, 306 p.

Dans son plus récent ouvrage, Denis Racine nous offre le fruit du travail de plusieurs années de recherche sur l'immigration belge au Québec entre 1650 et 1901. Il s'agit là d'une œuvre considérable présentée dans une édition fort agréable à consulter et réunissant des données bio-

graphiques de base portant sur 1398 soldats et immigrants nés en Belgique et établis au Québec.

En introduction, l'ouvrage fournit l'ensemble des renseignements nous permettant de cerner les aspects politiques et démographiques de cette immigration. Il jette également un coup d'œil sur les différents apports des Belges à la société québécoise.

Suit une première et courte partie dans laquelle l'auteur répertorie les soldats immigrés selon leur régiment d'origine : le régiment de Carignan-Salières, les troupes de la Marine, les armées du Roi pendant la guerre de Sept Ans et le régiment de Meuron. Cinquante-six d'entre eux ont droit à une notice biographique ; ceux qui n'ont été que de passage sont seulement mentionnés.

La deuxième partie, relative aux immigrants civils et religieux, constitue la pièce de résistance de l'ouvrage. On y recense 1397 personnes ayant chacune une notice biographique. De ce nombre, 136 étaient des religieux ou des religieuses.

On trouve dans ces deux premières parties une grande variété de noms de famille dont certains nous sont familiers comme De Koninck, Ipperciel, Vandamme, Vandandaigue (Vanderdyke) dit Gatebois et Vandry. Pour de nombreux autres noms, ce sera une découverte.

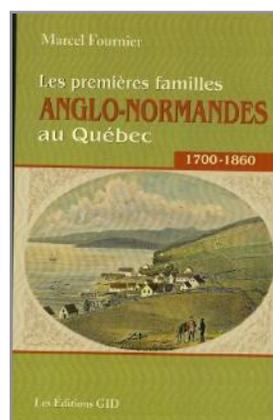
Enfin, une troisième et très brève partie a trait aux visiteurs belges de notoriété, dont celui qui deviendra le roi Albert 1^{er}.

Il est à espérer que cet ouvrage important permettra de comprendre l'immigration des Belges au Québec et de conserver le souvenir de leur contribution à l'édification de notre nation.

L'auteur, avocat et généalogiste, a servi sa communauté dans divers postes : président du CLSC Sainte-Foy-Sillery (1988-1996), conseiller municipal à la Ville de Sainte-Foy (1993-1997) et maire de la Ville de Lac-Sergent (2005-2016). Il est bien

connu à la Société de généalogie de Québec, notamment pour en avoir été le président à deux reprises (1975-1977 et 1998-1999), ainsi que le président de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (2005-2009). Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages dont le *Dictionnaire généalogique des familles Racine en Amérique*, le *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada (1808-1805)*, et *Adélar Turgeon (1863-1930), un parlementaire de cœur et de culture*.

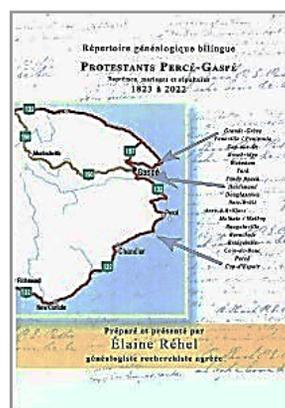
André Breton (255)
Membre gouverneur



FOURNIER, Marcel. *Les premières familles anglo-normandes au Québec 1700-1860*, Québec, Éditions GID, 2022, 348 p.

Pour la plus grande joie des chercheurs, Marcel Fournier a documenté les vagues migratoires successives qui ont déferlé sur le Québec entre 1700 et 1860, en particulier celle des Anglo-Normands. Cinq cent quatre patronymes anglo-normands originaires des îles de Jersey et Guernesey sont

répertoriés au Québec après la Conquête. Cet ouvrage inédit est propre à l'auteur qui a développé un concept où l'on trouve, à la fois, une partie historique et une partie biographique pour chaque patronyme ; citons les Dumaresq, Duplain, Fallu, Gallichan, Galiene, Mauger et Savage, entre autres.



RÉHEL, Éleine. *Répertoire généalogique bilingue, Baptêmes, mariages et sépultures de 1823 à 2022*.

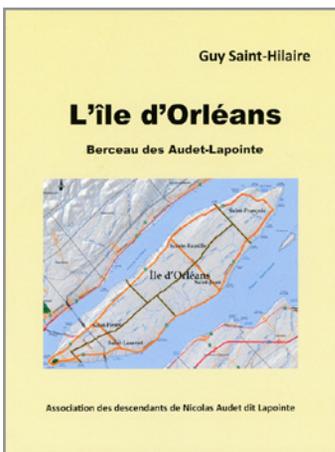
Dans la foulée de publications importantes sur les immigrants d'origine hors France, tout récemment, Elaine Réhel, généalogiste agréée réputée, a lancé un répertoire de baptêmes, mariages et sépultures de 1823 à 2022 des protestants de Percé-Gaspé, de Cape Cove (Cap-d'Espoir) au parc national Forillon.

À bouquiner à 360°

- ASSELIN, Jean-Pierre. *Les Rédemptoristes au Canada. Implantation à Sainte-Anne de Beaupré, 1878-1911*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1981, 165 p. (8-2300-rho-20).
- BARTHÉLEMY, Guy. *Jersey, vieux pays (avec deux études du Professeur Albert Carré sur Le Parler Jersiais et Chateaubriand et Victor Hugo à Jersey)*, Québec, Publications du Pélican, 1974, 208 p. (1-Angleterre-1).
- FALLU, Gaston. « Les Fallu », *L'Anglo-Normand*, vol. XX, n° 4, déc. 2018. (Canada).
- FOURNIER, Marcel. *La colonie nantaise de Lac-Mégantic — Une implantation française au Québec au XIX^e siècle*, Québec, Septentrion, 2012, 323 p. (3-frontenac-11).
- FOURNIER, Marcel. *Les Européens au Canada des origines à 1765 (Hors France)*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989, 352 p. (1-1000-fou).
- GAGNÉ, Gilles. « Il y a plus de 250 ans, un natif (Charles Robin) fondait Paspébiac », *La Source généalogique*, n° 93, 2021, p. 16-18. (Canada).
- GARNIER, Marcel. « La petite histoire des Jersiais et des Guernesiais dans la grande région de Québec », *L'Ancêtre*, première partie, vol. 21, n° 5, janvier 1995, p. 163-174, et, deuxième partie, vol. 21, n° 6, p. 217-220. (Canada).
- JAENEN, Cornelius J. *Les Belges au Canada*, Société historique du Canada, 1991, 28 p. (8-4500-org-120).
- MARTEL, Réjean. « Généalogie Dumaresq », *La Source généalogique*, n° 57, 2012, p. 10-11. (Canada).
- MAUGER, Denys. *John Mauger et sa descendance*, Éditions EDM, 2002, 277 p. (1-ger-3).
- OUELLET, Serge, et Guy W. RICHARD. *Obituaire des décès non catholiques du comté de Gaspé (ca 1820-2000) — Obituary of Non-Catholic Deaths of the Gaspé County (ca 1820-2000)*, t. 1, 410 p. et t. 2, (2-Gaspé-20 et 21).
- PÂQUET, Martin. « Un rêve américain — Aram-Jules Pothier, gouverneur du Rhode Island », *Cap-aux-Diamants*, n° 61, printemps 2000, p. 27-32. (Canada) et *Érudit*.
- RÉHEL, Éline. *Baptêmes, mariages, décès et annotations marginales de la paroisse Saint-Patrick de Douglstown, 1845-2008*, à compte d'auteur, 2008, 343 p. (3-Gaspé-14).
- RÉHEL, Éline. *Protestants Percé-Gaspé — Répertoire généalogique bilingue BMS 1823 à 2022*, à compte d'auteur, 2022, 489 p. (3-Gaspé-64).
- RÉHEL, Éline. *Répertoire généalogique du Grand Chandler; 5 quartiers 1864-2019*, à compte d'auteur, 2019, 810 p. (3-Gaspé-61).
- ROBERT, Normand, et Michel THIBAUT. *Catalogue des immigrants catholiques des Îles Britanniques avant 1825 — Catalog of Catholic immigrants from the British Isles before 1825*, Archiv-Histo, 1988, 126 p. (8-4500-orig-5).
- SÉVIGNY, André. « La Grosse Île: quarantaine et immigration à Québec (1832-1937) » *Les Cahiers des Dix*, n° 47, 1992, p. 153-192. (Canada) et *Érudit*.
- VALLÉE, Maurice. *Le Régiment suisse de Meuron au Bas-Canada*, Société d'histoire de Drummondville, 2005, 378 p. (8-4000-mil-14).
- VERMEIRRE, André. *L'immigration des Belges au Québec*, Sillery, Septentrion, 2001, 214 p. (8-9200-ver).

Mariette Parent (3914)

Nos membres publient



SAINT-HILAIRE, Guy. *L'île d'Orléans, berceau des Audet-Lapointe*, 2022, 790 p.

Voulez-vous en connaître davantage sur les premiers Audet-Lapointe d'Amérique qui se sont d'abord établis à l'île d'Orléans, au Québec? Dans ce nouveau livre de 790 pages, l'auteur s'est appliqué à retracer, dans les cinq paroisses de l'île d'Orléans de l'époque, tous les documents de naissance-baptême, de mariage et de décès-sépulture pouvant concerner les Audet-Lapointe, depuis l'établissement de l'ancêtre à cet endroit en 1667, et cela jusqu'en 1850, quand augmenta la dispersion de ses descendants à travers l'Amérique. Il en a trouvé 764 qu'il reproduit photographiquement, dont il donne une transcription littérale, et qu'il complète de brefs renseignements sur la personne visée par chaque document. Le lecteur y trouvera, sur quantité d'événements familiaux, de l'information authentique qui n'est pas toujours facilement accessible aux non-initiés dans le domaine.

Prix: 48 \$, plus les frais d'expédition, s'il y a lieu.

Offert en français seulement chez l'auteur: info@audetditlapointe.ca

Téléphone: 418-841-2648.



Au fil des recherches

Daniel Fortier (6500)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Cette rubrique vise à faire état des thèses de doctorat ou des mémoires de maîtrise réalisés par des étudiantes et des étudiants inscrits dans les universités au Québec. On fait écho également à certains articles publiés dans les revues scientifiques. Le contenu de ces travaux peut s'avérer une source importante de renseignements pour les généalogistes. Nous espérons que ces recensions permettront aux lecteurs de *L'Ancêtre* d'être à l'avant-garde de l'information, les résultats de certaines de ces études se matérialisant, parfois, par la suite en publications destinées au grand public.

Prestige de l'uniforme, prise deux : implantation de militaires français après la guerre de Sept Ans

De plus, les soldats ont tout l'hiver pour conter fleurette à la fille de la famille hôte. Qui ne saurait résister à l'attrait d'un beau militaire qui a de l'argent, un bel habit et qui se met de la graisse d'ours dans les cheveux pour bien les placer¹.

Malheureusement, l'auteur du paragraphe ci-dessus ne précise pas la source qui donnerait l'explication ultime (*sic*) de l'intégration des militaires dans la société de l'Ancien Régime. Dans une chronique précédente², nous avons traité de l'implantation de militaires allemands à la fin du XVIII^e siècle. Le mémoire présenté était alors celui de M^{me} Audrey Desrochers³ qui ciblait les conditions d'établissement d'un nombre très réduit de soldats d'origine allemande dans un village précis de la région de Chaudière-Appalaches.

Cette fois-ci, la question de l'implantation des militaires du XVIII^e siècle vise les troupes françaises engagées dans la guerre de Sept Ans. De plus, contrairement au mémoire précédent, l'attention porte sur la dispersion et la mobilité d'un grand nombre de militaires dans l'ensemble d'un territoire qui n'était plus désormais la Nouvelle-France⁴.

COUSINEAU, Hubert. *L'implantation des soldats français de la guerre de Sept Ans au Canada (1755-1830) : Espace, parcours de vie et intégration sociale*⁵.

Hubert Cousineau a profité de l'accès aux données informatisées du Projet Montcalm⁶ pour réaliser son travail. À partir de cette source, il a constitué une base de données pour étudier l'implantation des militaires français, entre autres, dans sa dimension géographique.

Les effectifs connus des régiments des troupes de terre en Nouvelle-France, entre 1755 et 1760, sont estimés à 7450 militaires. De ce nombre, 722 contractent un mariage au Canada avec une Canadienne, après 1755⁷. L'étude s'intéresse à un sous-ensemble de ces derniers, soit les 556 qui émigrent durablement en Amérique. Le mémoire de Cousineau s'articule de façon très classique autour de trois chapitres, suivis d'une suite de 18 annexes⁸.

Un premier chapitre présente le contexte des troupes françaises en Amérique du Nord, les activités militaires des divers régiments, les bilans des morts, des retours en France et de ceux qui tentent un établissement dans la vallée du

1. LÉPINE, Luc. « Bref historique de la guerre de Sept Ans, 1756-1763 », p. 27, dans FOURNIER, Marcel, sous la dir. *Le Projet Montcalm, Combattre pour la France en Amérique*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009. 632 p.
2. FORTIER, Daniel. « Prestige de l'uniforme : implantation de militaires allemands à Saint-Gilles », *L'Ancêtre*, vol. 48, n^o 339, été 2022, p. 258-260.
3. DESROCHERS, Audrey. *L'établissement des soldats des troupes auxiliaires allemandes dans la seigneurie de Beaurivage : une histoire d'enracinement à la fin du XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, novembre 2020, 246 p.
Note: Un commentaire d'un lecteur m'a fait réaliser que dans ce précédent article, j'avais omis l'adresse Internet où on pouvait se procurer le mémoire de maîtrise de M^{me} Desrochers, à savoir : <http://hdl.handle.net/11143/17715>.
4. Mentionnons ici que le thème retenu pour le Congrès national de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, qui se tiendra à Québec du 30 septembre au 2 octobre 2022, sera la contribution des militaires à la population québécoise.
www.federationgenealogie.com/fr/activites-de-la-fqsg/detail/congres-national-de-genealogie/15226.
5. COUSINEAU, Hubert. *L'implantation des soldats français de la guerre de Sept Ans au Canada (1755-1830) : Espace, parcours de vie et intégration sociale*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, septembre 2021, 163 p.,
<https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/18725?locale-attribute=fr>.
6. FOURNIER, Marcel, sous la dir. de. *Combattre pour la France en Amérique*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009. 632 p.
7. *Ibid.*, tableaux, p. 91, 94.
8. Les annexes sont listées de A à R; malheureusement, il n'y a pas de liste de celles-ci incorporée au mémoire.



Figure 1. Les soldats de Montcalm, reconstitution historique, tricentenaire de Québec, Québec, 1908.

Source : Keystone View Company, MP-1981.94.70.2, Collection McCord. Domaine public.



Figure 2. Les soldats de Wolfe et la milice canadienne-française, reconstitution historique, tricentenaire de Québec, Québec, 1908.

Source : Keystone View Company, MP-1981.94.72.2, Collection McCord. Domaine public.

Saint-Laurent. Pour ces derniers, on en profite pour fournir les caractéristiques sociodémographiques. Sans surprise, on apprend que ces militaires possédaient *les caractéristiques idéales pour maximiser les chances de réussite de leur intégration*⁹, tant en ce qui concerne leur âge que leurs qualifications professionnelles autres que militaires.

Un second chapitre s'attache particulièrement à l'étude de la mobilité. L'auteur cherche à suivre le parcours des militaires mariés et leur mobilité après 1764. Il distingue trois grandes catégories de mobilité (faible, moyenne et de grande distance) selon que leur parcours se soit limité à une paroisse, à celles directement avoisinantes, ou à des déplacements du lieu de résidence équivalents à ceux entre les gouvernements de l'Ancien Régime, soit Montréal, Trois-Rivières, Québec.

Le premier groupe, le plus nombreux, est dit de faible mobilité. Près de la moitié des militaires vont se marier¹⁰, fonder une famille et décéder dans la paroisse initiale de leur établissement; la grande majorité de ces derniers se sont implantés dans les paroisses du gouvernement de Montréal. Ceux de mobilité dite de moyenne distance regroupent le tiers des effectifs. Souvent, le lieu de résidence passe d'une vieille (*sic*) paroisse à des paroisses, souvent limitrophes du front pionnier, plus loin à l'intérieur des

terres, dans les deuxièmes noyaux de population des seigneuries. Finalement, les derniers 20 % des militaires mariés ont connu un parcours caractérisé par un déplacement de leur lieu de résidence entre des territoires de gouvernement différent. L'auteur s'intéresse aux causes de cette distribution géographique en démontrant un lien entre leurs lieux d'établissement et les paroisses de leur cantonnement, leur origine (urbaine ou rurale) ou encore la solidarité militaire qui amène les soldats à une forme de grégarisme.

Dans un dernier chapitre, segment plus conventionnel, l'auteur se concentre sur les aspects démographiques et sociaux des unions (l'âge des époux, les taux de natalité, les conceptions pré-nuptiales, la viduité), la transmission des patronymes et des sobriquets ou la pratique d'un nouveau métier.

Bien que le mémoire concerne des centaines d'individus, on note une alternance entre généralisations et cas précis. Il parseme ainsi son document de nombreux exemples qui font douter de la possibilité d'une synthèse devant tant de singularité.

Dans sa conclusion, Cousineau souligne la place, peut-être trop modeste, laissée par ces militaires dans l'imaginaire collectif¹¹ en regard par exemple de leurs prédécesseurs du régiment

9. COUSINEAU. *Op. cit.*, p. 40.

10. *Ibid.*, tableau 4, p. 45. La base de données comprenait 570 militaires : 14 ont émigré, 49 ont un profil de migration inconnu, 265 ont une mobilité de faible distance, 185 de moyenne distance et 57 de grande distance.

11. Cousineau, se référant à la thèse de doctorat de Francine Adam (*Des noms et des lieux: la médiation toponymique au Québec, et en Acadie du Nouveau-Brunswick*, Université de Paris-Sorbonne, 2008), mentionne toutefois que plus de cent toponymes liés aux régiments ou officiers de l'armée de Montcalm furent donnés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Voir également une carte de la région Témiscamingue-Abitibi (*sic*) du Département de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1912. COUSINEAU. *Op. cit.*, Annexe R, p. 163.

de géolocalisation¹⁶, signalons également les logiciels permettant d'animer des photos anciennes¹⁷, ainsi que les métavers¹⁸ et autres univers de réalité virtuelle.

Évidemment, nous pourrions considérer, à bon droit, ces technologies comme de simples gadgets passagers; pour les généalogistes, c'est ce qui risque de se produire si nous ne parvenons pas à les maîtriser pour en faire des outils de connaissance, au même titre que le document écrit conventionnel. Maintenant, il reste à inventer la manière que prendra

l'intégration de ces formes documentaires dans la rédaction et la narration des généalogies et des histoires de famille. Les générations futures nous seront peut-être reconnaissantes d'avoir conjugué l'oral, l'image et l'écrit.

Mots clés: militaires, guerre de Sept Ans, mariage, implantation, humanités numériques

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

fortierdanielsq@gmail.com

16. www.ledevoir.com/societe/711630/histoire-de-quoi-avait-l-air-l-ile-d-orleans-en-1689.

17. www.franceinter.fr/emissions/net-plus-ultra/net-plus-ultra-05-mars-2021 ; <https://nouvellefrancenumerique.info/>.

18. <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9tavers>.

Nouveaux membres

du 7 mai au 8 août 2022

8792	Marc	RICHARD	Longueuil
8794	Gisèle	DESCHÊNES-WAGNER	Québec
8795	Sylvie	BEAUREGARD	St-Eustache
8796	Jean-Guy	ARCAND	Lévis
8798	Karine	ROYER	Lévis
8807	Michael	RENO	Concord, CA
8809	Henriette	FOURNIER	Québec
8815	Jean-Yves	CHARLAND	Lévis
8816	Claude	CHAREST	Ste. Catherine de Hatley
8820	Roger	ROBINEAU	Oakville, ON
8821	François	BOUCHER	Les Éboulements
8823	Jacques-Alain	LAVALLÉE	Québec
8827	Denise	DUBÉ	Lévis
8828	Ruth	RAPPINI	Komoka, ON
8831	Laurier	CHRÉTIEN	Saint-Jean-sur-Richelieu
8832	Robyn	CROTEAU	Victoriaville
8835	Peggy	SERGERIE	Québec
8836	Doris	BÉRUBÉ	La Tuque

mots de généa...

Beaucoup d'arbres généalogiques ont commencé par être greffés. – Samuel Johnson.



Les armoiries de l'honorable Louis-François-Rodrigue Masson

Nous poursuivons notre série sur les armoiries des lieutenants-gouverneurs ornant les murs de l'hôtel du Parlement avec celles de Louis-François-Rodrigue Masson. Dans le vestibule d'honneur du Palais législatif, les armes du cinquième lieutenant-gouverneur de la province de Québec répondent à celles de son prédécesseur, Théodore Robitaille, situées de chaque côté de la porte vers le hall d'entrée (**Figure 1**). Mais avant d'aller plus loin, présentons l'homme pour qui Eugène-Étienne Taché a élaboré ces armoiries.

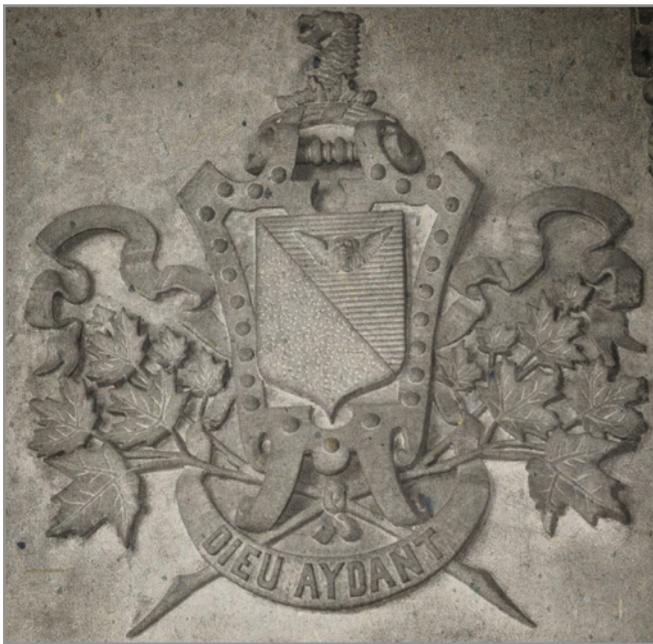


Figure 1. Armoiries de Louis-François-Rodrigue Masson. Vestibule d'honneur de l'hôtel du Parlement. Source: Photo fournie par l'auteur.

Louis-François-Rodrigue Masson¹

Le futur lieutenant-gouverneur est né à Terrebonne le 6 novembre 1833. Le fils de Joseph (1791-1847), seigneur de Terrebonne, et Marie Geneviève Sophie Raymond (1798-1882), est baptisé sous les prénoms *Louis François Roderick*.

Son père est un homme d'affaires qui a fait fortune dans l'import-export de marchandises sèches, le transport maritime, l'immobilier, les banques et les ressources naturelles. Il acquiert la seigneurie de Terrebonne le 17 décembre 1832. Sa mère est la fille de Jean-Baptiste Raymond (1757-1825), un prospère homme d'affaires de la rive sud de Montréal, et Marie-Clothilde Girardin (1767-1857).

L'ancêtre de la famille du seigneur de Terrebonne est Gilles Masson (v. 1633-1715), fils de Pierre et Françoise Gedreneau, de Notre-Dame-de-l'Assomption à Longeville-sur-Mer, en Vendée, et Marie-Jeanne Gauthier (v. 1639-1713), fille d'Honoré et Jacqueline Mabile, de Saint-Rémy de Domats (Yonne)².

Le seigneur de Terrebonne envoie son fils faire des études au Collège des Jésuites à Georgetown, dans le District de Columbia, puis au Collège Holy Cross de Worcester, au Massachusetts. À la suite du décès de son père, il termine ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe, où il adopte le prénom Rodrigue. Admis au Barreau du Bas-Canada le 7 novembre 1859, après avoir fait son droit auprès de George-Étienne Cartier, il ne pratique jamais la profession d'avocat.

Sa carrière politique débute en 1867 lorsqu'il est élu sans opposition député conservateur de Terrebonne à la Chambre des communes, circonscription qu'il représente jusqu'à l'élection de 1882, pour laquelle il ne sollicitera pas un nouveau mandat. Sur la scène locale, Louis-François-Rodrigue Masson est conseiller de la ville de Terrebonne³ de 1867 à 1873; il en devient le maire en 1874, en 1875 et en 1878.

À Ottawa, il est ministre de la Milice et de la Défense dans le cabinet de John A. Macdonald, du 19 octobre 1878 au 15 janvier 1880, puis président du Conseil privé du 16 janvier au 31 juillet 1880. Il devient ensuite sénateur de la division des Mille-Isles, du 29 septembre 1882 au 6 novembre 1884, siège qu'il reprendra du 3 février 1890 au 11 juin 1903.

À Québec, il est conseiller législatif de la division de Lanaudière du 27 mars au 4 octobre 1884. Puis, le 7 novembre 1884, il prête serment à titre de lieutenant-gouverneur du Québec. Il démissionne le 24 octobre 1887 pour des raisons de santé.

1. BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 469.

2. JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec: des origines à 1730*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 786.

3. Le village de Terrebonne obtient le statut de ville en 1860. Source: https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=62093.

Pendant son mandat, Masson cherche une solution pour régler la question des biens des Jésuites confisqués par les Britanniques en 1800⁴. Trouvant chez le premier ministre Honoré Mercier un allié sur ce sujet, il lui présente un plan pour dédommager la communauté. Après avoir quitté ses fonctions de lieutenant-gouverneur, il profite de son voyage en Europe pour se rendre à Rome afin d'exposer au pape Léon XIII ses vues sur la question lors d'une audience le 11 décembre 1887. Le décret de la *Sacra Congregatio de Propaganda Fide* respectera les suggestions de Masson, et Mercier pourra

mettre fin, le 5 novembre 1889, à une affaire pendante depuis plus de 80 ans⁵. C'est à cette occasion que Léon XIII fait Masson commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Masson a épousé, à l'église Saint-Louis-de-France de Terrebonne, le 21 octobre 1856, Louise-Rachel-Marguerite McKenzie (1834-1880), fille d'Alexandre (1805-1862), lieutenant-colonel et membre de la Compagnie du Nord-Ouest, et Marie-Louise Trottier Desrivières (1812-1890). Dix enfants, dont cinq atteindront l'âge adulte, naissent de leur union. Puis le 12 septembre 1883, Masson épouse, dans la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec, Cécile Burroughs, fille de John Henry Ross, protonotaire à la Cour supérieure de Québec, et Léda Larue. Trois enfants naîtront de ce second mariage.



Figure 2. Rare exemplaire de la médaille du lieutenant-gouverneur L. F. R. Masson. s.d. www.icollector.com/Qu-ec-L-R-Masson-1867-1882-5th-Lt-Gov-de-Qu-ec-AR-39_i34694981.

Louis-François-Rodrigue Masson est décédé à Montréal le 8 novembre 1903, à l'âge de 70 ans. Il est inhumé dans le caveau familial dans l'église Saint-Louis-de-France de Terrebonne le 11 novembre 1903.

La médaille du lieutenant-gouverneur

L'un des premiers gestes du nouveau lieutenant-gouverneur est de commander la frappe d'une médaille qu'il pourra décerner comme prix d'excellence soulignant des performances scolaires

exceptionnelles, lançant ainsi la tradition de remise de médaille encore vivante aujourd'hui⁶.

Deux modèles de médaille furent frappés durant le mandat de Louis-François-Rodrigue Masson. Le premier, frappé en 1884, offre une ornementation assez sobre avec un écu d'azur chargé d'une face de léopard ailé sur un bourrelet. Une branche de feuilles d'érable à gauche et un listel sans devise à droite entourent l'écu. Les collections numismatiques conservent une médaille dite « de présentation ou de table » et un modèle plus rare suspendu à un ruban rouge avec une barrette d'argent permettant au lauréat de la porter fièrement (**Figure 2**).

Le choix de la couleur du ruban n'est pas anodin puisqu'il réfère à la fois au ruban rouge de l'ordre de la Légion d'honneur et surtout à celui de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. En ce dernier quart du XIX^e siècle, la première distinction décernée au mérite créée par Louis XIV en 1693 a conservé dans la mémoire collective toute la notoriété et le prestige réservés aux 179 militaires qui ont reçu la croix de Saint-Louis au cours des 67 dernières années de la Nouvelle-France⁷.

Le léopard ailé figurant sur la première version de la médaille du lieutenant-gouverneur provient de l'*ex-libris* apposé sur les livres que Joseph Masson avait commandés sur les conseils de Louis-Joseph Papineau pour garnir la bibliothèque de son manoir à Terrebonne (**Figure 3**). Mais contrairement à ce que nous pourrions penser, cet emblème n'est pas le choix de l'homme d'affaires, mais plutôt une initiative du libraire Hector Bossange (1795-1884). Le libraire parisien de Papineau écrit à Masson qu'il s'est inspiré de l'*ex-libris* apposé sur les livres de la bibliothèque de son château de Meung (Meung-sur-Loire, Loiret), pour faire une « petite coquetterie » afin de plaire à son nouveau client⁸.



Figure 3. Exlibris de Joseph Masson. Extrait de MASSON, Henri. *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne 1791-1847*, Montréal, 1972, p. 171.

La seconde médaille de Masson a été frappée après qu'Eugène-Étienne Taché eut créé les armoiries du représentant de la couronne britannique au Québec. La médaille frappée à la Monnaie de Paris est l'œuvre du médailleur français Louis-Alexandre Bottée (1852-1940). Elle présente les armoiries

4. Après la Conquête, les propriétés et les seigneuries que les Jésuites utilisaient à des fins éducatives et pour leurs missions amérindiennes sont confisquées par les Britanniques. Ces derniers les remettent en 1831 à la province du Bas-Canada pour financer l'instruction supérieure. Or, les Jésuites étant revenus en 1842, l'épiscopat catholique et les protestants se disputent ses biens pour leurs œuvres.

5. DÉSILETS, Andrée. « MASSON, LOUIS-RODRIGUE », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/fr.

6. LEMIEUX, Frédéric, Frédéric BLAIS et Pierre HAMELIN. *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Québec, Publications du Québec, 2005, p. 375.

7. FAUTEUX, Aegidius. *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Éditions des Dix, 1940, 252 p.

8. MASSON, Henri. *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne, 1797-1847*, Montréal, Henri Masson, 1972, p. 240, 250.

dessinées par Taché entourées d'un cimier, de lambrequins et d'un listel arborant la devise « Dieu aydant » (Figure 4).



Figure 4. Avers de la médaille du lieutenant-gouverneur L. F. R. Masson. s.d.

www.icollector.com/Qu-bec-L-R-Masson-1867-1882-5th-Lt-Gov-de-Qu-bec-AR-50-Paris-Mint_i34694982.

Tout comme celles de Théodore Robitaille⁹, les armoiries de Masson sont une création d'Eugène-Étienne Taché. Cependant, pour ce dernier, l'architecte de l'hôtel du Parlement a adapté l'emblème sur l'*ex-libris* de Joseph Masson aux règles héraldiques en conservant la tête de léopard ailé et en éliminant le bourrelet.

Taché aurait certainement pu reprendre simplement l'écu sur la médaille de 1884, mais il est évident qu'il a voulu amplifier la symbolique des armes du lieutenant-gouverneur en ajoutant le tranché d'or qui, selon Louis Foulques-Delanos, rappelle la noblesse¹⁰ aux symboles de dévotion, de force d'âme, d'amour de la patrie et de fidélité qu'exprime l'azur couplé aux valeurs de foi, de justice, de tempérance et de grandeur d'âme que symbolise l'or¹¹.

Ce sont ces armes que Taché a fait graver sur les boiseries de l'escalier d'honneur du Palais législatif. Elles se blasonnent *d'azur à la tête de léopard ailée d'argent, tranché d'or*. L'écu est supporté par deux branches d'érable et un long listel portant la devise *Dieu aydant* (Figure 5).

Ces armoiries illustrent l'article du *Bulletin des recherches historiques* reproduisant « la description donnée par M. Eugène Taché des armoiries des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec »¹². Avec le blasonnement suivant : *Tranché d'or et d'azur; ce dernier chargé en chef d'une tête de griffon d'argent, avec la devise : Dieu aydant*¹³ (Figure 6).

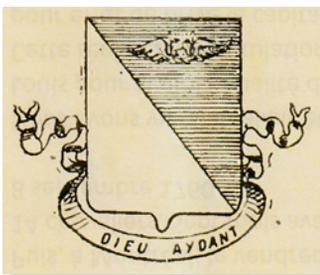


Figure 6. Armoiries de Louis-François-Rodrigue Masson. Source : *Bulletin des recherches historiques*. 1899, vol. 5, p. 75 (détail).



Figure 5. Armoiries de Louis-François-Rodrigue Masson. Boiseries de l'escalier d'honneur de l'hôtel du Parlement. Source : Photo fournie par l'auteur.

Dans l'*Armorial du Canada français*, Édouard-Zotique Massicotte rectifie le blasonnement de Taché en faisant remarquer que la figure reproduite dans le *Bulletin des recherches historiques* ne peut être une tête de griffon ailée puisque cette créature imaginaire a une tête d'aigle qui est toujours représentée de profil, alors que celle sur l'écu est une tête de lion vue de face, ce que les héraldistes français nomment une tête de léopard¹⁴ (Figure 7).

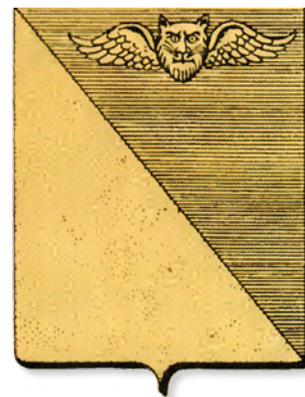


Figure 7. Armoiries de Louis-François-Rodrigue Masson. Source : *Armorial du Canada français*, 1918, p. 137.

Le cimier des armes de Masson

En art héraldique, l'écu est l'élément essentiel des armoiries, alors que le cimier, le heaume, les lambrequins, la devise et les supports sont des accessoires servant à mettre en valeur l'écu. C'est pour cette raison que la grande majorité des armoriaux limitent la description des armes d'une personne physique ou morale à l'écu. Il en va de même pour les armoiries des lieutenants-gouverneurs publiées dans le *Bulletin des recherches historiques* et l'*Armorial du Canada français*, qui ne reproduisent pas les cimiers, alors que, comme le montre la figure 8, les armoiries des quatre premiers lieutenants-gouverneurs ont les cimiers suivants : une chouette pour

9. BEAUDOIN, Marc. « Les armoiries de l'honorable Théodore Robitaille », *L'Ancêtre*, vol. 48, n° 339, été 2022, p. 265-267.

10. FOULQUES-DELANOS, Louis. *Le Manuel héraldique ou Clef de l'art du blason*, Limoges, Bargeas, 1816, p. 151.

11. *Ibid.*, p. 28.

12. GAGNON, Ernest. « Armes des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec. », *Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 5, n° 3, mars 1899, p. 73.

13. *Ibid.*, p. 75.

14. MASSICOTTE, Édouard-Zotique, et Régis ROY. *Armorial du Canada français*, deuxième série, Montréal, Librairie Beauchemin, 1918, p. 137.



Figure 8. Cimiers des quatre premiers lieutenants-gouverneurs. Détails des armoiries sur les murs de l'hôtel du Parlement.

Source : Photomontage fourni par l'auteur.

Narcisse-Fortunat Belleau, une fleur-de-lis pour René-Édouard Caron¹⁵, une main pour Luc Le Tellier de Saint-Just et une colombe pour Théodore Robitaille. Or, contrairement à celles de ses prédécesseurs, les armoiries de Masson gravées sur les boiseries en sont dépourvues (**Figure 5**) alors qu'elles ont bien un cimier dans le vestibule d'honneur (**Figure 9**).

Malheureusement, les fonds d'archives relatifs à la construction du parlement contiennent très peu d'informations sur l'élaboration et la chronologie de la réalisation du décor héraldique de l'édifice et absolument rien sur les armoiries du cinquième lieutenant-gouverneur.



Figure 9. Cimier des armoiries de Louis-François-Rodrigue Masson. Hôtel du Parlement.

Source : Photo fournie par l'auteur.

Ceci nous réduit à faire des déductions et des hypothèses pour expliquer cette différence de traitement des armoiries de Masson.

Cependant, nous pouvons raisonnablement présumer que les armes de Masson ont été gravées avant que la seconde médaille ne soit frappée à la Monnaie de Paris, alors que, de toute évidence, c'est le cimier sur cette médaille qui a servi de modèle pour celui sculpté dans le vestibule (**Figure 9**).

Maintenant, attardons-nous à ce cimier afin d'en déterminer l'auteur. Le cimier surmontant les armes de Masson présente une tête de dragon avec une langue de vipère, au long cou à la peau écaillée et à l'échine en dent de scie, émergeant d'un brasier de fines flammes issantes d'un bourrelet aux couleurs de l'écu (**Figure 10**).

En comparant ce cimier avec ceux dessinés par Taché pour les prédécesseurs de Masson, il nous semble difficile d'attribuer à l'architecte la paternité de ce cimier. D'autant plus que, si c'était le cas, Taché se serait empressé de le faire graver dans l'escalier d'honneur (**Figures 8 et 10**).

C'est pourquoi il nous apparaît tout à fait probable que le médailleur Louis-Alexandre Bottée soit le créateur du cimier au-dessus des armes de Masson. La finesse du dessin et la qualité de l'exécution ne peuvent qu'être l'œuvre d'un diplômé de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris et, qui plus est, un premier grand prix de Rome de gravure en médaille et pierre fine¹⁶. Le cimier de Bottée s'inscrit parfaitement dans la grande tradition des beaux-arts très en vogue à l'époque tout en préfigurant le style Art nouveau dans lequel l'artiste excellerait à l'Exposition universelle de Paris en 1900 et dans les années qui suivent.

C'est donc ce cimier qui sera sculpté au-dessus des armes de Masson dans le vestibule d'honneur de l'hôtel du Parlement, fort probablement après que Masson ait quitté ses fonctions de lieutenant-gouverneur en 1877 (**Figures 1 et 8**).



Figure 10. Cimier des armoiries de Louis-François-Rodrigue Masson. Détail de la seconde médaille de la figure 4.

Conclusion

Les armoiries de Louis-François-Rodrigue Masson permettent de voir comment Taché s'est servi de l'emblème ornant l'*ex-libris* du père du lieutenant-gouverneur pour créer un écu simple et élégant, et comment le cimier élaboré par Bottée a rehaussé et magnifié la composition héraldique. Il est toutefois dommage que les archives disponibles ne permettent pas de connaître l'implication de Masson dans l'élaboration de ses armoiries et de ses médailles. Mais, c'est malheureusement le lot de bien des armoiries canadiennes conçues avant la création de l'Autorité héraldique du Canada en 1988.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

marc.beaudoin@videotron.ca

15. Notez que sur les boiseries de l'escalier d'honneur, la fleur-de-lis du cimier est remplacée par un heaume.

16. Reçu en 1871 à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, Louis-Alexandre Bottée obtient, en 1878, le premier grand prix de Rome de gravure en médaille et pierre fine. Louis-Alexandre Bottée — *Wikipédia* ([wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Alexandre_Bott%C3%A9)).



Ces femmes au service de la communauté

Jeanne Maltais, MGA (6255)

Louisbourg: une mission entre guerres et paix

Prologue

En 1727, M^{gr} de Saint-Vallier, évêque de Québec, confie aux Sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal la fondation d'une mission d'éducation à Louisbourg. Une œuvre épineuse, ponctuée d'épreuves, de privations et de problèmes financiers qui feront payer cher aux religieuses le fruit de leur labeur.

Bref contexte de Louisbourg au XVIII^e siècle^{1, 2, 3}

Situé sur l'île du Cap-Breton, à la croisée des grandes voies navigables entre l'ancien et le nouveau continent, le port de Louisbourg joue un rôle stratégique dans le transbordement de marchandises sur les navires en provenance de Québec, de la Nouvelle-Angleterre, des Antilles et de la France. Dès 1730, plus de 150 bateaux déchargent annuellement leurs cargaisons remplies de vin, de bois, de produits finis, de rhum, de sucre, d'épices et de poissons. La pêche à la morue représente l'activité économique la plus importante de la ville.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, Louisbourg connaît une forte croissance démographique, passant de 843 habitants en 1718 à plus de 4000 en 1754. La ville vibre au rythme d'une population cosmopolite où se côtoient catholiques et protestants d'origine française, anglaise, canadienne, acadienne ou antillaise. La société, fortement hiérarchisée, regroupe, d'une part, les hauts fonctionnaires, les gens d'affaires et les officiers qui détiennent 73 % de la richesse et, d'autre part, les pêcheurs, les journaliers, les engagés, les soldats, les matelots et les esclaves qui forment la classe ouvrière.

Ville fortifiée, Louisbourg abrite une importante garnison; en 1750, les militaires constituent près de la moitié de la population. Les administrateurs de l'île se résument à un gouverneur et à un commissaire ordonnateur, tous deux relevant du ministre de la Marine.

La présence du clergé catholique se limite aux visites occasionnelles du vicaire général de France, responsable

ecclésiastique de l'Acadie. Quant à l'évêque de Québec, il n'y posera jamais les pieds. Des religieux d'origine française desservent la population locale: les Récollets de Bretagne en qualité de curé et de chapelain pour la garnison et quelques Frères de la Charité de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu dans le domaine de la santé. La congrégation de Notre-Dame de Montréal représente la seule communauté féminine canadienne à y œuvrer.

Malgré sa réputation de forteresse imprenable, Louisbourg tombe une première fois aux mains des Britanniques en 1745. Rétrocédée à la France en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle, elle sera reprise par la Grande-Bretagne de façon définitive en 1758.



Forteresse de Louisbourg.

Source: Google Map. Consulté le 4 mai 2022.

1727-1745: développement de la mission de Louisbourg⁴

Dès le commencement, le choix de M^{gr} Saint-Vallier de nommer Marguerite Roy, sœur de la Conception, au poste de supérieure de la mission fait polémique au sein du clergé. Le comportement particulier et dérangeant de Marguerite exaspère son

1. LANDRY, Nicolas, et Nicole LANG. « Plaisance et l'île Royale, 1658-1758 », FRETTE Yves, Étienne RIVARD et Marc ST-HILAIRE, sous la dir. *La francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Atlas historique du Québec), 2013, [En ligne], <https://atlas.cieq.ca/la-francophonie-nord-americaine/plaisance-et-l-ile-royale-1658-1758.pdf>.

2. CROWLY, Terry. *Louisbourg: Forteresse et port de l'Atlantique*, Ottawa, La Société historique du Canada, coll. Brochure historique, 1990, 28 p.

3. JOHNSTON, Andrew John Bayly. *Religion in Life at Louisbourg, 1713-1758*, Kingston and Montréal, McGill-Queen's University Press, 1984, 170 p.

4. À moins d'indications contraires, les références pour ce chapitre sont les suivantes:

Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, vol. III – 1700-1730, vol. IV – 1732-1763 et vol. V – 1763-1790, Montréal, 1941.

entourage et contraint les administratrices de la congrégation de Notre-Dame de Montréal à la relever de ses fonctions à maintes reprises. M^{gr} Dosquet, évêque de Québec, écrit à son sujet [...] *la communauté avait été bien aise d'en être déliivrée parce qu'elle y mettait le trouble lorsqu'elle y demeurait et qu'aucun curé ne voulait l'avoir dans sa paroisse.*

Malgré cette controverse, M^{gr} de Saint-Vallier persiste dans sa décision. Le peu d'enthousiasme que suscite la mission auprès de sa communauté contraint Marguerite Roy à recruter deux laïques pour l'accompagner à Louisbourg.

Fondé en 1727, le nouveau couvent connaît un succès immédiat, et le manque d'espace émerge rapidement. En 1729, Marguerite Roy acquiert à un prix exorbitant une habitation plus spacieuse au cœur de la forteresse. L'incidence financière s'avère catastrophique pour la mission puisque le remboursement de l'hypothèque engloutit près de 80 % du budget. Dans l'embarras, Marguerite échoue dans ses tentatives répétées d'obtenir de l'aide supplémentaire auprès des instances politiques et ecclésiastiques. Devant cet échec, M^{gr} Dosquet la rappelle brusquement à Montréal en la qualifiant *de la plus fourbe et intrigante sœur qu'il n'est jamais rencontré.* À son départ, Marguerite Roy, sœur de la Conception, laisse une communauté endettée au seuil de l'indigence.

Contrarié et insatisfait, M^{gr} Dosquet dépêche à Louisbourg la supérieure de la congrégation de Notre-Dame à Montréal, Marguerite Trottier, sœur Saint-Joseph. Dès son arrivée, celle-ci s'affaire à mettre sur pied une petite entreprise de confection de vêtements et de paillasses destinés à la garnison. Toutefois, les revenus engrangés suffisent à peine à subvenir aux besoins des religieuses ainsi qu'à ceux de leurs pensionnaires admises trop souvent à tarif réduit ou gratuitement en raison de la pauvreté des familles.

En 1740, les retombées inattendues du décès du gouverneur de l'Île-Royale (île du Cap-Breton), Isaac-Louis de Forant, jettent un baume sur leur situation. De fait, une clause testamentaire autorise la constitution d'une rente viagère annuelle versée à la communauté pour le financement de huit places de pensionnaires en faveur de filles d'officiers. À la suite de démêlés judiciaires avec Marguerite Forant, la sœur du défunt, les religieuses acceptent en guise de règlement final un montant forfaitaire de 32 000 livres. Le clergé, à titre d'administrateur, investit cette somme en France et s'engage, à compter de 1742, à verser à la mission une rente annuelle de 1600 livres. Mais l'aisance procurée par cette rente s'avère de courte durée puisque à l'été 1745, les troupes britanniques s'emparent de Louisbourg. Déportées et dépouillées de tous leurs biens, les religieuses vivent leur premier exil en sol français.

1745-1751: exilées en France

Dès leur arrivée au port de Rochefort en août 1745, les religieuses sont conduites à l'hôpital Saint-Étienne à La Rochelle

où décède sœur Françoise Boucher de Montbrun le 27 octobre de la même année. Ce premier exil entraîne, une fois de plus, des soucis financiers. Des imbroglis administratifs privent les sœurs des allocations offertes à tous les réfugiés de l'Île-Royale. Le clergé français cesse le versement de la rente provenant de la fondation Forant, alléguant que les religieuses sont incaptes à accomplir leur mission d'éducation auprès de filles d'officiers. De nouveau dans l'indigence, elles doivent plaider leur cause auprès des instances ecclésiastiques et civiles. Peu sympathiques à leurs déboires, les autorités les incitent plutôt à retourner auprès de leur maison-mère à Montréal; ce qu'elles refusent par crainte d'être capturées par l'armée britannique pendant la traversée. Ce n'est que lorsque l'Île-Royale revient dans le giron français, à l'automne 1748, que les religieuses quittent La Rochelle.

1751-1758: retour à Louisbourg et déclin

De retour à Louisbourg, les religieuses découvrent un couvent en ruines et inhabitable. La location d'une nouvelle habitation s'avère une solution inévitable malgré l'endettement qu'elle occasionne. Cependant, l'étroitesse des lieux limite les revenus de pensions. Les religieuses sont donc contraintes de relancer la production de paillasses et de vêtements destinés à la garnison. Ce n'est qu'en 1753 qu'elles bénéficient de subsides royaux en vue de financer la construction d'un nouveau couvent plus spacieux. À la suite d'un violent ouragan, le bâtiment s'écroule avant même d'être terminé. Une fois de plus, les religieuses quémangent de l'aide financière auprès du ministre de la Marine pour la reconstruction du couvent, mais sans succès. C'est dans ces circonstances que les administrateurs de l'Île interviennent en leur faveur et instaurent une taxe sur les permis de cabaretiers dont le produit est consacré au financement de l'œuvre. Grâce à cette levée de fonds, à laquelle s'ajoutent quelques emprunts, les travaux de reconstruction sont réalisés à l'automne 1757. La chute de Louisbourg en 1758 met fin brusquement à la mission, et les religieuses, dépouillées de tous leurs biens, subissent une seconde fois l'exil vers la France. Une traversée pénible pendant laquelle Marie Patenaude, sœur Saint-Thècle, décède en mer. Les quatre rescapées sont reconduites à l'hôpital Saint-Étienne à La Rochelle, fort heureusement dans des conditions plus confortables que pendant leur premier séjour. Le clergé leur verse cette fois la rente provenant de la fondation Forant, et elles reçoivent de surcroît la pension royale dédiée aux réfugiés, subsides qui leur avaient été refusés à leur première déportation. Malgré leur désir intense de revoir le Canada, les religieuses exilées n'y reviendront jamais et poursuivront leur travail d'éducation en France, notamment auprès des réfugiées acadiennes. La mission s'éteint définitivement lorsque Geneviève Henry, dernière survivante de la communauté, décède après avoir vécu la Révolution française de 1789.

Les religieuses de la mission de Louisbourg⁵

En trente et un ans d'existence, les douze femmes assignées à la mission de Louisbourg travailleront à son développement bien souvent dans des conditions très difficiles. Elles n'y résideront jamais plus que six à la fois.

1. Marguerite Roy, sœur de la Conception

- Fille de Pierre et Catherine Ducharme;
- Née et baptisée à La Prairie, le 4 juillet 1674;
- Entrée en religion : 1689;
- Profession : le 25 juin 1698;
- Présente à Louisbourg de 1727 à 1734;
- Décédée à Montréal, le 13 décembre 1749, inhumée le lendemain.

Lorsqu'elle prononce ses vœux perpétuels, Marguerite lègue à la communauté, en guise de dot, sa part de l'héritage familial. Considérée comme la fondatrice de la mission de Louisbourg, elle en devient la première supérieure. Son travail fut très peu apprécié. De retour à Montréal dans des circonstances peu glorieuses, elle vivra le reste de son existence, effacée, humiliée et punie par sa communauté et le clergé pour avoir échoué et légué une mission endettée. Elle comptait plus de soixante ans de vie apostolique à son décès à l'âge de 75 ans.

2. Marguerite Trottier, sœur Saint-Joseph

- Fille de Jean-Baptiste et Geneviève de Lafond;
- Née à Bastican, le 21 avril 1678;
- Entrée en religion : 1692;
- Profession : le 6 août 1698;
- Présente à Louisbourg de 1734 à 1744;
- Décédée en mer près de l'île d'Orléans, le 6 octobre 1744, inhumée le 8 octobre à Notre-Dame-de-Québec.

Entrée au couvent de la congrégation de Notre-Dame de Montréal en 1692, Marguerite Trottier, sœur Saint-Joseph, occupe la fonction de dépositaire pendant dix-sept ans, jusqu'à sa nomination au poste de supérieure en 1722. Désignée en 1735 pour redresser la situation à Louisbourg, elle s'y rend la même année accompagnée de deux consœurs. Du fait de la distance appréciable entre Montréal et Louisbourg, elle reçoit l'autorisation d'ouvrir un noviciat, le seul qui existera à l'extérieur de Montréal. Malade et usée par les incessantes préoccupations financières, elle se résigne à quitter Louisbourg à l'automne 1744 après y avoir travaillé pendant dix ans. Elle ne reverra jamais Montréal puisqu'elle s'éteint en mer, au large de l'île d'Orléans. Ses obsèques sont célébrées le 8 octobre 1744 à la cathédrale Notre-Dame de Québec. Elle est inhumée dans le cimetière de cette paroisse. Elle comptait près de cinquante-quatre ans de vie apostolique.

3. Marie-Josephe Belisle dit Lamarre, sœur Saint-Benoît

- Fille d'Henri et Catherine de Mosny (Monier);
- Née à Québec, le 9 novembre 1693; baptisée le lendemain;
- Entrée en religion : 1716;
- Présente à Louisbourg de 1733 à 1744;
- Décédée à Montréal, le 31 janvier 1769, inhumée le 1^{er} février.

Marie-Josephe Belisle rejoint la mission de Louisbourg en 1733 et y travaille pendant plus de dix ans. Elle quitte Louisbourg en direction de Montréal pour accompagner Marguerite Trottier affaiblie par la maladie. Elle est d'ailleurs à son chevet lorsque celle-ci décède en mer au large de l'île d'Orléans. Marie-Josephe s'éteint à Montréal le 31 janvier 1769, à l'âge de 75 ans, après cinquante-trois ans de vie religieuse.

4. Marie-Madeleine-Danielle Arnaud, sœur Saint-Arsène

- Fille de Jean (marchand) et Marie Truteau;
- Née et baptisée à Notre-Dame, Montréal, le 15 janvier 1699;
- Entrée en religion : 1717;
- Profession : 1719;
- Présente à Louisbourg de 1733 à 1758;
- Décédée à La Rochelle, le 5 juillet 1764, inhumée le lendemain.

Doyenne de la mission de Louisbourg, Marie-Madeleine-Danielle Arnaud y consacre près de vingt-cinq années de sa vie apostolique. Elle supporte les incessantes épreuves et privations, participe aux reconstructions du couvent et subit deux déportations vers la France. Elle est la troisième et dernière supérieure de la mission. Dans une lettre rédigée à La Rochelle le 12 février 1759 adressée à la supérieure de Montréal, elle témoigne de son expérience à l'égard de ce deuxième exil :

[...] Jamais il ne s'est vu un siège si cruel que celui dont nous sommes sortis, je ne puis y penser sans être dans la frayeur et, ce qui augmente notre peine, c'est de penser combien notre cher Canada est en danger de subir un tel sort; tout ce que nous entendons dire à ce sujet nous afflige [...]. Nous sommes à l'hôpital St-Etienne de La Rochelle où j'étais demeurée pendant la guerre cy-devant. Ces demoiselles nous ont reçues avec bien des amitiés; nous y sommes bien, elles n'épargnent rien pour nous adoucir nos peines; mais, ma très chère Mère, nous ne sommes point dans notre centre; nous avons tout perdu ce qui était dans notre mission de Louisbourg; les Anglais ont eu l'avantage

5. À moins d'indications contraires, les références pour ce chapitre sont les suivantes:
Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, op. cit.

de trouver cette maison toute garnie, sans que nous ayons pu emporter de linge et quelques hardes [...]

Elle consacre les six dernières années de sa vie à l'instruction de jeunes réfugiées acadiennes à La Rochelle. Sans espoir de revoir le Canada, elle offre au Gouvernement français d'enseigner à Belle-Île-en-Mer, France, où plusieurs familles acadiennes se sont réfugiées. Elle décède à La Rochelle en 1764 à l'âge de 75 ans avant la réalisation de ce projet :

L'an de grâce 1764, le 6 juillet, a été inhumé dans le cimetière le corps de demoiselle Marie-Marguerite-Daniel Arnaud, fille de feu Messire Arnaud, négociant, et de feu dame Marie-Marguerite Truteau, native de Montréal en Canada, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame dudit Montréal, sous le nom de Sœur Saint-Arsène, supérieure de la mission de Louisbourg, morte le jour précédent, dans la maison de l'Hôpital Saint-Étienne, âgée de 65 ans, ayant passé 47 ans en religion⁶.

5. Françoise Boucher de Montbrun, sœur Saint-Placide

- Fille de René-Jean, capitaine, et Françoise-Claire Charet ;
- Née à Boucherville le 13 juillet 1704, baptisée le lendemain ;
- Entrée en religion : 1720 ;
- Profession : le 29 avril 1722 ;
- Présente à Louisbourg de 1734 à 1745 ;
- Décédée à La Rochelle le 27 octobre 1745, inhumée le lendemain.

Françoise Boucher de Monbrun est la petite-fille de Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières. Elle se dévoue à la mission de Louisbourg à compter de 1734. Elle connaît la première déportation vers la France en 1745 où elle décède quelques jours après son arrivée des séquelles de la traversée :

L'an de grace mil sept cent quarante et cinq le vingt et huitième d'octobre a été inhumé dans le cimetière le corps de Dame Marie françoise de Montbrun, fille de messir..... de Monbrun escuyer et de feu De..... charest, religieuse de la congrégation de Notre Dame, sous le nom de Dame de Ste-Placide, sortie de la maison établie à Montréal en Canada, réfugiée dans l'hospital de St Estienne, morte le jour précédent âgée de quarante et sept ans, ... [...] témoins D^e Marie Hébert, supérieure de l'hôpital St Estienne et de Marguerite Bessard, sousprieure de l'hôpital⁷.

6. Marie-Geneviève Hervieux (Cloutier), sœur Sainte-Gertrude

- Fille d'Isaac et Marie-Anne Pinguet ;
- Née et baptisée en la paroisse de Notre-Dame-de-Québec le 15 février 1686 ;
- Entrée en religion : 1707 ;
- Profession : le 5 février 1709 ;
- Présente à Louisbourg de 1734 à 1751 ;
- Décédée à Montréal le 1^{er} décembre 1753 et inhumée le lendemain.

Au mariage de ses parents en 1676, le père est qualifié de « cloutier ». Sa mère décède l'année suivant sa naissance, et son père se remarie quelques mois plus tard, soit le 24 novembre 1687, à L'Ange-Gardien avec Geneviève Gariépy avec qui il aura huit autres enfants. Marie-Geneviève œuvre à Louisbourg à compter de 1734 et connaît la déportation de 1745. Atteinte de paralysie peu après son retour à Louisbourg en 1747, elle doit regagner Montréal où elle s'éteint en 1753, après plusieurs années de souffrance.

7. Catherine Paré, sœur Saint-Louis-des-Anges

- Fille de Jean, charpentier, et Marguerite Picard ;
- Née et baptisée à Lachine (Saints-Anges-Gardiens), le 28 août 1698 ;
- Entrée en religion : 1728 ;
- Profession : le 9 octobre 1735 ;
- Présente à Louisbourg de 1734 à 1751 ;
- Décédée à Montréal le 7 février 1778 et inhumée le lendemain.

Catherine est la neuvième d'une fratrie de quatorze enfants, tous nés à Lachine. Son père commande le fort de Lachine à deux reprises en 1693 et 1695⁸. Catherine travaille à Louisbourg pendant près de quatorze ans de 1734 à 1751. Elle vit l'enfer de la déportation vers la France en 1745. En 1751, elle accompagne à Montréal Marie-Geneviève Hervieux, atteinte de paralysie, et poursuivra son travail auprès des autochtones à la mission du Lac-des-Deux-Montagnes jusqu'à son décès survenu en 1778, à l'âge de 80 ans.

8. Marie Patenôtre (Patenaude), sœur Sainte-Thècle

- Fille de Jean-Baptiste et Marie-Renée Leber ;
- Née à Laprairie vers 1720 ;
- Entrée en religion : vers 1750 ;
- Présente à Louisbourg de 1751 à 1758 ;
- Décédée lors de la traversée vers la France le 9 août 1758 ; son corps sera jeté à la mer.

6. Les archives départementales de la Charente-Maritime, registres paroissiaux, pastoraux et d'état civil, paroisse Saint-Barthélemy, La Rochelle, www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170026567. Consulté le 15 février 2022.

7. Les archives départementales de la Charente-Maritime, registres paroissiaux, pastoraux et d'état civil, paroisse Saint-Barthélemy, La Rochelle, www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170035016. Consulté le 15 février 2022.

8. JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 873.

Marie Patenôte intègre la mission de Louisbourg en 1751 et sera, avec Élisabeth Robichaud, l'une des dernières religieuses affectées à cette mission. Elle décède en 1758 pendant la traversée vers la France, victime d'une forte fièvre contractée avant son départ. Dans une lettre adressée à la supérieure de Montréal rédigée à La Rochelle le 11 février 1759, Marie-Madeleine Saint-Arnaud témoigne des circonstances pénibles de l'agonie de Marie Patenôte :

[...] rien de tout cela, ma chère Mère, ne m'a été aussi sensible que la douleur que j'ai eue en perdant une de mes chères compagnes, ma Sœur Sainte-Thècle. Quatre jours avant que de nous embarquer pour la France, elle est tombée malade des mauvaises fièvres; il fallut malgré cela, prendre le parti de s'en aller; ces inhumains d'Anglais ne voulurent pas nous permettre d'attendre quelque autre occasion. J'étais dans l'espérance qu'elle pourrait se rétablir, mais il fallut partir sans délai. Cette chère Sœur est morte dix jours après notre embarquement; j'ai eu la douleur de la voir jetée à la mer; cette mort m'a plongée dans un état dont je ne puis sortir. Je recommande cette chère Sœur à vos saintes prières; et je vous prie, ma chère Mère, de prévenir la Sœur Sainte-Marthe; c'était sa sœur et c'était aussi la nôtre (compagne de mission) que je n'oublierai pas tant que je vivrai [...].

9. Élisabeth Robichaud, sœur Saint-Vincent-de-Paul

- Fille de Prudent et Françoise Bourgeois;
- Née à Port-Royal (Saint-Jean-Baptiste), le 27 novembre 1719, baptisée le 29;
- Entrée en religion : 1730;
- Présente à Louisbourg de 1751 à 1758;
- Décédée à La Rochelle le 21 mai 1766 et inhumée le lendemain.

Issue d'une famille florissante de Port-Royal, Élisabeth Robichaud vit une enfance privilégiée à l'abri des soucis financiers. Son père brille dans plusieurs sphères de la société acadienne : député, marchand, propriétaire terrien, interprète reconnu, messager. Il entretient également d'excellentes relations avec la garnison dont il représente un fournisseur important⁹. Élisabeth reçoit son éducation auprès de la congrégation de Notre-Dame et œuvrait à Montréal depuis une vingtaine d'années lorsqu'elle est affectée à la mission de Louisbourg en 1751. À l'instar de plusieurs membres de sa famille qui furent déportés en Nouvelle-Angleterre à compter de 1755, Élisabeth connaîtra

à son tour l'exil en 1758 vers la France. Après quatre années consacrées à l'éducation de jeunes filles, elle décède sans avoir revu sa patrie le 21 mai 1766 à l'hôpital de Saint-Étienne de La Rochelle; elle est inhumée le lendemain¹⁰ :

L'an de grâce mil sept cent soixante-six le vingt deuxième de mai a été inhumée dans le cimetière le corps de la sœur Élisabeth Robichaux dite de Saint-Vincent-de-Paul, religieuse professe de la congrégation de Notre-Dame de Montréal en Canada, âgée de 46 ans et demi, fille de feu Prudent Robichaux, négociant, et de feu Françoise Bourgeois, native de Port-Royal, de l'Acadie, morte le jour précédent à l'hôpital de St-Étienne.

10. Marie-Magdelaine Noël, sœur Sainte-Geneviève

- Fille de Philippe et Marie Rondeau;
- Née à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans le 29 avril 1703;
- Entrée en religion : 1729;
- Profession : 1729;
- Présente à Louisbourg de 1727 à 1729;
- Décédée et inhumée à Louisbourg le 18 janvier 1729.

Marie-Magdelaine Noël accompagne Marguerite Roy lors de la fondation de la mission à Louisbourg en 1727 en tant que laïque. Elle décède le 18 janvier 1729 à Louisbourg en présence de Zacharie Cardee, vicaire général, après avoir fait profession.

[...] elle est décédée le dix-huitième des dix mois [...] après avoir reçu les sacrements de notre mère la sainte église catholique apostolique et romaine avec une dévotion tout à fait exemplaire et conforme à l'esprit de la Congrégation ou elle aspirait depuis longtemps [...] dont elle a professé [...] entre mes mains quelques heures avant de mourir.

Elle est inhumée le même jour sur le terrain prévu pour la construction de l'église paroissiale.

Ce jour dix-huitième janvier mil sept cent vingt-neuf a été inhumée dans l'emplacement de de L'église communiale et paroissiale de Louisbourg en le milieu de la nef du côté de l'évangile, Marie Magdeleine Noël agée d'environ vingt-cinq ans, fille légitime de Philippe Noël et de Marie Rondeau ses pères et mères de la paroisse de St-Pierre en lisle et comté de St-Laurent évêché de québec en Canada¹¹.

9. RINGUET, Isabelle. *Les stratégies de mobilité sociale des interprètes en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale, 1713-1758*, mémoire (M.A.), Université de Moncton, 1999, p. 86-102.

10. Archives départementales de la Charente-Maritime, <https://archives.charente-maritime.fr/consulter-documents-numerises>, registre de La Rochelle, paroisse de Saint-Barthélemy. Consulté le 10 février 2022.

11. Acte de décès de Marie-Magdelaine Noël. Archives nationales d'outre-mer, registre de L'Île-Royale, Louisbourg, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=ILE%20ROYALE&commune=LOUISBOURG&annee=1729>. Consulté le 15 février 2022.

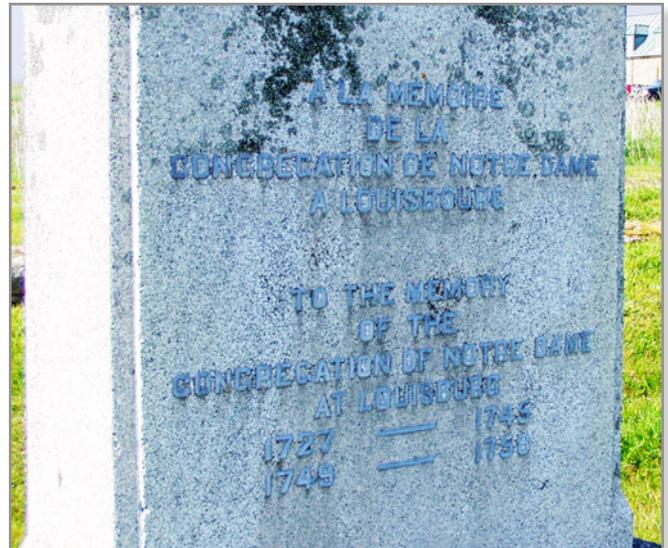
11. Marie Labauve (De la Bauve) et Geneviève Henry

Les annales divulguent peu d'informations au sujet de Marie et de Geneviève si ce n'est qu'elles sont d'origine acadienne et actives en 1751 auprès de la communauté à titre de sœurs converses. Toutes deux sont déportées à La Rochelle en 1758. Leur acte de décès en France n'a pas été retrouvé. Geneviève Henry est certainement décédée après le 8 mars 1793, puisqu'à cette date elle adresse une lettre à la supérieure de la congrégation de Notre-Dame de Montréal; elle informe cette dernière qu'elle représente la dernière survivante de la mission de Louisbourg et de son intention d'intégrer la communauté des Forestières qui administre l'hôpital de Saint-Étienne à La Rochelle. Cette communauté dirigera l'hôpital jusqu'à son intégration à l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle en 1793¹². La persécution des ordres religieux soutenue par la nouvelle République contraint les membres des communautés religieuses à fuir et à se disperser. On ne retrouve plus de trace de Geneviève Henry à la suite de ces événements.

Conclusion

Le contexte historique entremêlé de guerres et de paix entre la France et l'Angleterre explique en partie le succès mitigé de la congrégation de Notre-Dame de Montréal à Louisbourg. À cela s'ajoute le manque d'effectifs jumelé à des problèmes financiers récurrents. Dans les moments les plus difficiles, les religieuses ont dû économiser tant le bois de chauffage que la nourriture pour les pensionnaires, et s'astreindre à des travaux exigeants. Les religieuses ont vécu les affres de la guerre et de cruelles déportations à l'image de celles des Acadiens.

Reconnues comme missionnaires de Louisbourg, elles font l'objet de mention d'honneur au Monument de la reconnaissance. Ce monument a été érigé le 15 août 1946, à Louisbourg, sur l'emplacement du couvent à l'endroit même où les religieuses ont dispensé l'enseignement de 1727 à 1758.



Monument de la reconnaissance À la mémoire des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame à Louisbourg.

Source : www.krausehouse.ca/krause/FortressOfLouisbourgResearchWeb/LouisbourgMonuments/1946CND.htm. Consulté le 4 mai 2022.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉALOGIQUE GÉNÉRALE

- Ancestry.ca, Ancestry.com, © 2006-2022, www.ancestry.ca ;
- BMS2000: recherche généalogique en ligne, version 25, 2 août 2021, © 2021, www.bms2000.org ;
- Clergénéalogie – *Les oubliés de la généalogie*, Société de généalogie de Saint-Hubert, <https://clergenealogie.org/index.php>.
- *Généalogie Québec: le site de généalogie sur l'Amérique française*, La Prairie, Institut généalogique Drouin, © 2022, www.genealogiequebec.com/ ;
- PRDH (*Programme de recherche en démographie historique*), www.prdh-igd.com.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : jeannemaltais@gmail.com

12. De RICHEMOND, Louis. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, Paris, Imprimerie et librairie administratives de Paul Dumont, 1877, p. 94.

CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE
LA CONTRIBUTION DES MILITAIRES À LA POPULATION QUÉBÉCOISE
de la Nouvelle-France à aujourd'hui

Sous la présidence du Major-général Alain Forand (retraité), CMM, OSTJ, ÉC, CSM, CD

Du 30 septembre au 2 octobre 2022
congresgenealogie.com

L'Hôtel Québec, ville de Québec



ADN et généalogie

Denis Beauregard

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

L'ADN des sœurs Langlois

L'ADN possédant plus d'un million de valeurs à analyser, il est possible d'évaluer le nombre de générations séparant deux personnes testées de leur ancêtre commun, car il y a assez d'informations sur le chromosome Y. Le chromosome des mitochondries est minuscule en comparaison, avec à peine 15 659 valeurs, mais cela peut parfois suffire pour déterminer une partie d'une lignée pourvu que la chance soit au rendez-vous.

Les pionnières les plus prolifiques

Il est relativement facile d'identifier les hommes avec la plus grande descendance masculine parce que les noms de famille sont transmis de père en fils. Avec les lignées féminines, le nom varie à chaque génération. Afin d'identifier nos pionnières ayant la plus grande descendance féminine, il faut plutôt se tourner vers une base de données regroupant une bonne quantité de mariages déjà affiliés. Pour le présent article, la source provient

des statistiques de la base de données *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*¹.

Bien que ce soient surtout les mariages avant 1800 qui sont presque tous rattachés, les données disponibles permettent de se faire une bonne idée de la situation d'aujourd'hui.

Le tableau suivant identifie les cinq mères fondatrices les plus prolifiques. En combinant les sœurs immigrantes, les Langlois auraient le plus grand nombre de descendantes mariées.

ANCÊTRE ET CONJOINT	MARIAGE	ORIGINE	TRIANGULATION ²	HAPLO-GROUPE	MARIAGES DE FILLES
Françoise Tourault et Jacques Archambault	vers 1621	Saintonge	TR10092	H1c15	1664
Françoise Garnier et Noël Langlois	1634	Inconnue	TR10009	J2b1a1	1514
Françoise Langlois et Pierre Desportes	vers 1620	Dieppe ?	TR10034	H44a1	1460
Marguerite Langlois et Abraham Martin	avant 1620	Dieppe ?	TR10034	H44a1	1452
Sainte Dupont et Zacharie Cloutier	1616	Perche	TR10272	K1a4a1	1420

La formation des haplogroupes

Comme on pouvait s'y attendre, les haplogroupes sont tous européens. La famille H correspond à l'Ève européenne, soit à la description théorique de l'ADN des mitochondries qu'aurait eues la première femme ayant vécu en Europe. Cela est en effet théorique, et sa description s'est faite lorsque les échantillons d'ADNmt sont devenus assez nombreux pour qu'on fasse des regroupements, les haplogroupes dont nous parlons. À partir de ces résultats, une hiérarchie s'est définie peu à peu. L'arbre phylogénétique s'est peuplé lentement, et des sous-catégories se sont ajoutées en se basant d'abord sur le nombre de résultats.

Si les sœurs Langlois sont qualifiées de H44a1, c'est parce qu'il y a un grand nombre de résultats dans un bloc appelé H, puis une mutation qui touche un sous-ensemble H44. Ensuite sont apparus des sous-clades³ H44a, H44b, H44c, etc.

Finalement, H44a a pu être subdivisé pour obtenir le H44a1 de Françoise et Marguerite.

Le tableau de ces haplogroupes se nomme un *arbre phylogénétique*. La version courante⁴ porte le numéro 17 et la date du 18 février 2016. Il est possible de télécharger les 24 275 séquences utilisées pour définir cette version avec des fichiers appelés *FASTA*⁵. La séquence de l'haplogroupe H débute avec :

GATCACAGGTCTATCACCTATTAA

Le site phylotree.org contient un grand nombre d'informations, dont les seize versions précédentes de l'arbre phylogénétique utilisé par *FTDNA* et *23andme* pour afficher un haplogroupe. L'arbre est présenté avec la position différente pour

1. BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, www.francogene.com/gfan/gfan/998/.

2. Le catalogue des triangulations MT se trouve présentement à l'adresse : francogene.com/triangulation/mt.php.

3. Un sous-clade est un sous-groupe.

4. <http://phylotree.org/tree/index.htm>.

5. *FASTA* vient de *FAST-all*, soit une description rapide de la séquence ADN.

définir une sous-catégorie aussi appelée *sous-clade*. On ne voit toutefois pas la valeur lue à cet endroit. Ainsi, H44 est défini par la mutation 5442 selon l'arbre et on note, après examen des résultats détaillés de descendants des sœurs Langlois, que cette valeur devient T5442C. En d'autres mots, la position 5442 contient normalement un T, mais dans ce cas-ci, c'est un C.

Le lecteur comprendra que toute cette analyse est faite de façon automatisée et qu'il suffira de regarder l'haplogroupe pour identifier l'ADNmt d'une ancêtre.

Les sœurs Langlois

L'origine des sœurs Langlois est incertaine. Marguerite fait baptiser son premier fils, Eustache Martin, à Québec en 1621. Sa sœur Françoise a une seule fille dont l'acte de baptême a été perdu. Le testament de Champlain⁶ indique toutefois que sa marraine est Hélène Boullé, l'épouse de ce dernier. Comme celle-ci est arrivée à Tadoussac le 7 juillet 1620, Hélène Desportes aurait donc été baptisée peu après. Ce même testament⁷ mentionne Marguerite comme étant la filleule de la femme de Pyvert et sa cousine Heleynne. La marraine est Marguerite Lesage, épouse de Nicolas Pivert, seul porteur de ce patronyme dans la vieille colonie.

La vie de Françoise semble plus courte. Le 21 juin 1627, elle est marraine, avec Samuel de Champlain, de sa nièce Hélène Martin. Elle joue de nouveau ce rôle le 18 mai 1629. Puis, de 1629 à 1632, les frères Kirke occupent la colonie et un certain nombre de colons sont rapatriés en France, à bord de bateaux anglais. C'est sans doute pour cette raison que l'on retrouve Abraham Martin à Dieppe où il fait baptiser son fils Pierre en 1630. Dieppe pourrait bien être le berceau des sœurs Langlois. On y trouve en effet les actes de mariage de cinq femmes Langlois de 1623 à 1636⁸, seize actes concernant des Martin de 1615 à 1644 et, finalement, trois actes pour des Desportes de 1615 à 1617. Toutefois, on ne saura sans doute jamais si le couple Desportes–Langlois a disparu durant la déportation vers Dieppe.

Les descendants des deux sœurs Langlois portent bien le même ADNmt, soit H44a1. Cet haplogroupe semble leur être unique en Nouvelle-France. Parmi les 19 porteurs de cette valeur dans le projet *French Heritage*, la majorité descend d'une des sœurs, tout comme les résultats partiels (parties HVR1 et HVR2 du génome). C'est également le cas pour les autres descendants en ligne maternelle, en dehors de ce projet, qui indiquent une ancêtre maternelle ou qui sont reliés à une lignée.

Origine possible

Toutes les lignées descendent des sœurs Langlois, disons-nous? Une seule se distingue des autres. Un client a inscrit sa

généalogie jusqu'à Léa Ouellet, née vers 1857 et mariée avec Éloi Simon Lizotte à Frenchville. Selon *FamilySearch*, le couple s'est marié à cet endroit en 1873. Le répertoire des mariages lui donne comme parents Édouard et Éléonore Alexandre. Ce couple descend d'Élisabeth Bals et Jean Baptiste Bonenfant, de La Flotte, en Charente-Maritime. En fouillant davantage, grâce à l'Association Généalogique de la Charente⁹, on remonte la lignée de deux générations inédites, à Angoulême.

BAALS, Élisabeth	Jean Baptiste BONENFANT
m 1745-06-01, La Flotte	
BRISSEAU, Anne	Jean BALS
m 1707-02-24 Angoulême	
IMBERT, Marie	Toussaint BRISSEAU
m 1683 (Cm Boutillier, 1683-08-02)	
ROUSSEAU, Jeanne	Pierre IMBERT
m vers 1660	

Aurions-nous découvert l'origine des sœurs Langlois?

Il y a tellement de résultats convergeant vers celles-ci qu'une origine différente et non corroborée est suspecte. Retournons au mariage de Léa Ouellet et d'Éloi Simon Lizotte en 1873. La consultation des registres de Sainte-Luce de Frenchville, Maine, nous permet de découvrir de nouveaux éléments. Tout d'abord, l'acte de mariage du 21 avril 1873 ne fait pas mention des parents¹⁰. Il faut donc poursuivre nos recherches et essayer de repérer l'acte de baptême de Léa qui serait née probablement à Frenchville vers 1857. En consultant les actes un par un, puis en reculant d'une année, nous trouvons finalement son acte de baptême. Léa a été baptisée à Frenchville le 8 juin 1856¹¹. Celle-ci est plutôt la fille de Romain Ouellet et Ermine Landry, couple également marié à Frenchville en 1853, et comme il fallait s'y attendre, descendant en ligne maternelle de Marguerite Langlois!

En fin de compte, nous n'avons pas encore découvert leurs origines.

Études testées

Ayant établi un grand nombre de lignées maternelles pour chacune des sœurs Langlois, serait-il possible de détecter à quel endroit s'est produite une mutation qui donnerait aujourd'hui un résultat un peu différent? En d'autres mots, l'ADNmt nous permettrait-il de valider certaines lignées?

6. <http://id.erudit.org/iderudit/302279ar>, p. 284.

7. <http://id.erudit.org/iderudit/302279ar>, p. 283.

8. Relevés du Cercle généalogique Rouen, Seine-Maritime, <http://caids.geneabank.org/form/cgrsm.html>.

9. <https://geneabank.geneal6.net/index.php>.

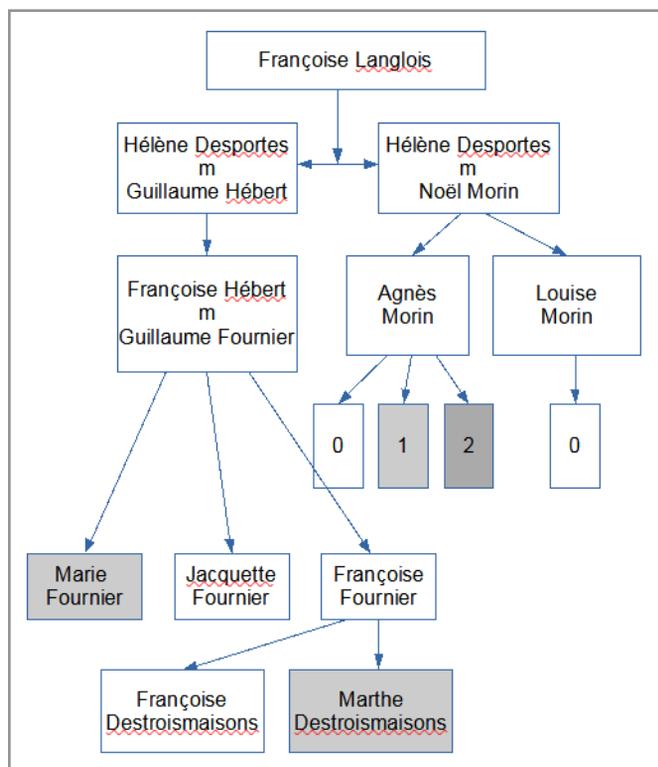
10. Fonds Drouin, image d1p_33470820.jpg.

11. Fonds Drouin, image d1p_33470329.jpg.

En général, ce n'est pas envisageable. La plupart des résultats sont identiques. Les 16 569 ou quelques valeurs lues sont les mêmes. L'ADNmt ne change que lentement. L'affichage des correspondances, les cousins génétiques trouvés grâce à l'ADNmt, indique le nombre de différences avec les résultats de ces cousins, aussi appelé *distance génétique*. Si cette distance est zéro, les résultats sont identiques. Si c'est un, il y a une mutation survenue dans la lignée séparant les deux personnes testées de l'ancêtre commune, mais cela ne permet pas d'établir à quelle génération cette mutation s'est produite.

Ainsi, Françoise Hébert, petite-fille de Françoise Langlois et épouse de Guillaume Fournier, a eu cinq filles mariées. Pour le moment, je n'ai pas de résultats pour des descendants d'Agathe ou Marie Madeleine. Le seul test de Jacquette n'indique pas de mutation, alors que celui de Marie en montre une seule. Des descendants de Françoise ont obtenu d'un côté un résultat sans mutation, et de l'autre une mutation unique.

Ici, nous avons donc trois descendants dont l'ADNmt présente une mutation différente pour chacun, et trois autres sans mutation. Il est impossible avec ces seuls résultats de préciser à quel moment les mutations ont pu se faire. Par ailleurs, elles sont trouvées chez un seul descendant parce qu'un seul individu testé avait une telle lignée. Si une autre personne fait le même test et obtient un résultat identique (ce qu'on appellerait un *match parfait*), elle devrait descendre de la même lignée. La figure suivante montre la séquence de ces mutations dans la descendance féminine de Françoise.



Les blocs en gris pâle représentent des mutations uniques qui ont été trouvées chez une seule personne testée, alors que ceux en gris foncé indiquent deux mutations. La descendante

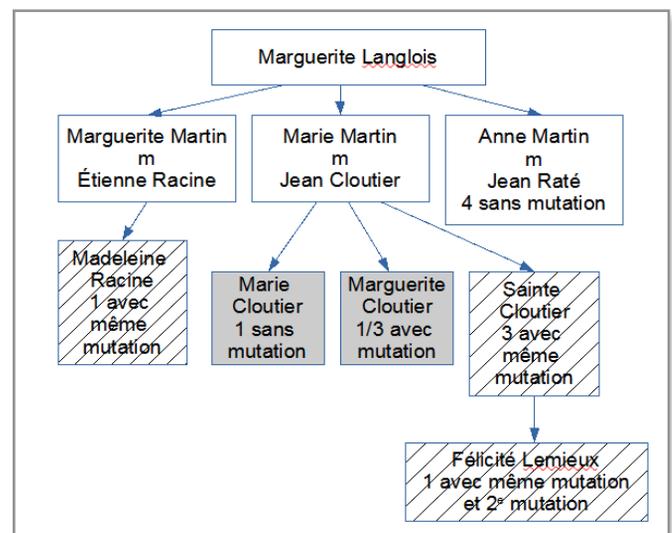
de Marie Fournier, celle de Marthe Destroismaisons et une d'Agnès Morin avaient une seule mutation, alors qu'une autre descendante d'Agnès Morin portait deux mutations. Ici, chaque mutation est différente et cela n'ajoute rien à la généalogie.

Dans la descendance de Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin, nous avons d'un côté une descendance par sa fille Anne donnant quatre résultats identiques pour autant de tests. D'un autre côté, nous voyons la même mutation apparaître dans la descendance de deux filles de Marguerite. Cela donne une idée du fonctionnement des mitochondries qui est différent par rapport au chromosome Y des hommes.

L'homme reçoit un seul chromosome Y de son père. S'il y a une mutation, elle serait donc dans ce seul chromosome et tous les descendants mâles ont la même mutation. La mère donne plutôt un groupe de mitochondries à ses enfants. Ici, il y a déjà chez Marguerite une partie de mitochondries dont l'ADN avait muté parce que ces mitochondries se sont reproduites plus rapidement. Cette mutation s'est retrouvée à la fois chez ses deux filles : Marguerite, mariée avec Étienne Racine, et Marie, épouse de Jean Cloutier. Un descendant de Madeleine Racine porte cette mutation ainsi que trois descendants de Sainte Cloutier. De plus, un descendant de Sainte Cloutier, par sa fille Geneviève Fortin et sa petite-fille Félicité Lemieux, a une mutation supplémentaire.

Ceci est illustré à la figure suivante. Une descendante de Madeleine Racine et trois de Sainte Cloutier partagent une même mutation, alors que des descendantes de Marie Martin ont chacune une mutation différente. Dans ce cas-ci, quelques mitochondries ont subi une première modification chez Marguerite Langlois. Avec les générations, elles sont devenues assez nombreuses pour être détectées chez quatre descendantes (les blocs hachurés), alors qu'elles sont restées minoritaires et donc non détectées chez les descendantes de Marie Martin.

Notons que la lignée de Madeleine Racine a été vérifiée deux fois, mais un acte de baptême n'ayant pas été retrouvé, une adoption secrète est possible et, par un hasard exceptionnel, le descendant de Madeleine Racine pourrait en fait être issu de Sainte Cloutier.



Les autres laboratoires

Jusqu'à maintenant, nous avons obtenu des résultats provenant du laboratoire *FTDNA*¹² dont les projets comme *French Heritage*¹³ permettent de telles études intensives. Serait-il possible d'utiliser les données analysées par d'autres laboratoires¹⁴ ?

Certains laboratoires ne donnent à peu près aucune donnée ADNmt utilisable, comme *Ancestry* ou *myHeritage*, leur spécialité étant l'ADN autosomal utilisé pour rechercher des cousins.

D'autre part, quelques laboratoires explorent environ le tiers des valeurs disponibles avec l'ADNmt. Ainsi, *23andme* en explorerait 4318¹⁵ et *LivingDNA*, 3982. L'objet d'une telle étude est de détecter des mutations qui s'avèrent rares. Sur la quarantaine de résultats disponibles, l'auteur a pu remonter les trois quarts des lignées maternelles. Vingt et une n'avaient aucune mutation par rapport à nos pionnières, alors que sept partageaient une mutation et, parmi elles, quatre avaient soit de la documentation avec leurs résultats, soit assez d'indices pour pouvoir trouver la lignée. Les autres avaient leur propre mutation. En explorant moins du quart des valeurs trouvées dans l'ADNmt, la probabilité de déceler une mutation est faible. L'absence de projets de ces laboratoires complique la situation, car il faudrait en plus réussir à contacter les personnes testées, leur expliquer comment extraire les données qui ne sont pas accessibles directement et remonter les lignées. Les projets de *FTDNA* permettant de concentrer ces résultats, le lecteur pourra constater qu'on y trouve aussi le meilleur outil pour une telle étude, à moins de découvrir les personnes à tester et de payer pour chaque test.

D'autres laboratoires explorent l'ADN au complet, ce qu'on appelle du *séquençage de nouvelle génération* (NGS). Il semble toutefois que le résultat soit le fichier *FASTA*, soit les 16 509 valeurs lues lors de l'analyse, avec parfois jusqu'à trois valeurs de plus ou de moins (les mutations peuvent en effet modifier la longueur du chromosome); il est alors difficile de faire la comparaison sans développer d'outils. De toute façon, il faut pouvoir connaître le nombre de différences avec les autres personnes testées, ce qui nous ramène à la même difficulté si on veut comparer un grand nombre de résultats pour la même ancêtre, soit de pouvoir réunir un grand nombre de résultats.

Autres études possibles

L'étude des sœurs Langlois a été rendue possible grâce au grand nombre de résultats disponibles et aux deux semaines de recherches acharnées pour trouver d'autres lignées.

En ayant un accès aux résultats d'un grand nombre de tests ADNmt et en reconstituant les lignées, on peut confirmer certaines filiations maternelles, avec parfois une nuance par rapport à la simple triangulation obtenue avec seulement deux lignées issues de filles différentes de la pionnière. Il y a, bien sûr, certaines limites, car une mutation peut aussi disparaître,

mais on voit ici qu'une mutation se retrouvant chez plusieurs descendants suit bien les lignées.

Au Québec, nous avons la chance d'avoir des registres assez complets pour que la reconstitution des familles ne pose pas de difficulté importante, sauf dans de rares cas où un acte de mariage est perdu, ainsi que pour les enfants nés hors mariage dont les parents biologiques sont rarement indiqués. Une étude permettrait sans doute de revoir certains cas marginaux, comme les sœurs Tourault dont on présume la relation à partir de leurs résultats ADNmt cohérents.

Une autre étude possible concerne Catherine et Madeleine Blanchard qui partagent l'haplogroupe H77. Catherine Blanchard est la mère de Marguerite Foy, Fille du roi née vers 1640. Elle serait originaire de L'Hermenault, en Vendée, selon son contrat de mariage. Madeleine Blanchard est la mère de Marie Trottain, arrivée dans la colonie peu avant le premier contingent de Filles du roi, puisqu'elle se marie en 1662. Elle serait de Bournezeau selon son contrat de mariage. Ces deux communes sont distantes de 27 km seulement. Des descendants des deux Blanchard partagent les mêmes 36 correspondances. Il faudrait trouver le plus de lignées vers les personnes testées, puis comparer les mutations qui se sont produites depuis 350 ans. On notera toutefois que le nom Blanchard est plus commun que Tourault, ce qui nous empêche de conclure trop rapidement qu'elles sont sœurs.

En Acadie aussi, les résultats pourraient être intéressants. En effet, presque tous les registres anciens ont disparu et les familles sont souvent reconstituées à partir des recensements. La plus longue série de résultats est un bloc de 21 pour les sœurs Lejeune. Des études sont possibles, et le temps nous dira s'il faut corriger des lignées. Lorsque les Français feront davantage de tests sur l'ADNmt, des surprises agréables pourraient surgir.

Conclusion

Beaucoup plus court que l'ADNy, l'ADNmt permet tout de même de trouver certaines nuances à condition d'avoir accès à un grand nombre de résultats pour une même immigrante. Dans le cas des sœurs Langlois, le nombre de résultats ainsi que les mutations trouvées chez plusieurs personnes nous permettent de confirmer les deux premières générations en Nouvelle-France. Cela nous laisse envisager que les lignées qui n'ont pas été résolues pourraient provenir de cette même lignée. D'autres études similaires pourraient nous fournir des indices sur l'origine de certaines migrantes, même en l'absence de registres adéquats.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

denis.b@francogene.com

12. www.familytreedna.com.

13. www.familytreedna.com/public/frenchheritage?iframe=mtresults.

14. https://isogg.org/wiki/Autosomal_DNA_testing_comparison_chart.

15. En fait, il y a 4318 tests, mais certaines positions sont lues selon deux méthodes et environ 2000 valeurs sont disponibles.



Les Acadiens

André-Carl Vachon

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

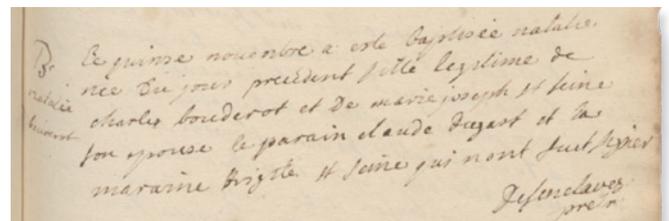
Seigneuses acadiennes (1^{re} partie)

Avec la Déportation, les Acadiens ont pratiquement tout perdu. Non seulement leurs biens matériels, mais aussi des membres de la famille, des amis et des proches, ainsi que leur dignité. Le statut de réfugié et d'immigrant n'a sûrement pas été facile pour les Acadiens en arrivant au Canada. La stigmatisation liée à leur condition a entraîné des conséquences, comme des difficultés à obtenir un logement et la marginalisation, surtout entre 1755 et 1764. Malgré tout, certaines Acadiennes ont réussi à surmonter cette stigmatisation en devenant même seigneuses. Nous vous présentons aujourd'hui le cas de Natalie Boudrot.

Natalie Boudrot

Fille de Charles et Marie-Josèphe Petitot dit Saint-Seine, Natalie Boudrot est née à Annapolis Royal le 14 novembre 1743 et a été baptisée le lendemain. Charles est le fils de François et Magdeleine Belliveau ainsi que le petit-fils de Michel Boudrot et Michelle Aucoin. Homme influent en Acadie, Michel Boudrot, né vers 1600, semble avoir fait partie des hommes d'élite arrivés en 1632. Il a été l'un des premiers syndics à Port-Royal (en 1639)¹ et, par la suite, lieutenant-général civil et criminel, soit le juge de Port-Royal, de 1684 à 1688². Lors du recensement de 1693, Michelle Aucoin est veuve et demeure chez son fils François à Port-Royal, à côté du vieux fort.

Le 4 décembre 1755, Natalie et sa famille ont été embarquées sur le *Pembroke* qui était destiné à les déporter en Caroline du Nord³. Le bateau a quitté la Nouvelle-Écosse le 8 décembre. Les Acadiens du *Pembroke* ont profité d'une tempête sur l'océan pour prendre le contrôle du bateau. Par la suite, ils ont réussi à détourner le bateau en se rendant tout d'abord à la baie Sainte-Marie et ensuite à Sainte-Anne-des-Pays-Bas (aujourd'hui Fredericton, Nouveau-Brunswick), où ils sont arrivés le 8 février 1756. Après avoir reçu les ordres du

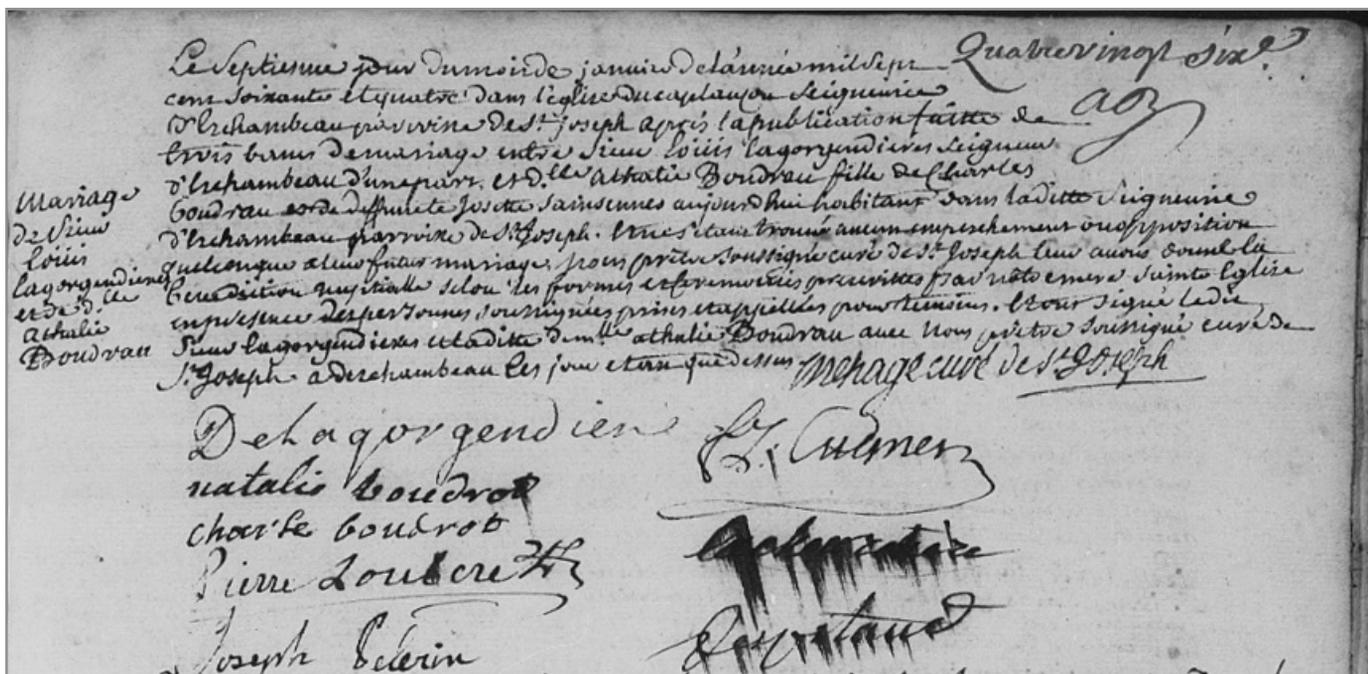


Acte de baptême de Nathalie Boudrot.

gouverneur Vaudreuil donnés dans sa lettre datée du 6 août 1756⁴, les rescapés du *Pembroke* se sont séparés en trois groupes vers 1757. Le premier groupe a remonté le fleuve Saint-Jean afin de se retrouver à Kamouraska. Le second, dont la famille Boudrot faisait partie, s'est réfugié au camp de l'Espérance à Miramichi, puis dans la ville de Québec. Le troisième s'est amené à Ristigouche et à Caraquet, après un séjour au camp de l'Espérance.

La famille Boudrot s'est embarquée dans l'un des deux navires arrivés au port de Québec à près de trois semaines d'intervalle. Le premier bateau, probablement *Le Jason*⁵, est parti de Miramichi le 29 mai 1757 avec 120 personnes à son bord. Il est arrivé à Québec le 13 juin suivant⁶. C'était un bâtiment

1. MASSIGNON, Geneviève. « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay, gouverneur de l'Acadie, 1635-1650 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 16, n° 4, mars 1963, p. 484.
2. WHITE, Stephen A. *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes. Première partie, 1634 à 1714*, t. 1, (A à G), Moncton, Centre d'études acadiennes, 1999, p. 184-186.
3. DELANEY, Paul. « La reconstitution d'un rôle des passagers du *Pembroke* », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 35, n°s 1 et 2, janvier-juin 2004, p. 4-76.
4. *Lettre de monsieur Pierre Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial au ministre*, Montréal, 6 août 1756. BAC, ANOM, COL C11A vol. 101/ fol. 78-83 : *J'ay donné ordre à M. de Boishébert de faire passer à Miramichis [...] toutes les familles qu'il ne pourra faire subsister à la Rivière St. Jean et ses environs.*
5. Le premier navire serait peut-être aussi *Le David* ou *Le Président-Le-Berthon*.
6. *Du 26 [avril 1757]. – Mr de Pomeroy, officier de l'isle Royale, est parti ce matin afin de profiter d'un bâtiment qu'on doit expédier de Québec pour porter à Miramichi des vivres à Mr de Boishébert et aux Acadiens. [...] Il est arrivé un bâtiment de Miramichi qui amène à Québec 120 Acadiens que Mr de Boishébert ne peut nourrir. Par ses lettres en date du 29 mai, nous apprenons que la famine a causé un soulèvement dans le corps de command. Ces malheureux manquent de tout, voulaient piller les magasins. Mr de Boishébert a calmé les esprits.*
GOSSELIN, Amédée-Edmond. « Journal de l'expédition d'Amérique commencée en l'année 1756, le 15 mars » (Louis-Antoine de Bougainville), *RAPQ pour l'année 1923-1924*, Québec, 1924, p. 260 et 267;



Acte de mariage de Louis Fleury de La Gorgendière et de Natalie Boudrot.

destiné pour Miramichi envoyé le 9 mai 1757⁷. Le deuxième bateau, probablement Le Brillant, est parti de Miramichi vers le 22 juin de la même année⁸ avec 149 personnes. Il est arrivé au port de Québec vers le 6 juillet⁹. Dans une lettre de Vaudreuil destinée au ministre et datée du 14 juillet 1757, à Montréal, on apprend que

la misère est toujours extrême à la rivière St-Jean et [que] M. de Boishébert a été dans l'absolue nécessité de faire passer à Québec un nombre considérable de familles d'acadiens¹⁰.

Le premier acte inscrit dans le registre de Notre-Dame-de-Québec pour ces deux navires est la sépulture de Françoise Breau, le 5 juillet 1757. Quant à la famille Boudrot, la sépulture de leur fils Isaac a lieu le 31 janvier 1758 à Québec.

La famille Boudrot s'est installée à Deschambault entre le 1er avril 1759, date de l'ordre d'évacuation du gouvernement de Québec établi par le gouverneur Vaudreuil¹¹, et le 6 juillet 1759, selon le journal du curé Jean-Félix Récher :

Depuis quelques jours, par ordre des puissances, la basse-ville et les faubourgs sont évacués, et les familles retirées dans les maisons de la haute-ville¹².

Du 16 juin 1757. M. de Boishébert a écrit de Miramichi du 20 mai; il a renvoyé cent vingt Acadiens qu'il ne pouvoit nourrir. Les Acadiens ont été un moment pressés par la faim à se révolter et piller les magasins; M. de Boishébert les a apaisés. CASGRAIN, Henri-Raymond. *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frères, 1895, p. 216;

Le matelot Pierre Cressin du navire *Le Jason* est entré à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec le 15 juin 1757. FOURNIER, Marcel, et Gisèle MONARQUE. *Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 2005, p. 2005.

7. Le bâtiment destiné pour Miramichi et pour porter les dépêches à Louisbourg a mis à la voile le 9 [mai 1757]. GOSSÉLIN. *Op. cit.*, p. 263;

Du 26 avril 1757. – M. de Paumeroy, officier de Louisbourg, est parti ce matin pour profiter d'un petit bâtiment qu'on doit expédier de Québec pour porter à Miramichi des vivres pour M. de Boishébert et aux Acadiens; et M. de Paumeroy a été chargé de porter à Louisbourg les paquets pour les ministres, contenant le détail de ce qui s'est passé pendant le cours de l'hiver en Canada; et M. de Drucour s'est chargé de les faire passer en France. CASGRAIN. *Op. cit.*, p. 187.

8. Par une lettre de la rivière St-Jean en date du 20 juin, Mr de Boishébert mande que pendant son quartier d'hiver passé à Miramichi, il avait fait subsister sa troupe avec des peaux de bœufs. GOSSÉLIN. *Op. cit.*, p. 278.

9. Deux matelots sont entrés à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 juillet 1757: Thomas Blin et Guillaume Le Mounier. FOURNIER et MONARQUE, *Op. cit.*, p. 2008;

Le registre de Notre-Dame-de-Québec contient trois actes d'inhumation de matelots du navire *Le Brillant*: le 11 juillet 1757, Guillaume Le Mounier; le 14 juillet 1757, Bernard Leroux; et trois jours plus tard le 17 juillet, Pierre Lefevre.

10. *Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre*, Montréal, 14 juillet 1757. BAC, ANOM, COL C11A vol. 102/ fol. 81-83v.

11. *Précis du plan des opérations générales de la campagne de 1759* (par Vaudreuil de Cavagnial), Montréal, 1er avril 1759. BAC, ANOM, COL C11A vol. 104/ fol. 47-52v.

12. TÊTU, Henri. « M. Jean-Félix Récher, curé de Québec, et son journal 1757-1760 », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 9, n° 10, octobre 1903, p. 334.

La première mention dans le registre de Deschambault d'un membre de la famille Petitot dit Saint-Seine et Boudrot, est faite le 5 novembre 1761; Élisabeth Petitot dit Saint-Seine, tante de Natalie Boudrot, est la marraine de Marie-Élisabeth Maranda.

Quatre ans et demi après l'arrivée de cette famille à Deschambault, la communauté a assisté à la bénédiction nuptiale de leur seigneur, Louis Fleury de La Gorgendière, avec Natalie Boudrot. Celui-ci était veuf de Marie-Anne Langlois et le beau-frère de François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil¹³, frère du gouverneur de la Nouvelle-France, qui avait épousé sa sœur, Louise Fleury de La Gorgendière. Le mariage entre le seigneur Fleury de La Gorgendière et une des réfugiées acadiennes, Natalie Boudrot, a été célébré le 7 janvier 1764, à l'église de Deschambault¹⁴. Le contrat de mariage avait été signé le 3 janvier 1764 auprès du notaire Jacques Gouget¹⁵.

Louis Fleury de La Gorgendière

Né et baptisé le 31 août 1705 à Québec, Louis Fleury de La Gorgendière est le fils de Joseph et Claire Jolliet, elle-même fille de Louis et Claire-Françoise Bissot. Son grand-père paternel, Jacques-Alexis était devenu seigneur de Deschambault après un échange de terres¹⁶ le 25 octobre 1683¹⁷. Ensuite, ses fils, Charles, Joseph et Thomas-Simon, sont devenus coseigneurs après le décès de Jacques-Alexis, dont la sépulture a eu lieu le 31 mars 1715 à Montréal. Par la suite, Thomas-Simon, qui se trouvait en Martinique, a cédé ses droits sur la seigneurie le 10 septembre 1716, à Joseph, père de Louis. Son frère Charles, qui était en France, lui a cédé les siens le 30 août 1719¹⁸. Dès lors, Joseph est devenu l'unique seigneur de Deschambault. Son fils aîné, Louis, a hérité de la seigneurie après le décès de son père, le 1^{er} mai 1755 à Québec. Louis s'était marié avec Marie-Anne Langlois, fille de Jacques et Marie-Thérèse Lessard le 31 août 1735 à Québec, soit le jour de ses 30 ans. Son épouse, Marie-Anne Langlois, est décédée le 22 mars 1760 à Deschambault, sans avoir eu d'enfant.

Louis et Natalie

De l'union de Louis et Natalie le 7 janvier 1764 vont naître cinq enfants. Le fils aîné, également prénommé Louis, est né et a été baptisé le 9 novembre 1764 à Deschambault. Son parrain est Jean Ménage, prêtre-curé de Deschambault, et sa marraine, sa tante Marguerite Boudrot.

C'était la première fois depuis la fondation de la paroisse qu'un seigneur Deschambault faisait baptiser ailleurs qu'à Québec. Il y eut sans doute à l'occasion de grandes fêtes au Manoir¹⁹.

L'année suivante, le couple seigneurial a fait dédier une chapelle votive à Notre-Dame-de-la-Visitation, adjacente au manoir seigneurial. Connue aussi sous le nom de Chapelle de La Gorgendière, elle a été bénie le 2 juillet 1765 par Jean Ménage²⁰.

Le second fils du couple, Jean-Charles, est né le 31 mai et a été baptisé le 1^{er} juin 1766 à Deschambault. Célibataire, il y est décédé le 4 janvier 1808. Puis, naît leur fils Guy-Claire le 10 juin 1767, baptisé le 5 juillet, toujours à Deschambault; il décède à l'âge de 3 ans, le 19 juin 1770, au même endroit. Leur première fille, Marie-Louise, est née et a été baptisée le 27 mai 1768 à Deschambault; elle y a épousé, le 11 février 1793, Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, fils d'Antoine, seigneur de Beauport, et Julie-Louise Liénard de Beaujeu. Marie-Louise est décédée le 2 juillet 1832 à Beauport. Une autre fille, Élisabeth-Athalie, est née et a été baptisée le 24 février 1770 à Deschambault. Elle est décédée le 4 septembre 1782 au même endroit.

Louis laisse dans le deuil sa famille et il est inhumé à Deschambault, le 17 août 1771.

Natalie Boudrot, seigneuresse

Après le décès de son époux, Natalie a hérité des responsabilités seigneuriales. Quelques années plus tard, elle a acheté, par l'intermédiaire de son neveu et procureur Gabriel-Elzéar Taschereau, les droits et prétentions sur deux parts dans la moitié de la seigneurie de Deschambault de Thomas-Ignace Trottier dit Desaulniers et Marie-Thomas Fleury de La Gorgendière, belle-sœur de Natalie. L'acte de vente est signé le 21 février 1777 auprès du notaire Pierre Panet de Méru²¹. L'année suivante, Natalie achète les droits et prétentions de la seigneurie de Deschambault de Marie-Claire Fleury de La Gorgendière, veuve de Thomas-Jacques Taschereau, également sa belle-sœur (parents de Gabriel-Elzéar), acte de vente signé le 20 mars 1778 chez le notaire Michel-Amable Berthelot-Dartigny²².

Le 13 février 1789, Natalie transfère les responsabilités seigneuriales à son fils aîné. Âgé de 24 ans, Louis Fleury de La Gorgendière, fils, est ainsi devenu le seigneur de

13. HAMELIN, Jean, et Jacqueline ROY. « RIGAUD DE VAUDREUIL, FRANÇOIS-PIERRE DE », *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, © 2003-2014, www.biographi.ca/fr/. Consulté le 11 janvier 2018.

14. « Québec, registres paroissiaux catholiques, 1621-1979 », *FamilySearch*, <https://familysearch.org/>. Consulté le 23 mai 2022.

15. LAFORTUNE, Hélène, et Normand ROBERT, dir. *Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien 1626-1799*, Société de recherche historique Archiv-Histo, www.archiv-histo.com/. Consulté le 14 mai 2022.

16. LAVALLÉE, Achille. « Seigneurie Deschambault », *Le régime seigneurial au Québec*, http://autfoisquebec.com/seigneuries/quebec.htm#_Toc357461580. Consulté le 23 mai 2022.

17. DELISLE, Luc. *La petite histoire de Deschambault (1640-1963)*, Québec, à compte d'auteur, 1963, p. 35.

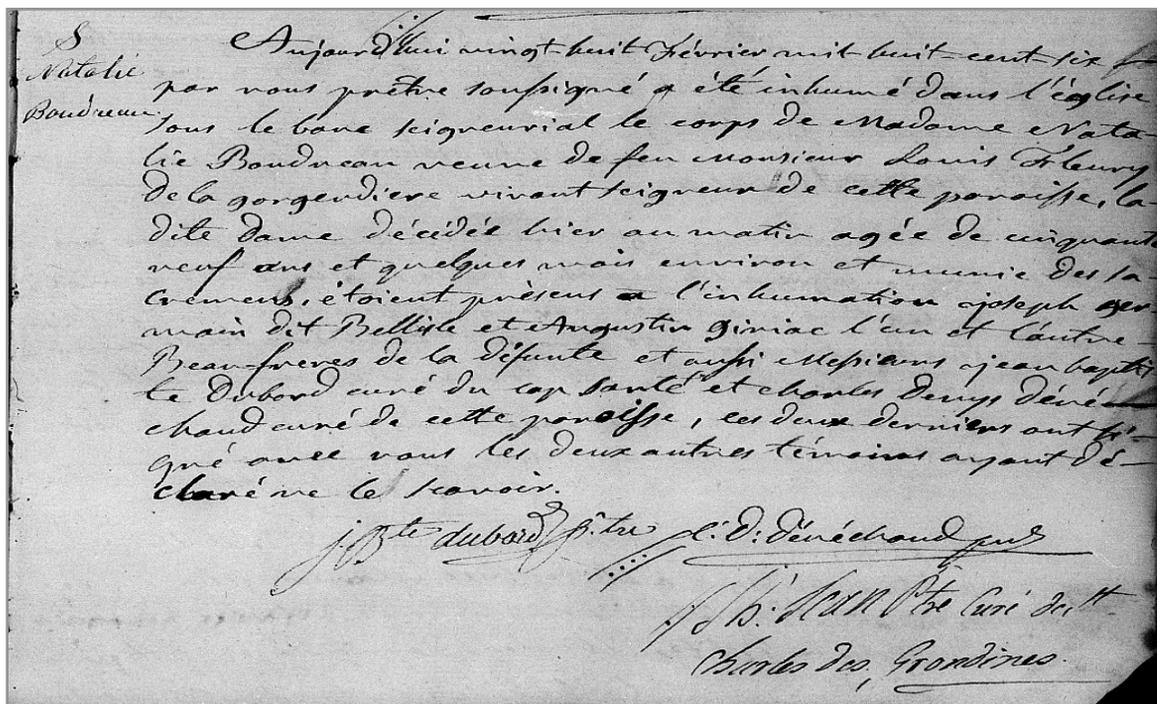
18. *Ibid.*, p. 48.

19. *Ibid.*, p. 88.

20. *Ibid.*, p. 89.

21. LAFORTUNE et ROBERT. *Op. cit.* Consulté le 14 mai 2022.

22. *Ibid.*



Acte de sépulture de Natalie Boudrot (Boudreau).

Deschambault, de Fleury et de la Nouvelle-Beauce. La transaction est conclue auprès du notaire Jacques Perrault. Trois jours plus tard, le nouveau seigneur signe son contrat de mariage chez le notaire Charles Levrard²³. Le même jour, il épouse Marie-Amable Aubry, fille de François et Marie-Cécile Groux, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Presque cinq ans plus tard, le notaire Joseph-Bernard Planté procède à

[l']inventaire des biens de la communauté de feu Louis Fleury de La Gorgendière, écuyer seigneur

de Deschambault et Fleury de la Nouvelle-Beauce et Nathalie Boudrot,

le 24 janvier 1794. Trois jours après, le même notaire en dresse le procès-verbal²⁴.

La seigneuresse Natalie Boudrot est décédée le 27 février 1806 et sa sépulture a eu lieu le lendemain à Deschambault.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : acvachon@videotron.ca

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

Bonne nouvelle pour notre auteur André-Carl Vachon. En effet, l'Association canadienne d'éducation de la langue française suggère la lecture de son livre Raconte-moi la Déportation des Acadiens. Il s'agit d'un documentaire original destiné aux élèves de 9 à 12 ans qui leur permet de découvrir la Déportation des Acadiens et les profondes perturbations qu'elle a provoquées.

VACHON, André-Carl. Raconte-moi la Déportation des Acadiens, Montréal, Éditions Petit Homme, 2009, 136 p.



La Société
généalogique
canadienne-française

Depuis 1943



VISITEZ NOTRE NOUVEAU SITE WEB

Toutes nos activités

en un clic!

Inscription à nos
formation en ligne!

MONOGRAPHIES
HISTOIRE
CARTE
GÉNÉALOGIE

Des nouveautés

à découvrir sur
notre boutique
virtuelle!

VISITEZ NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE

3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5

Téléphone : 514-527-1010

Site Web : www.sgcf.com Courriel : info@sgcf.com



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

1055, Avenue du Séminaire, local 3112, Québec

Tél. : 418 651-9127

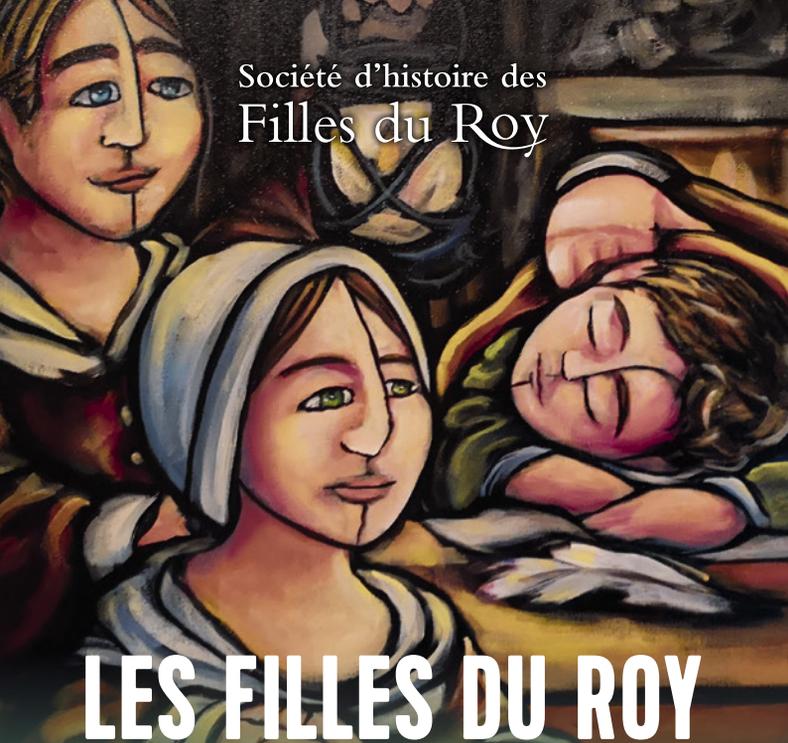
Portail : www.sggq.qc.ca

Retracez l'origine de vos familles et l'histoire de vos ancêtres

- 🔑 Accès illimité aux grandes banques de données
- 🔑 Centre de documentation
- 🔑 Revue **L'Ancêtre** en format papier et ePub
- 🔑 Conférences et formation
- 🔑 Recherche et entraide
- 🔑 Transcription de documents anciens
- 🔑 Héraldique et confection de vos armoiries
- 🔑 Confection de parchemins homologués



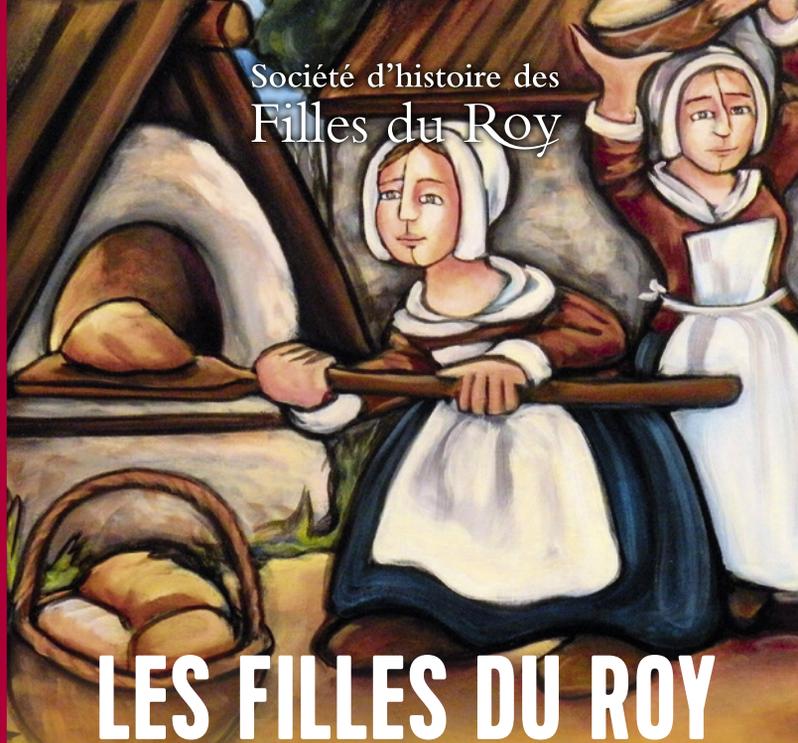
Société d'histoire des
Filles du Roy



LES FILLES DU ROY

pionnières des seigneuries
de Varennes et de Verchères

Société d'histoire des
Filles du Roy



LES FILLES DU ROY

pionnières des seigneuries
de la Côte-du-Sud



SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

Gabriel Sagard

Histoire du Canada

et voyages que les
Freres Mineurs Recollects
y ont faicts pour la
conversion des Infidelles



Édition critique établie par
Marie-Christine Pioffet

DENIS GOULET

HISTOIRE DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

